

GOUVERNANCE, AIRES MARINES PROTÉGÉES ET
RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

par

Julie Lefebvre

Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement en vue de
l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

sous la direction de

Maria Del Rosario Ortiz Quijano

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Sherbrooke, Québec, Canada, juin 2012

SOMMAIRE

Mots-clés : Environnement, biodiversité, aire marine protégée, pays en voie de développement, gouvernance, réduction de la pauvreté, gestion communautaire, sécurité alimentaire, pêche artisanale et amélioration des conditions de vie.

La communauté internationale reconnaît désormais l'urgence de conserver les biens et services écologiques offerts par les nombreux écosystèmes marins et côtiers. Principalement, il faut considérer que la pêche est essentielle à la sécurité alimentaire de 200 millions de personnes. D'une part, un système de protection terrestre plutôt varié est omniprésent, tandis que la gestion du milieu marin est confrontée à un système de protection déficitaire. Les problématiques environnementales grandissantes causées par la pollution, la surconsommation et la surexploitation, entre autres, expliquent l'urgence de créer de nouvelles aires marines protégées. Dans le développement d'une gestion durable du milieu marin et de ses ressources, de nombreux obstacles physiques, juridiques, politiques, économiques et sociaux, freinent la progression de la protection marine et l'amélioration des conditions de vie dans les pays en voie de développement.

La gestion d'aires marines protégées est un outil pouvant réduire la pauvreté, et ce, en orientant la gouvernance par la communauté créant ainsi un modèle local de développement durable. L'analyse de quatre études de cas d'aires marines protégées dans des pays en voie de développement selon le type de gestion a permis d'exposer les éléments de base pouvant favoriser le succès d'une aire marine protégée. Ce succès implique une réduction de la pauvreté accompagnée d'une protection des écosystèmes marins et côtiers présents. Bien que les conditions-cadres, comme la participation locale et le pouvoir décisionnel, soient des éléments essentiels à une gestion durable, la reconnaissance des droits coutumiers et l'amélioration de l'accès aux ressources par l'entremise d'une zone de réserve temporaire est indispensable au respect des droits ancestraux des pêcheurs et à la sécurité alimentaire. D'autres facteurs externes à la création d'aire marine protégée doivent aussi être adressés, comme les subventions, les habitudes de consommation et sans contredit, la reconnaissance des initiatives locales ou indigènes de conservation. L'application des conditions-cadres permet une gestion durable des ressources halieutiques et la conservation de la biodiversité en plus de réduire la pauvreté.

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à sincèrement remercier ma directrice d'essai, Maria Del Rosario Ortiz Quijano, de m'avoir guidée et suivie de près tout au long de ce processus. Ses conseils m'ont poussée à produire une meilleure analyse et à avoir un bon sens critique.

Un gros merci à mon frère Martin pour ses encouragements et son appui inconditionnel.

Merci à mon amoureux Joshua pour sa patience et son soutien.

Enfin, un immense merci à ma chère mère Carole Lefebvre pour son appui et ses nombreuses relectures.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LES AIRES MARINES PROTÉGÉES : UNE STRATÉGIE POUR CONTRER LA DÉGRADATION DES ÉCOSYSTÈMES ET RÉDUIRE LA PAUVRETÉ	3
1.1. Les spécificités du milieu marin et de sa biodiversité	3
1.2. Les biens et services de la biodiversité marine et côtière	4
1.3. L'état et les menaces envers les écosystèmes marins	8
1.3.1. Pollution et fragmentation des habitats	9
1.3.2. Changements climatiques	10
1.3.3. Espèces envahissantes	10
1.3.4. Surexploitation/surconsommation	11
1.4. Le besoin de créer des aires marines protégées	12
1.5. La pêche artisanale et la pauvreté	17
1.5.1. Droits d'accès ancestraux ou historiques sur les zones côtières et les eaux intérieures	20
2. L'INTÉGRATION D'AIRES MARINES PROTÉGÉES AU SEIN DE MODÈLES DE GESTION DES RESSOURCES CÔTIÈRES ET MARINES	22
2.1. Cadre juridique international sur les droits et l'accès à l'utilisation des ressources marines	22
2.1.1. Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	25
2.1.2. Convention sur la diversité biologique	26
2.2. Régimes juridiques de propriétés sur les ressources marines	29
2.2.1. État, libre accès, propriété privée ou commune	30
2.2.2. Régime foncier	33
2.3. Les aires marines protégées et leur gestion	34
2.3.1. Gestion gouvernementale	35
2.3.2. Cogestion entre les utilisateurs	35
2.3.3. Gestion privée	36
2.3.4. Gestion communautaire	36
3. ANALYSE COMPARATIVE D'ÉTUDES DE CAS SUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES	38
3.1. Critères de sélection et de choix d'études de cas	38
3.2. Caractérisation des études de cas retenues	39
3.2.1. Aire marine protégée de l'île Apo – Philippines	39
3.2.2. Aire marine protégée de Watamu – Kenya	41
3.2.3. Aire marine protégée de Nguna-Pele – Vanuatu	44
3.2.4. Aire marine protégée Cayos Cochinos – Honduras	47
3.3. Analyse de la performance des aires marines protégées	49
3.3.1. Grille d'analyse des résultats de projets	49
3.3.2. Analyse et discussion	53

4. CONDITIONS MINIMALES POUR UNE GESTION DURABLE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES	63
4.1. Obstacles socioculturels, institutionnels, juridiques, économiques et politiques	63
4.1.1. Obstacles socioculturels	63
4.1.2. Obstacles politiques et institutionnels	64
4.1.3. Obstacles juridiques	67
4.1.4. Obstacles économiques	69
4.2. Conditions-cadres pour une gestion durable des aires marines protégées	70
4.2.1. Politique et gouvernance locales	71
4.2.2. Reconnaissance de droits coutumiers et l'amélioration de l'accès aux ressources	73
4.2.3. Renforcement des capacités en environnement	74
4.2.4. Durabilité financière	75
4.2.5. Mise en place d'une gestion adaptative	77
5. RECOMMANDATIONS	78
5.1. Reconnaître et appuyer les régimes des droits fonciers communautaires	78
5.2. Création de zones de réserve temporaires	79
5.3. Reconnaissance des ICCA	80
5.4. Élimination des subventions nuisibles à la biodiversité	81
CONCLUSION	83
RÉFÉRENCES	85
BIBLIOGRAPHIE	99
ANNEXE 1 - LES CATÉGORIES DES AIRES PROTÉGÉES ET LEURS SPÉCIFICITÉS	102
ANNEXE 2 - UN ÉCHANTILLON DES NOMBREUX TRAITÉS INTERNATIONAUX DE 1960 À 2008	104
ANNEXE 3 - GRILLE D'ANALYSE POUR LA SÉLECTION DES ÉTUDES FINALES DE CAS	106
ANNEXE 4 - SOUS-CRITÈRES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ CONCERNANT LES ÉTUDES DE CAS	110

LISTES DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1	Les bénéfices tirés des écosystèmes et leurs liens avec le bien-être de l'homme	5
Figure 1.2	Les impacts globaux et les tendances environnementales	8
Figure 1.3	Accroissement du nombre de zones mortes du début du siècle jusqu'à nos jours	9
Figure 1.4	La consommation alimentaire versus l'offre	12
Figure 1.5	Liste rouge de l'UICN en 2008 pour les espèces marines dans le monde	13
Figure 1.6	La distribution des AMP selon les catégories de l'UICN et les économies des pays	15
Figure 1.7	Zonage des aires marines protégées	16
Figure 1.8	Comparaison entre la pêche artisanale et la pêche industrielle	18
Figure 1.9	Exportations nettes de divers produits agricoles par pays en voie de développement	19
Figure 2.1	Délimitations maritimes et zonages internationaux	23
Figure 3.1	Les indicateurs de bien-être entre une AMP et une aire marine non protégée	53
Figure 3.2	Relation entre les coûts et bénéfices pour l'AMP d'Apo	57
Tableau 1.1	Classification des bénéfices venant des AMP	7
Tableau 1.2	Les fonctions des différentes zones d'une AMP	16
Tableau 1.3	Synthèse de la consommation par habitant en 2007	19
Tableau 1.4	Consommation de poissons des Sénégalais de 2000 à 2007	20
Tableau 2.1	Spécificités du zonage maritime	24
Tableau 2.2	Augmentation d'AMP depuis 2003	27
Tableau 2.3	Types de régimes et leurs caractéristiques	33
Tableau 2.4	Les différents droits de propriété et leurs caractéristiques	33
Tableau 3.1	Les parties prenantes et leurs rôles aux Philippines	41
Tableau 3.2	Les parties prenantes et leurs rôles au Kenya	43
Tableau 3.3	Les parties prenantes et leurs rôles au Vanuatu	46

Tableau 3.4	Les parties prenantes et leurs rôles au Honduras	48
Tableau 3.5	Grille d'analyse des conditions environnementale, sociale, économique et de gouvernance des études de cas	52
Tableau 3.6	Tableau récapitulatif des points positifs et négatifs pour chaque type de gestion d'une AMP	62
Tableau 4.1	Contraste entre les perceptions internationales et locales sur la conservation de la biodiversité	65

LISTES DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

AMP	Aire marine protégée
CCA	<i>Community Conserved Area</i>
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEDRE	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux
CIAPA	Collectif International d'Appui à la Pêche Artisanale
CFM	<i>Community fisheries management</i>
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
COAP	Code de Gestion des Aires Protégées
COHDEFOR	<i>The Honduran Corporation for Forest Development</i>
DAVPS	<i>Department of Protected Areas and Wildlife</i>
DENR	<i>Department of Natural Resources</i>
ENVIS	<i>Environment Information System</i>
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GDRN	Gestion durable des ressources naturelles
HCRF	<i>Honduran Coral Reef Foundation</i>
ICCA	<i>Indigenous and Community Conserved Areas</i>
ICSF	<i>International Collective in Support of Fishworkers</i>
ICRAN	<i>International Coral Reef Action Network</i>
ICREI	<i>International Center for Research on Environmental Issues</i>
IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche
IHT	<i>Honduran Institute of Tourism</i>
IRD	Institut de recherche pour le développement
KWS	<i>Kenya Wildlife Service</i>
LMMA	<i>The Locally-Managed Marine Area Network</i>
MEA	Évaluation des écosystèmes pour le millénaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale

PAMB	<i>Protected Area Management Board</i>
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	<i>Private Protected Areas</i>
QIT	Droits individuels de propriété
SERNA	<i>Secretary of State for Natural Resources and Environment</i>
TNC	<i>The Nature Conservancy</i>
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature
UNDP	<i>United Nations Development Programme</i>
UNEP	<i>United Nations Environment Programme</i>
WABO	<i>Watamu Association of Boat Operators</i>
WDPA	<i>World Database on Protected Areas</i>
WTW	<i>Watamu Turtle Watch</i>
WWF	<i>World Wildlife Fund</i>
ZAAP	Zone d'appui aux aires marines protégées
ZEE	Zone économique exclusive
ZUD	Zone d'utilisation durable
ZS	Zone des services
ZOC	Zone d'occupation contrôlée

INTRODUCTION

Il y a déjà vingt ans, l'adoption de la *Déclaration de Rio* engageait de nombreux dirigeants mondiaux à opter pour des principes et des pratiques pouvant, entre autres, réduire et éliminer les modes de production et de consommation non durables. Malgré ces engagements juridiquement non contraignants et certains efforts pour améliorer la gestion des pêches, selon de nombreux experts dans le domaine, les écosystèmes marins sont de plus en plus propices à une extinction massive (Rogers et Laffoley, 2011). La surconsommation est la cause principalement responsable des dangers auxquels sont confrontés les écosystèmes marins et côtiers. En effet, en raison de la demande provenant des pays développés, environ 75 % des grandes réserves de poissons sont pleinement exploitées, surexploitées ou épuisées (Commission européenne, 2011). D'autre part, pour satisfaire cette demande croissante des pays du Nord, la surpêche risque de bouleverser les conditions de vie d'une importante proportion des populations des pays en voie de développement, et plus particulièrement les plus vulnérables, les populations les plus pauvres.

Malgré certains efforts pour une gestion durable des ressources marines par l'entremise de zones de protection marine, ces réserves se retrouvent dans un peu moins de 1 % de la superficie totale des océans qui représente 70 % de la surface de la Terre. Les participants à la conférence des Nations Unies sur la diversité biologique en 2010 à Nagoya ont donc conclu qu'il était nécessaire d'atteindre un minimum de 10 % de protection marine afin de conserver la pérennité des océans en considérant tous les biens et services que ces derniers nous fournissent; et du même coup, prévenir une augmentation de la pauvreté au niveau international. La pêche constitue le principal apport en protéines animales pour plus d'un milliard de personnes et plus particulièrement pour les populations côtières des pays en voie de développement. La pêche est également essentielle à la sécurité alimentaire de 200 millions de personnes. Subséquemment, il est très important d'agir rapidement en raison de l'urgence mondiale de créer des aires marines protégées (AMP) afin de garantir la sécurité alimentaire d'un septième de la population humaine et d'assurer la continuité des biens et services qu'offrent ces écosystèmes marins. Cependant, le type de gestion de ces aires protégées demeure controversé. D'une part, les populations locales peuvent parfois se sentir menacées à l'idée de créer ou de se voir imposer une AMP. Des cas ont été exposés où les

populations côtières ont été brimées par rapport à leurs droits ancestraux à cause de la création d'AMP (*Food and Agriculture Organization (FAO)*, 2009). D'autre part, il y a présence d'acteurs pour lesquels la conservation des écosystèmes marins et côtiers menacés d'extinction est prioritaire. En fait, le type de gouvernance favorisé pour accroître les AMP est déterminant pour la conservation de ces écosystèmes et l'amélioration des conditions de vie des populations qui en dépendent. L'objectif principal de cet essai est de déterminer les éléments-clés et les conditions-cadres d'une gestion durable des AMP qui contribueront à la réduction de la pauvreté tout en protégeant les écosystèmes marins.

Pour ce faire, un regard sur le milieu marin et ses spécificités est présenté afin de décrire les grandes menaces affectant la pérennité de ce milieu extrêmement important au bien-être humain. Un bref portrait est donc exposé sur l'interrelation entre les populations locales ou indigènes des pays en voie de développement avec les biens et services offerts par les milieux marin et côtier. Ces éléments permettent ainsi de ne pas sous-évaluer l'urgence de créer des moyens de protection et de gestion comme les AMP. Ensuite, les systèmes juridiques et politiques qui influencent la gestion du milieu marin et des ressources halieutiques sont énoncés afin de bien identifier les dynamiques internationales en place. Ceci permet également d'exposer les types de gestion disponibles pour les aires marines protégées. Au cœur de cet essai se trouve une analyse comparative sur différentes études de cas d'AMP de pays en voie de développement ayant des gouvernances variées. L'analyse a été faite afin d'identifier les conditions-cadres à mettre en place dans la gestion d'une AMP pour réduire la pauvreté tout en protégeant les écosystèmes marins. Cette analyse est suivie d'un regard sur les différents obstacles socioculturels, institutionnels, juridiques, économiques et politiques pouvant freiner une amélioration dans la gestion des AMP et ainsi nuire à la réduction de la pauvreté. L'analyse effectuée a été soutenue par des données provenant de sources publiées dans des journaux scientifiques ou par des organisations internationales crédibles. Des experts internationaux de la société civile sur les aires protégées ont été consultés pour valider l'information. Finalement sont présentées des recommandations qui ciblent les éléments à mettre en place pour atteindre de réels changements dans la réduction de la pauvreté et la conservation de la biodiversité.

1. LES AIRES MARINES PROTÉGÉES : UNE STRATÉGIE POUR CONTRER LA DÉGRADATION DES ÉCOSYSTÈMES ET RÉDUIRE LA PAUVRETÉ

Ce chapitre met en évidence l'urgence de protéger les milieux marins et côtiers en prenant en considération la dépendance des populations locales vis-à-vis la pérennité de ces milieux. Il met aussi en évidence l'existence d'un lien étroit entre le bien-être humain et les biens et services qu'offrent les écosystèmes en mettant l'emphase sur ceux associés aux écosystèmes marins et côtiers. De plus, le rôle essentiel que joue la pêche artisanale dans les pays en voie de développement relativement à la sécurité alimentaire des populations côtières et à leur contribution à la génération de revenus sont des éléments à considérer quant à la création et à la gestion des AMP afin de les rendre plus efficaces par rapport à leurs objectifs de conservation.

1.1. Les spécificités du milieu marin et de sa biodiversité

Depuis 3,8 milliards d'années, la biodiversité marine évolue dans ce vaste écosystème marin occupant 70 % de la surface du globe (Bœuf, 2011). Malgré cette superficie, il est estimé que des 1,8 millions d'espèces répertoriées sur la planète, seulement 16 % sont marines, et ce, principalement expliqué par sa gigantesque biomasse (Guilloux et Zakovska, 2004). La biodiversité terrestre est six à sept fois plus diversifiée que celle des océans. À titre d'exemple, un seul hectare dans une forêt tropicale peut contenir 475 arbres et plus de 25 à 50 000 insectes, tandis qu'un hectare de récif corallien, reconnu comme la forêt tropicale de la mer, est l'habitat d'environ 300 espèces de coraux, 600 variétés de poissons et 200 sortes d'algues (Bœuf, 2011). Considérant ces données, il est tout à fait légitime de se demander pourquoi une telle immensité d'eau héberge une si faible biodiversité. Selon Bœuf, les raisons qui expliquent ce paradoxe sont dues à deux facteurs. D'une part, il y a une réelle méconnaissance de l'écosystème due aux caractéristiques physiques du milieu marin qui rendent les recherches scientifiques difficiles et extrêmement dispendieuses donnant comme résultat une sous-estimation de la biodiversité marine. La communauté scientifique reconnaît environ 250 000 espèces marines, tandis que l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) estime qu'il existerait jusqu'à 100 millions d'espèces vivant dans les fonds marins et que 99 % des espèces vivant en haute mer n'ont pas encore été découvertes (UICN, 2005). D'autre part, la faible biodiversité est expliquée par le fait que la connectivité totale du milieu marin qui restreint les biotopes marins à l'endémisme,

une des sources de biodiversité, se manifeste par l'inexistence de frontières ou d'isolement favorisant la spéciation (Bœuf, 2011). Ainsi, les énormes défis que posent les spécificités du milieu marin sont reflétés par les nombreuses tentatives dans le domaine juridique qui sont supposément conçues pour mieux gérer la biodiversité marine et les ressources halieutiques. Malgré ces efforts, les ratages et les échecs restent omniprésents. Cette dynamique est confirmée par cette citation :

« *La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la Convention sur la Diversité Biologique témoignent de cette tendance et révèlent toute la difficulté d'appréhender la spécificité du milieu marin, tant du point de vue physique que juridique.* » (Guilloux et Zakovska, 2004, p. 3).

La pluralité des accords internationaux, des lois, des différents zonages ou délimitations provoque des confusions et un certain frein quant à une gestion et une protection adéquates des écosystèmes marins et côtiers. Il faut souligner qu'entre tous ces accords, la *Convention sur la diversité biologique* (CDB) est particulièrement importante, car elle a initié le concept des aires marines protégées, confirmant ainsi le besoin criant de protéger cette biodiversité marine (Fondation pour la nature et l'homme, 2010).

1.2. Les biens et services de la biodiversité marine et côtière

Les océans sont d'une très grande importance puisqu'il s'agit d'un système naturel complexe offrant plusieurs biens et services qui sont primordiaux au bien-être des humains (Saint-Guily, 2009). Avant même d'approfondir sur les biens et services des écosystèmes marins et côtiers, un aperçu des biens et services en général doit être défini afin de comprendre la dynamique de toutes ces fonctions complexes qui permettent à l'humain de vivre. Cet aspect permet de mettre en relief l'importance de la préservation de l'intégrité des écosystèmes et plus particulièrement de la biodiversité marine et côtière. Les biens et services se définissent par la biodiversité et les écosystèmes qui fournissent un grand nombre des biens et services soutenant la vie humaine (Pujol *et al.*, 2010). Ainsi, les services écologiques découlent des processus écologiques développés dans les écosystèmes, profitables directement ou indirectement aux humains (Limoges, 2009). Les services écosystémiques résultent des interactions entre organismes qui façonnent les milieux et le fonctionnement des écosystèmes (Pujol *et al.*, 2010).

Différentes catégories de services ont été développées pour faciliter une meilleure compréhension des regroupements. En 2005, la notion d'un service écosystémique a été développée par l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (MEA). Cette étude est pionnière dans le domaine environnemental et est de plus en plus utilisée puisqu'elle permet de mieux comprendre les relations étroites entre la diversité biologique et son utilisation par les humains. Selon cette évaluation, 24 est le nombre de types de biens et services qui ont été répertoriés (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). D'après de nombreux organismes internationaux comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), une corrélation non négligeable entre le bien-être humain et les services offerts par les écosystèmes doit être reconnue. La figure 1.1 illustre ce rapport entre les biens et services et le bien-être humain puisque le bien-être dépend du flux ininterrompu des services écologiques.



Figure 1.1. Les bénéfices des écosystèmes et le bien-être humain (tirée de Pujol *et al.*, 2010, p. 36)

Quelques exemples de la valeur des biens et services peuvent être observés à travers un moyen plutôt récent de calculer la valeur économique des services en question. Il s'agit d'un outil permettant de mettre une valeur monétaire à l'environnement afin de calculer les risques ou les coûts dans la perte d'un service d'un écosystème. Malgré le fait que cette méthode peut être considérée comme étant non éthique pour certains puisqu'elle favorise la perception de l'environnement de façon purement économique, elle peut toutefois encourager la considération de la conservation d'un milieu humide dans les décisions économiques qui dominent la planète par exemple.

En observant un milieu côtier aquatique comme les mangroves, des scientifiques ont attribué à ces biomes une valeur économique et sociale plutôt importante. D'après cette recherche, un hectare de mangrove dans le golfe de la Californie rapporterait près de 37 500,00 \$ annuellement (Good Planet, 2009). Cette valeur monétaire est sous forme de prises de poissons et de crabes, qui sont des espèces commerciales, accompagnées des avantages face aux changements climatiques et à l'élévation du niveau des mers. Selon les scientifiques, les mangroves atténuent les effets néfastes venant des phénomènes comme le changement climatique tout en stockant le carbone (*ibid.*). Un autre exemple démontrant les nombreux biens et services du milieu marin est défini dans une étude récente qui a tenté d'identifier et de regrouper les nombreux services que fournissent les aires côtières et marines protégées. Le tableau 1.1 appuie les théories de biens et services qu'offrent les écosystèmes marins et côtiers grâce à une étude illustrant 99 bénéfices recensés spécifiques des AMP (Angulo-Valdés et Hatcher, 2010). Les bénéfices sont séparés en deux grandes catégories, soit ceux directement avantageux aux humains et ceux plus spécifiques à la nature.

Toutefois, l'intervention physique de l'homme sur l'environnement accompagnée de la demande grandissante de plusieurs ressources a comme répercussion une raréfaction des interactions entre organismes nécessaires aux biens et services. Par conséquent, il est estimé qu'environ 15 des 24 types de biens et services provenant des écosystèmes terrestres et marins sont dégradés ou utilisés de manière non durable (Millennium Ecosystem Assessment, 2005).

Tableau 1.1. Classification des bénéfices venant des AMP (modifié de Angulo-Valdés et Hatcher, 2010)

Pour les humains				Pour la nature					
Bénéfices directs		Bénéfices indirects							
Pêche	Autres que la pêche	Gestion	Éducation/recherche	Culture	Procédés naturels	Écosystèmes	Population	Espèces	
Protection des frayères	Récolte des ressources non renouvelables et renouvelables	Réduction de l'utilisation des ressources et des conflits	Amélioration de la compréhension des systèmes naturels	Augmentation de la tranquillité d'esprit	Soutien des cycles naturels adéquats des nutriments	Élimination des impacts secondaires	Protection des populations et des fonctionnements naturels	Protection des espèces-clés dominantes	
Augmentation de la population féconde	Développement des opportunités récréatives	Réduction des mortalités inutiles	Accès aux opportunités éducationnelles	Amélioration de l'esthétique des sites	Protection de l'érosion côtière	Maximisation de la résilience des écosystèmes	Protection de la diversité biologique et génétique	Prévention de la perte d'espèces vulnérables	
Facilitation de la reproduction	Amélioration et diversification des activités économiques	Réduction de la variabilité dans la pêche	Développement des connaissances de sites inaltérés	Incitation aux activités sociales constructives	Accès à un refuge physique	Préservation de la composition et du fonctionnement des communautés naturelles	Rétablissement de la taille et de la structure de la population	Soutien de la présence et de l'abondance d'espèces	
Disponibilité de sites calmes pour les frayères	Augmentation des opportunités d'écotourisme	Maintien de la diversité dans la pêche	Accès à une série d'études et à une compilation de connaissances à long terme	Promotion des relations spirituelles et du développement	Maintien de la régulation du climat global	Assurance d'une protection de la biodiversité	Protection des populations qui fraient	Prévention de la perte d'espèces rares	
Assurance de conditions idéales pour la frayère	Promotion des alternatives et des opportunités d'emploi	Opportunités d'aquaculture marine	Accès à de la recherche et de la collecte de données de sites inaltérés	Promotion des relations internationales et de la coopération	Réduction des dommages physiques aux habitats	Prévention de la dégradation des écosystèmes	Augmentation du ratio de survie pour les juvéniles et les adultes	Protection des espèces vivant sur une longue période de temps (tortue de mer)	
Amélioration des habitats pour la frayère	Renforcement du droit de propriété et de responsabilité	Facilitation et simplification de la réglementation et de la conformité	Contrôle des zones et des impacts humains	Augmentation de la conscience et de la conformité du public	Soutien des procédés évolutifs naturels	Maintien de la structure trophique	Augmentation du rétablissement des populations en diminution	Protection des espèces à croissance lente	
Augmentation de la production d'œufs et de larves	Élargissement et renforcement de l'économie	Amélioration de la gestion et de l'efficacité	Réduction des risques des expériences à long terme	Augmentation des préoccupations pour les générations futures	Protection des habitats critiques	Maintien des zones-clés (reproduction, frayère et alimentation)	Augmentation des lieux de reproduction	Protection des espèces à reproduction lente	
Assurance d'une migration d'œufs et de larves	Amélioration de la possibilité pour d'autres formes de revenus	Diminution des échecs dans la gestion	Amélioration de la synergie entre les différentes études	Amélioration de la valeur esthétique	Maintien de la biodiversité	Soutien pour le rétablissement des écosystèmes		Augmentation des interactions complètes entre les espèces	
Augmentation de la pêche	Protection des habitats intéressants pour le tourisme	Facilitation de la participation des parties prenantes	Accès aux sites d'études à long terme	Préservation et augmentation des connaissances historiques	Soutien pour la transformation, la détoxification et la séquestration des polluants			Protection des espèces migratrices	
Possibilité de pêche sportive		Réduction des possibilités de développement irresponsable	Maintien des écosystèmes naturels	Facilitation de la gestion des ressources culturelles				Restauration de l'abondance et de la biomasse des espèces	
Soutien pour un débordement de poissons adultes et de juvéniles		Promotion d'une approche holistique à la gestion	Accès aux sites pour l'éducation du primaire et des adultes					Restauration de la diversité des espèces	
Augmentation de l'abondance des espèces en supépêche		Promotion des bases pour une gestion des écosystèmes	Accès aux sites pour l'éducation universitaire						
Réduction de la pêche excessive			Accès aux sites intacts pour des expériences particulières						
Augmentation du volume de frayère			Préservation des sites archéologiques						
Réduction des impacts négatifs sur la génétique			Accès aux informations biologiques de sites non pêchés						

1.3. L'état et les menaces envers les écosystèmes marins

Depuis plus d'un siècle, les écosystèmes marins et côtiers sont assujettis aux pressions croissantes qui proviennent d'un développement économique non durable à l'échelle mondiale. Malgré les rôles importants et essentiels que jouent ces écosystèmes, ils sont désormais grandement menacés. En effet, les océans ont été déclarés par un panel d'experts scientifiques comme étant dans un état critique.

« Les chercheurs disent avoir découvert qu'«une vérité effrayante a émergé : la vie marine est en péril» et les océans de la planète «risquent fortement d'entrer dans une phase d'extinction des espèces» » (Francoeur, 2011, p. 1).

En portant une attention plus particulière aux biomes côtiers et marins de la figure 1.2, il est possible de remarquer qu'à plusieurs niveaux, les tendances de dégradation de la biodiversité marine augmentent de façon critique.

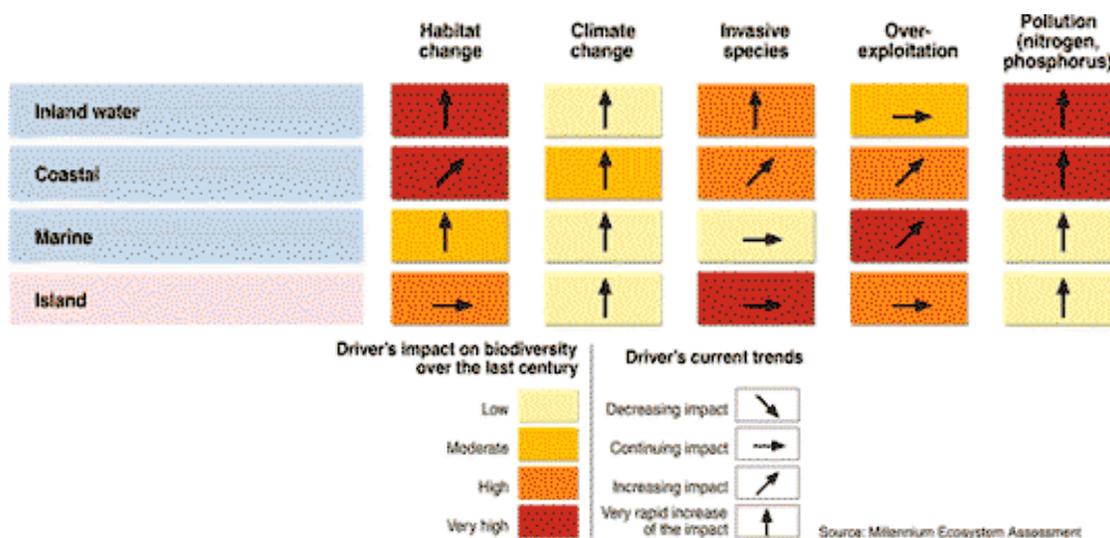


Figure 1.2. Les impacts globaux et les tendances environnementales (modifiée de Millennium Ecosystem Assessment, 2005, p. 9)

D'après le MEA, les écosystèmes marins et côtiers sont assujettis à cinq pressions majeures exposées à la figure 1.2. La modification des habitats et la pollution sont les menaces les plus imposantes aujourd'hui affectant les écosystèmes côtiers et les eaux intérieures, qui rappelons-le, font partie d'un plus grand cycle aquatique qui procure de nombreux avantages à l'humain.

1.3.1. Pollution et fragmentation des habitats

Selon le *World Wildlife Fund* (WWF), 80 % de la pollution des océans est d'origine terrestre (WWF, 2011). Malgré la présence de quelques progrès, le PNUE ajoute que les eaux usées, les nutriments, les macro-déchets et la destruction des habitats demeurent les sources de la pollution marine où malheureusement les améliorations sont les plus lentes (Notre-planète.info, 2006). De ce fait, les apports excessifs de nutriments, venant principalement de l'agriculture industrielle et de l'utilisation exagérée d'engrais chimiques composés d'azote et de phosphore, finissent par ruissellement dans les océans (Smith, 2003). Il s'ajoute donc à cela, le rejet des eaux usées, la mauvaise gestion du fumier ainsi que les nombreux rejets industriels. Ces rejets contribuent également à cette surabondance de nutriments ayant comme conséquence le développement de phytoplanctons dans les océans qui absorbent une grande quantité d'oxygène (Vedura, 2010). Cette prolifération provoque l'appauvrissement et éventuellement la mort de l'écosystème aquatique présent puisqu'il ne bénéficie plus de l'oxygène nécessaire pour vivre. Ce phénomène connu comme l'eutrophisation est à l'origine de la création de zones mortes dans tous les océans et sur tous les continents de la planète (*ibid.*). L'augmentation exponentielle des zones mortes ou hypoxiques est illustrée à la figure 1.3. Ces zones mortes où les taux d'oxygène dans l'eau sont très faibles peuvent, par exemple, se manifester par le blanchiment des coraux (Rogers, 2011).

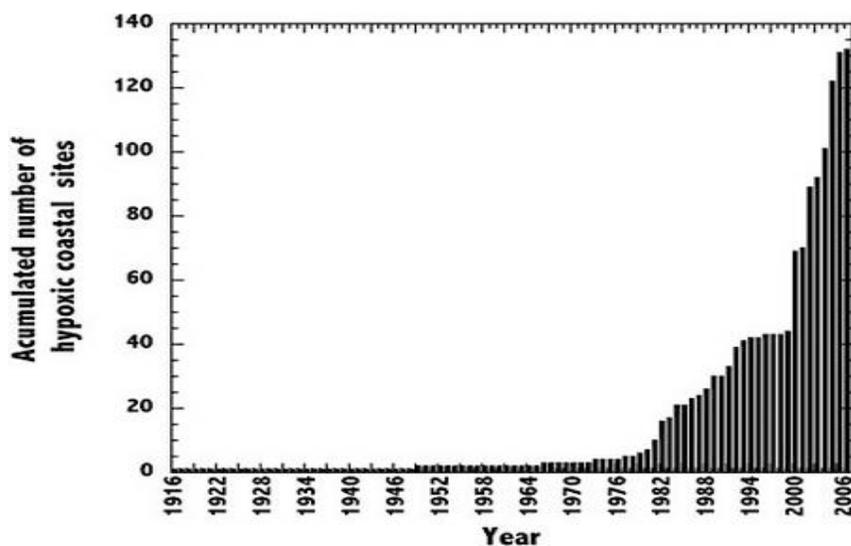


Figure 1.3. Accroissement du nombre de zones mortes du début du siècle jusqu'à nos jours (tirée d'Étienne, 2008)

Par ailleurs, l'aquaculture est à considérer lorsqu'il est question de dégradation du milieu marin. Indubitablement, cette pratique est une autre menace grandissante en ce qui concerne la santé du milieu aquatique. Ces types de cultures engendrent beaucoup de pollution en provoquant une augmentation des parasites et un déséquilibre du milieu naturel (WWF, 2011). D'autre part, l'émergence du tourisme et du développement immobilier intense et non durable dans les zones côtières crée des pressions additionnelles sur les écosystèmes marins en fragmentant les habitats et en augmentant la pollution.

1.3.2. Changements climatiques

Le changement climatique a une influence importante ainsi que grandissante sur l'ensemble des systèmes biologiques et écologiques de la planète. La hausse de température dans les océans est ainsi causée par l'augmentation de concentration de gaz carbonique atmosphérique venant d'activités humaines non durables. Ce phénomène semble altérer la composition chimique des océans en les rendant plus acides (Beaugrand et Goberville, 2010). L'acidification des océans pourrait correspondre à une réduction du pH de 0.5 unité d'ici 2100, ayant comme risque de nuire au processus de calcification de nombreux organismes marins tels que les coraux et certaines espèces planctoniques (*ibid.*). Une étude effectuée à l'Université James Cook en Australie a prédit que le niveau de CO₂ atteindra 700 à 900 micro-atmosphères avant la fin du siècle ainsi affectant l'habileté des poissons à sentir, tourner, entendre et contrer les prédateurs (Canberra, 2012). Selon une autre étude effectuée par Brewer et Peltzer, le CO₂ augmentera de façon plus radicale dans les zones profondes où l'oxygène est moindre, allant de 1000 à 2500 micro-atmosphères (Brewer et Peltzer, 2009).

1.3.3. Espèces envahissantes

Les nombreuses dégénérescences au sein des écosystèmes marins et côtiers, qui sont causées par les espèces envahissantes et les changements climatiques, ont un impact plus ou moins modéré selon le MEA. Par contre, cette tendance risque d'augmenter considérablement au cours des prochaines années. En fait, les organismes marins migrent depuis des millions d'années grâce aux différents courants marins et désormais avec les grands déplacements humains. Par contre, le débalancement important qui augmente, créé par les espèces envahissantes, est dû à la vitesse et au volume par lesquels les organismes

marins sont transportés. Les océans sont utilisés comme routes pour l'exportation et l'importation de toutes sortes de biens. Le développement économique de la planète provoque une dynamique de transport non durable affectant ainsi la vie marine. Le trafic marin de plus en plus important, les nombreuses marées noires, les dommages causés par l'ancrage ainsi que le rejet des vidanges, des eaux usées et du pétrole augmentent et compromettent radicalement la santé de la vie marine (WWF, 2011). Il est estimé selon l'UICN que la croissance rapide dans le domaine international de l'exportation et de l'importation provoque une migration de 7 000 espèces par jour par navire (De Poorter, 2009). Par conséquent, ce qui prenait un siècle pour migrer prend maintenant un mois (*ibid.*).

1.3.4. Surexploitation/surconsommation

Chaque année, près de 90 millions de tonnes de poissons sont pêchées dans le monde (Nations Unies, 2002). La pêche excessive ou surpêche, en plus d'être une des formes de surexploitation des ressources pratiquée dans des conditions non durables, menace plus que jamais la reconstitution et l'épuisement des stocks de poissons. En effet, les statistiques démontrent que les principaux stocks de poissons marins à l'échelle mondiale sont dans un état très critique et la surpêche est identifiée comme la première cause de cette catastrophe (Nuttall, 2011). Ce phénomène destructeur des océans est produit par la surconsommation humaine, principalement celle des pays du Nord (EncycloEcolo, 2011). Il est estimé que 76 % des stocks de poissons sont totalement exploités (WWF, 2011). De plus, des millions de poissons non nécessaires sont tués lors de pêche excessive représentant un taux de rejet énorme et un gaspillage phénoménal. À vrai dire, 30 millions de tonnes de poissons morts sont rejetées sans être commercialisées ni consommées (EncycloEcolo, 2011).

La surconsommation démontrée dans la figure 1.4 est principalement expliquée par les habitudes de vie des pays industrialisés de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Cette figure expose bien le déséquilibre quant à la consommation et l'offre réelle. À partir des années 2000, la tendance au dépassement concernant la consommation alimentaire versus l'offre alimentaire est clairement entamée. Ce phénomène peut être expliqué par le fait qu'en moins de vingt ans, la demande et la consommation des poissons ont explosé. Cette

manifestation est causée entre autres par la mode du sushi qui devient une commodité des menus de chaînes de restauration rapide au niveau mondial (Greenpeace, 2010).

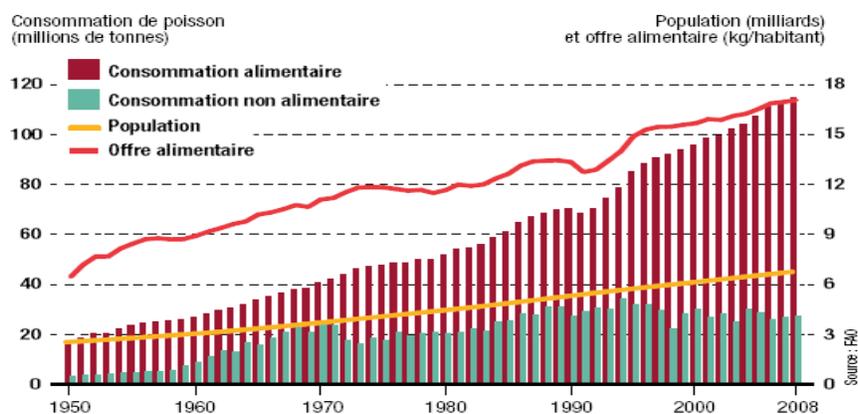


Figure 1.4. La consommation alimentaire versus l'offre (tirée de Leciak, 2011)

La détérioration des écosystèmes côtiers et marins est le signal que les pressions sur la biodiversité marine ne sont pas gérées de façon adéquate et que les dommages perdurent sur ces écosystèmes précieux à l'humain. La protection inadéquate des océans est un aspect important à considérer qui explique la dégradation de ce milieu naturel riche en biodiversité. Selon Daniel Pauly, biologiste des pêches considéré comme le plus grand spécialiste au monde dans sa discipline, pour freiner cette dégradation, il est incontournable de limiter la demande en plus de développer une protection adéquate des océans par l'entremise d'AMP (Institut de recherche pour le développement (IRD), 2011).

1.4. Le besoin de créer des aires marines protégées

L'ignorance à propos des écosystèmes marins, accompagnée de l'état et des menaces démontrées précédemment, expose l'urgence de créer de nouvelles AMP. La biodiversité marine est menacée tant au niveau des espèces qu'au niveau des écosystèmes entiers. De nombreux écosystèmes particulièrement fragiles ou rares sont menacés de disparition à l'échelle de la planète, comme les récifs coralliens et les mangroves. Il a été établi que 10 % des récifs de la planète sont détruits et que plus de 50 % sont en dégradation rapide (Saint-Guilly, 2009). En ce qui concerne les mangroves, il est estimé que la moitié a disparu en cent ans (*ibid.*). La figure 1.5 illustre la situation à partir d'une évaluation faite de 2 544 espèces marines pour établir le niveau de menace selon le système de la catégorie utilisée pour établir la Liste rouge de l'UICN en 2008.

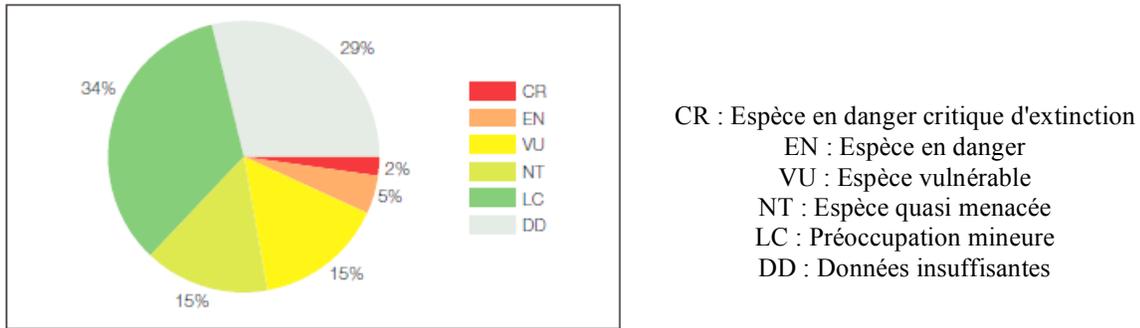


Figure 1.5. Liste rouge de l'UICN en 2008 pour les espèces marines dans le monde (tirée de l'UICN 2008, p. 2)

À l'égard de ces données alarmantes, accompagnées d'une quasi-absence de protection de la biodiversité et des écosystèmes marins, la communauté scientifique ainsi que de nombreux organismes internationaux se sont mobilisés pour faire pression sur les gouvernements pour que des actions concrètes soient définies. En 1999, selon l'UICN, une AMP est définie comme étant :

« Tout espace intertidal (zone côtière entre la basse mer moyenne et la pleine mer moyenne qui est alternativement couverte et découverte par la marée) et infratidal (zone marine continuellement immergée) ainsi que ses eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources naturelles, historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserves pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité. » (Ranaivoson, 2009, p. 8).

En 2003, l'UICN a identifié trois principes fondamentaux qui doivent être appliqués aux aires protégées (Beukering *et al.*, 2007b) :

- Les aires protégées devraient contribuer à la réduction de la pauvreté au niveau local et ne pas contribuer à la pauvreté ou l'alimenter.
- Pour accéder à leur plein potentiel dans la conservation de la biodiversité et aider à réduire la pauvreté, les aires protégées devraient être intégrées dans des systèmes de développement durable.
- Les connaissances sur le lien intime entre les aires protégées et la pauvreté doivent être améliorées.

Ainsi, les AMP sont des aires côtières et océaniques sur lesquelles sont établis des objectifs de protection et de gestion des écosystèmes afin de conserver leurs fonctions à long terme

(Fondation pour la nature et l'homme, 2010). Les AMP incluent automatiquement les environnements côtiers et marins ainsi que des zones terrestres. En effet, les bassins hydrologiques en amont peuvent être ciblés par une AMP, à laquelle sont liées les zones côtières connectées par l'eau douce, dont les fleuves, les rivières et autres (Ranaivoson, 2009). Présentement, selon les données recueillies par le *World Database on Protected Areas* (WDPA) et l'UICN, il y a approximativement 5 878 AMP sur la planète, ce qui représente 4,2 kilomètres carrés et 1,17 % de l'océan au complet considérant qu'il recouvre plus de 70 % de la planète (Toropova *et al.*, 2010; WWF, 2011).

L'UICN a identifié six types de catégories d'aires protégées utilisées comme des références au niveau international et applicables également aux AMP (Dudley, 2008). Bien que chaque aire protégée possède ses spécificités propres, quelques éléments sont identiques pour toutes les catégories. Ces catégories servent d'outils de gestion et de cadres de planification pour ces milieux marins et côtiers protégés. Il s'agit de différents moyens de gestion pouvant freiner la dégradation des milieux naturels causée par les activités humaines, par exemple la surpêche et la pollution, ainsi protégeant la biodiversité essentielle au bien-être humain. Ces catégories chevauchent les principes élaborés par le Code de conduite pour la Pêche Responsable du FAO (Toropova *et al.*, 2010). L'annexe 1 présente les différentes catégories accompagnées de leurs spécificités selon les définitions de l'UICN. La variabilité quant aux restrictions et à la réglementation diffère d'une catégorie à l'autre. Par contre, ces catégories facilitent la compréhension et la communication au niveau international (Ranaivoson, 2009).

D'autre part, en plus de l'absence quasi totale d'AMP en haute mer, la figure 1.6 démontre une inégalité quant à l'implantation d'AMP entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés, ces derniers représentant les deux tiers des AMP au niveau global (Marinesque *et al.*, 2012). Désormais, les AMP recouvrent 3 180 101 km² des eaux côtières, soit 2,2 % des ZEE et 0,88 % de l'océan au complet (*ibid.*). Les pays industrialisés ont une meilleure représentation de chaque catégorie d'AMP de l'UICN avec 78 % faisant partie des bases de données de l'UICN, contrairement aux pays en voie de développement avec seulement 50 % et les petites îles avec 60 % (*ibid.*).

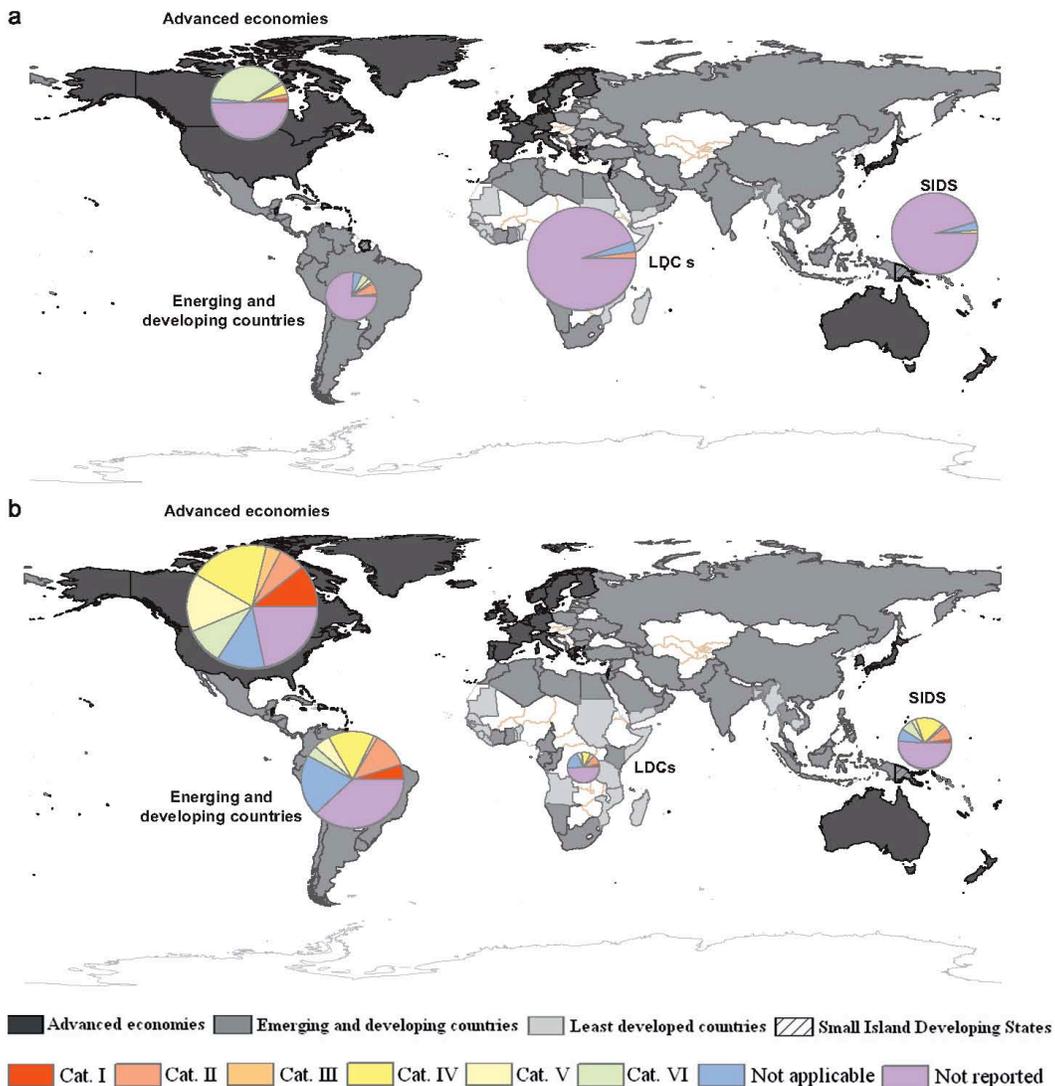


Fig. 3. MPAs distribution by IUCN and non-IUCN categories. Distribution of MPAs is given for each aggregation group, (a) in percentage of EEZ covered, including polygons data only, and (b) in number. The size of each pie is in proportion of the sum of all values.

Figure 1.6. La distribution des AMP selon les catégories de l’UICN et les économies des pays (tirée de Marinesque *et al.*, 2012)

Un zonage particulier pour le milieu marin et côtier s’impose lors de la création d’une AMP. Ainsi, pour assurer une gestion adéquate du milieu, différentes zones sont créées ayant des activités ou des restrictions propres à chacune. À titre d’exemple, le zonage schématisé par le Code de Gestion des Aires Protégées (COAP) du Ministère de l’Environnement, des Forêts et du Tourisme de Madagascar représente la base d’un schéma d’aménagement qui est fondamental à la création d’une AMP en considérant que la délimitation est beaucoup plus complexe en milieu marin. Par contre, la localisation des différentes zones doit être élaborée lors des consultations locales, si présentes. Alors,

l'objectif est de répartir spatialement les différentes fonctions de l'AMP (Saint-Guily, 2009). La figure 1.7 montre le zonage applicable à une AMP et le tableau 1.2 liste les fonctions générales des différentes zones d'une AMP.

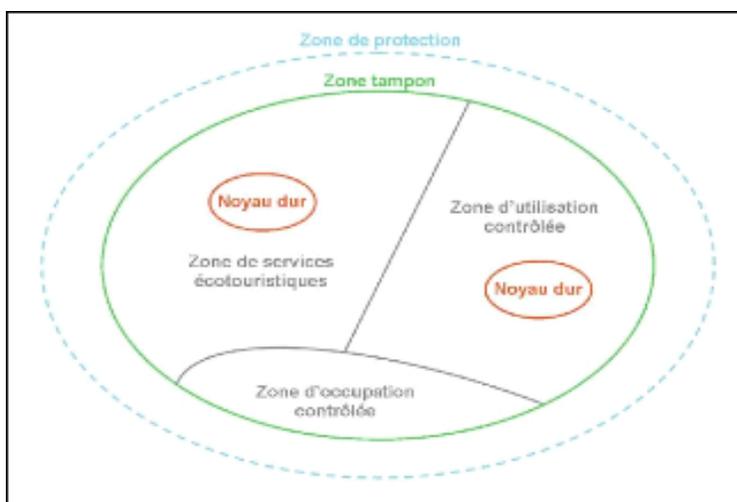


Figure 1.7. Zonage des aires marines protégées (tirée de Saint-Guily, 2009)

Tableau 1.2. Les fonctions des différentes zones d'une AMP (inspiré de Ranaivoson, 2009)

Zones	Fonctions
Noyau dur	Représente un périmètre de préservation intégrale où toutes les activités sont strictement réglementées.
Zone d'utilisation contrôlée ou durable (ZUD)	Il s'agit d'un espace de valorisation économique où les activités sont contrôlées et réglementées.
Zone des services écotouristiques (ZS)	Représente une zone où il peut y avoir des installations touristiques et éducatives.
Zone d'occupation contrôlée (ZOC)	Représente le milieu où il y a une occupation humaine également réglementée.
Zone tampon	Adjacente au noyau dur où les activités sont limitées pour assurer une meilleure protection ainsi que pour préserver la vocation de chaque composante de l'AMP.
Zones d'appui aux aires marines protégées (ZAAP)	Entourent le milieu par l'entremise de deux dernières zones regroupant à la fois la zone de protection et la zone périphérique qui ne sont pas présentes dans la figure. Ces deux zones extérieures sont des espaces dans lesquels l'exploitation est réglementée et contrôlée tout en s'appuyant sur les principes de gestion durable des ressources naturelles (GDRN).

Quelques caractéristiques propres aux AMP doivent être mentionnées. Tout d'abord, les objectifs principaux des AMP consistent au maintien et à la restauration des écosystèmes marins et côtiers afin d'assurer, plus particulièrement, une productivité viable et durable pour les communautés locales. Subséquemment, ces ressources naturelles servent de moyens de subsistance et de revenus pour les populations locales. La création d'une AMP doit favoriser autant des objectifs écologiques que socio-économiques (Ranaivoson, 2009).

1.5. La pêche artisanale et la pauvreté

Une corrélation non négligeable existe entre la pêche artisanale et les conditions de vie de populations pauvres. La pêche artisanale se définit par une pêche à petite échelle et traditionnelle. La pêche artisanale constitue un élément important pour contrer la pauvreté rurale, la malnutrition, la sous-alimentation et la crise alimentaire, problèmes importants auxquels la planète est confrontée présentement. Le FAO le souligne :

« La pêche artisanale apporte une contribution directe à la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, à l'équilibre nutritionnel, à la lutte contre la pauvreté et à la création de richesses, aux recettes en devises et au développement rural » (FAO, 2009, p. 28).

La Commission européenne indique que plus de 150 millions de personnes pauvres dans le monde dépendent de la pêche de subsistance (Commission européenne, 2011). Dans plusieurs pays en voie de développement, la pêche contribue principalement à la sécurité alimentaire et à la santé des populations locales. Plus spécifiquement, la souveraineté alimentaire qui garantit le droit des peuples à accéder aux ressources naturelles est intimement liée à la pêche artisanale (Vuarin, 2007). En moyenne, les apports en protéines animales sont à 19 % obtenus par la consommation de poissons et ce pourcentage dépasse les 25 % dans plusieurs pays très pauvres (Commission européenne, 2011). De plus, ce secteur emploie plus de 90 % d'environ 28 millions de pêcheurs pratiquant la pêche artisanale, et ainsi, assurant la subsistance d'environ 84 millions de personnes à travers les activités de la transformation, la distribution et la commercialisation du poisson (FAO, 2009). Il faut aussi souligner un aspect très important de la pêche artisanale en mentionnant que la moitié des postes dans ce secteur est occupée par des femmes (*International Collective in Support of Fishworkers (ICSF)*, 2011). L'ICSF connu sous le nom de Collectif International d'Appui à la Pêche Artisanale (CIAPA) met en évidence, avec la figure 1.8, la grande disparité entre la pêche artisanale et industrielle. La pêche artisanale représente le modèle de pêche le plus durable à différents niveaux, soit social, économique et environnemental. À l'opposé, la pêche industrielle ou commerciale engendre beaucoup de pression sur l'environnement marin (Vuarin, 2002). Comparativement au taux de rejet de la pêche artisanale qui équivaut à très peu, celui de la pêche industrielle représente de 8 à 20 millions de tonnes de rejets en mer après la capture, ce qui indique un gaspillage trop important (Poisson sans frontière, 2011).

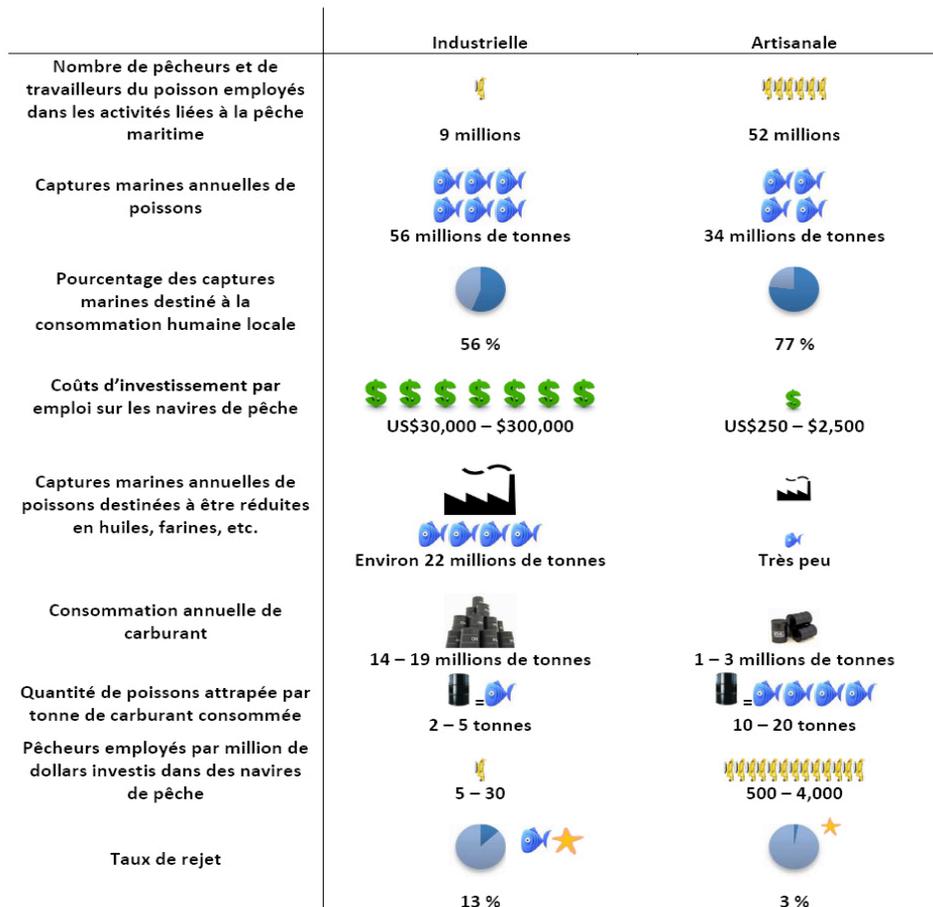


Figure 1.8. Comparaison entre la pêche artisanale et la pêche industrielle (tirée de ICSF, 2011, p. 5)

Comme le démontre la figure 1.8, la pêche artisanale représente 52 millions de pêcheurs, consommant de 1 à 3 millions de tonnes de carburants tandis que la pêche industrielle implique 9 millions de pêcheurs et 50 % des prises mondiales, consommant 14 à 19 millions de tonnes de carburant. Le fait de favoriser la pêche industrielle au détriment de la pêche artisanale, qui pourrait mieux répondre à l'équilibre des stocks et à une réduction de la pauvreté, est principalement dû aux subventions offertes par les gouvernements pour aider la pêche industrielle. Comme le démontre le professeur Rashid Sumaila, directeur de l'Unité de recherche sur l'économie de la pêche de l'université de la Colombie-Britannique :

« L'expérience montre qu'en matière de pêche, beaucoup de subventions ont un effet pervers, non seulement, elles nuisent à une pêche durable, mais également à la sécurité alimentaire et à la pauvreté mondiale. » (CFP Reform Watch, 2011).

Cette dynamique est retrouvée tout d'abord au sein de l'Union européenne où une enquête a exposé que le lien entre les subventions de la pêche et la surexploitation des ressources halieutiques est clair. L'enquête a observé que 93 % des 4,9 milliards d'euros ont été versés pour aider la pêche industrielle au titre de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) entre 2000 et 2006 (Le Monde, 2010). Selon l'étude, l'argent a été utilisé pour moderniser et construire des navires de plus de 24 mètres tandis que la proportion s'inverse en ce qui concerne la pêche côtière artisanale des navires de moins de douze mètres (*ibid.*). De plus, la demande et la surconsommation des pays développés ont provoqué des effets pervers. Le tableau 1.3 et la figure 1.9 exposent les pays industrialisés consommant le plus de poissons au monde, malgré le fait que plusieurs des pays en développement soient à la source de cette offre.

Tableau 1.3. Synthèse de la consommation par habitant en 2007 (tiré de FAO, 2010)

Tableau 12
Offre de poisson destiné à l'alimentation par continent et par type d'économie, en 2007

	Offre totale	Offre par habitant
	(Millions de tonnes, équivalent poids vif)	(kg/an)
Ensemble du monde	113,1	17,0
Ensemble du monde (Chine exclue)	78,2	14,6
Afrique	8,2	8,5
Amérique du Nord	8,2	24,0
Amérique latine et Caraïbes	5,2	9,2
Asie	74,5	18,5
Europe	16,2	22,2
Océanie	0,9	25,2
Pays industrialisés	27,4	28,7
Autres pays développés	5,5	13,7
Pays les moins avancés	7,6	9,5
Autres pays en développement	72,6	16,1
PFRDV ¹	61,6	14,4
PFRDV (Chine exclue)	26,7	9,0

¹ Pays à faible revenu et à déficit vivrier.

Exportations nettes de divers produits agricoles par pays en développement

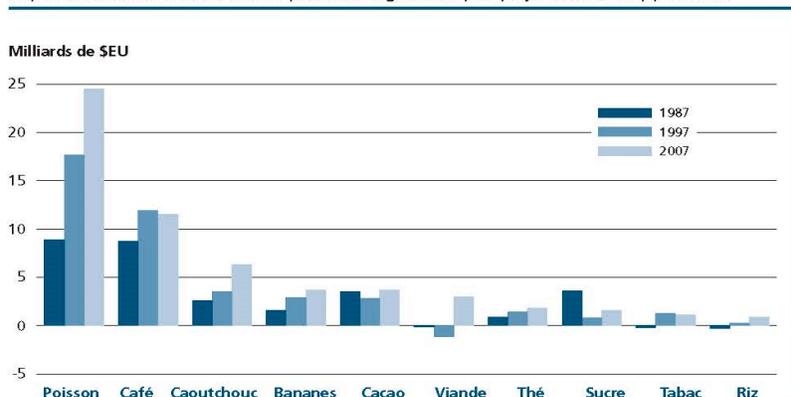


Figure 1.9. Exportations nettes de divers produits agricoles par pays en voie de développement (tirée de FAO, 2010)

À titre d'exemple, lorsque les ressources halieutiques de l'Atlantique Nord se sont épuisées, les pêcheurs européens ont déplacé leurs activités au large de l'Afrique occidentale. Ce changement a donc nui à la pêche de subsistance des populations du littoral, qui dépendent des poissons comme source de protéines à prix abordable. De ce fait, plus d'un milliard de personnes dans quarante pays en voie de développement courent le risque de perdre leur principale source de protéines (Limoges, 2009). L'effet pervers de l'exportation des protéines animales des pays en voie de développement vers les pays industrialisés est illustré dans le tableau 1.4 par les chiffres de consommation et la diminution progressive pour les populations locales, comme au Sénégal.

Tableau 1.4. Consommation des poissons des Sénégalais de 2000 à 2007 (inspiré de FAOSTAT, 2011)

Pays	Type	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Senegal	poisson pélagique	21.14	18.94	17.27	18.87	20.19	19.27	15.67	16.91
	poisson benthic	3.80	4.41	3.36	4.82	4.26	3.61	3.64	3.19
	poisson marin, autre	0.30	0.64	0.21	0.68	0.10	0.14	0.14	0.13
	Crustacées	0.16	0.02	0.06	0.03	0.03	0.04	0.02	0.02

Source : FAO - Collections statistiques de la pêche

La création et la gestion des aires marines protégées et leur contribution à la réduction de la pauvreté ainsi qu'au mieux-être des populations doivent tenir compte de ces pressions afin de renforcer l'accès et les droits des populations aux ressources halieutiques.

1.5.1. Droits d'accès ancestraux ou historiques sur les zones côtières et les eaux intérieures

Une caractéristique importante de la pêche à petite échelle est due au fait qu'elle se trouve étroitement liée aux identités personnelles et culturelles des pêcheurs. En effet, il s'agit d'un mode de vie pour une communauté qui est liée à une culture et des traditions et qui avec le temps a exercé son droit de subsistance avec la pêche (McGoodwin, 2003). Les droits d'accès ancestraux ou historiques sur les zones côtières et les eaux intérieures impliquent des droits d'accès qui sont fondés sur des normes sociales et culturelles propres à chaque région ou pays (FAO, 2009).

Ces droits reposent également sur des bases juridiques et éthiques, et sont de plus influencés par les coutumes. Des questions fondamentales entourent les droits de ces communautés locales. Un énorme déséquilibre est présent dans le monde en ce qui concerne la répartition des richesses naturelles, et ce, également au niveau des sexes. Par conséquent, les droits d'accès sont très souvent brimés et plus particulièrement lorsqu'il s'agit des droits pour les femmes. À cause de la faiblesse de leurs influences sur le plan politique, les communautés locales côtières sont de plus en plus vulnérables aux menaces extérieures, comme la pêche excessive. Certaines règles ou lois s'imposent à des moments sur les communautés de pêcheurs créant des contraintes défavorables à leur droit de subsistance (ICSF, 2011). Ces conditions doivent disparaître pour laisser place à des approches de gestion de pêche orientées sur le bien-être humain. Ainsi, une approche de gestion de pêche axée sur les droits fondamentaux des humains, reflétant le droit à l'eau et à l'alimentation, doit être mise en œuvre.

« Il est également de plus en plus largement admis que les approches purement techniques, économiques ou environnementales de la gestion des pêches, qui ignorent les droits humains, sociaux et politiques, n'ont pas réussi à établir des pêcheries durables et équitables. » (ibid., p. 7).

Alors, la création d'AMP est un moyen de gestion n'ayant pas nécessairement le bien-être humain comme objectif ultime à son implantation. En résumé, une AMP offre un nombre substantiel de biens et services autant pour la population internationale que locale. Malgré les quelques contradictions qui apparaissent plus souvent lors de l'imposition d'une AMP sans consultation au sein de la population, une AMP entraîne des bénéfices essentiels directs et indirects pour les humains et la nature. Afin de bien cibler le type de gestion le plus adéquat pour promouvoir la réduction de la pauvreté au sein des populations côtières, en favorisant la gouvernance et la participation, il est primordial d'observer les différentes lois et les multiples droits entourant une AMP.

2. L'INTÉGRATION D'AIRES MARINES PROTÉGÉES AU SEIN DE MODÈLES DE GESTION DES RESSOURCES CÔTIÈRES ET MARINES

Les ressources halieutiques, reconnues comme étant inépuisables pour trop longtemps, sont une source majeure de nourriture pour l'humanité et ainsi assurent le bien-être de plusieurs millions de personnes à travers la planète. Malgré son importance non négligeable, cette source est grandement menacée depuis la Deuxième Guerre mondiale à cause plus particulièrement de l'avancement des technologies destructives pour l'environnement et du développement non durable du secteur des pêches (FAO, 1995). La création d'un système de gestion extrêmement compliqué a émergé afin de tenter de contrôler les ressources halieutiques désormais reconnues comme étant limitées. Des cadres juridiques spécifiques des AMP émergent et s'ajoutent au paysage juridique déjà assez rempli concernant les ressources halieutiques. La gestion des AMP est enchâssée dans deux instruments juridiques provenant de processus de négociation différents.

2.1. Cadre juridique international sur les droits et l'accès à l'utilisation des ressources marines

Un système juridique complexe encadre les droits et l'accès à la mer et aux océans ainsi qu'à leurs ressources. Présentement, il existe environ 400 traités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer (Prieur, 1998). L'annexe 2 présente quelques exemples des nombreux traités au niveau international de 1960 à 2008. Ces biomes marins représentent des espaces multioccupationnels et fonctionnels dans lesquels plusieurs institutions, compétences et instruments juridiques nationaux et internationaux se regroupent. Présentement le cadre juridique concernant les AMP et les ressources halieutiques repose sur deux instruments, c'est-à-dire la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* et la CDB (Proutière-Maulion et Beurier, 2009).

Les nombreuses divisions et les délimitations maritimes retrouvées dans la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* sont présentes dans la figure 2.1. Ces délimitations fournissent une source internationale en ce qui concerne la gestion et le cadre juridique sur les droits et l'utilisation des ressources marines.

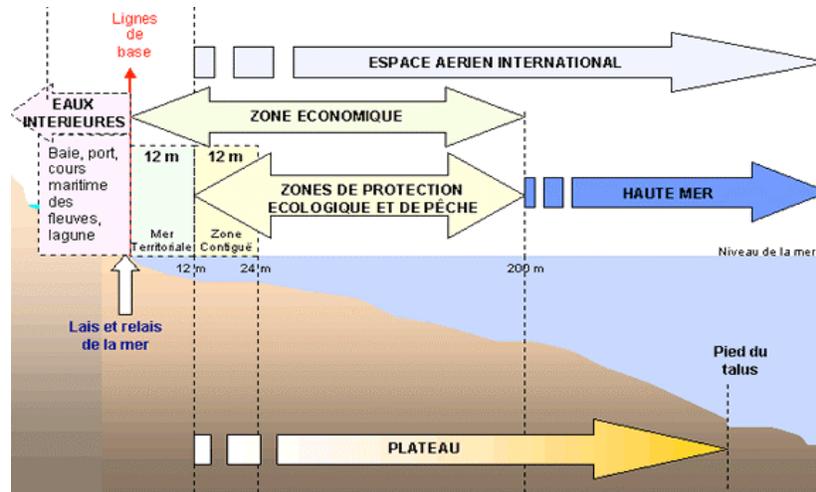


Figure 2.1. Délimitations maritimes et zonages internationaux (tirée du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), 2007)

D'après le droit de la mer, une ZEE est un espace maritime sur lequel un état côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources, et qui s'étend de la mer territoriale de l'État à 200 milles marins de ses côtes (Toropova *et al.*, 2010). Le tableau 2.1 présente plus précisément les spécificités et lois internationales correspondantes des zones illustrées à la figure 2.1.

Ces spécificités appuient la complexité du cadre juridique et les difficultés augmentent plus précisément en haute mer où aucune souveraineté ne peut être exercée, le tout ajouté à l'étendue et aux obstacles physiques du milieu marin (Guilloux et Zakovska, 2004). De plus, il est argumenté qu'à cause de la raréfaction des ressources, les pays réagissent en proclamant leur souveraineté sur des espaces maritimes réservés à l'usage commun créant un phénomène de réservation des ressources halieutiques à leur profit (Proutière-Maulion et Beurier, 2009). La haute mer est un autre obstacle à la gestion durable du milieu marin, car en raison de l'absence de réglementation, le terme liberté d'accès prend toute son ampleur. Ainsi, même avec une gestion adéquate, un contrôle constant et un suivi régulier, de nombreuses pratiques maintenant retrouvées en haute mer, comme la pêche ou le transport, sont très coûteuses et extrêmement lourdes à entreprendre.

Tableau 2.1. Spécificités du zonage maritime selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (modifié de Tabarly, 2006)

Spécificités Zonages	Largeur	Caractéristiques
Mer territoriale (Art. 3 et 4)	La largeur maximale est fixée à 12 milles nautiques.	Le pays jouit de droits souverains égaux à ceux dont il dispose sur son territoire terrestre et sur ses eaux intérieures. Ils s'exercent sur la nappe d'eau ainsi que sur le fond, le sous-sol et l'espace aérien surjacent sur lesquels s'applique l'ensemble de ses lois et règlements. Il doit y autoriser le passage de tous les navires et il réglemente toutes les utilisations et en exploite toutes les ressources.
Zone contiguë (Art. 33)	Une largeur maximale qui peut s'étendre jusqu'à 24 milles des côtes.	C'est un "espace tampon" sur lequel l'État côtier n'exerce pas sa pleine souveraineté, mais a le pouvoir d'appliquer des droits (droits de douane et de police, droits de poursuite et d'arrestation dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, contre le trafic d'immigrants illégaux et les fraudes fiscales et douanières).
Plateau continental (Art.76)	Il s'agit du prolongement d'un continent sous la mer à des profondeurs excédant les 200 mètres.	Le potentiel de ressources du plateau continental peut être considérable avec des richesses principalement halieutiques et énergétiques et les pays considèrent que cet espace est le prolongement naturel de leur territoire terrestre.
ZEE (Art.57)	Le pays côtier fixe arbitrairement la largeur, qui ne peut toutefois être supérieure à 200 milles mesurés à partir de la ligne de base.	C'est la zone dont l'État riverain peut exploiter toutes les ressources économiques qui est définie par l'article 76 de la <i>Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer</i> (CNUDM) qui cite que le pays a "des droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques, des eaux surjacentes aux fonds marins, des fonds marins et de leur sous-sol, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres activités tendant à l'exploration et à l'exploitation de la zone à des fins économiques, telles que la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents". Il a "juridiction en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation d'îles artificielles, d'installations et d'ouvrages, la recherche scientifique marine, la protection et la préservation du milieu marin".
Plateau continental étendu (Art. 1 (1) et 137)	La marge continentale s'étend au-delà de 200 milles, les États peuvent prétendre exercer leur juridiction jusqu'à 350 milles marins.	L'État côtier doit contribuer à un système de partage des revenus tirés de l'exploitation des ressources minérales au-delà de la limite des 200 milles, gérés par l'Autorité internationale des fonds marins.
Espaces maritimes internationaux	Eaux internationales et fonds des mers et océans correspondants qui s'étendent au-delà des zones précédentes.	Ils ont été reconnus par l'Assemblée générale de l'ONU comme "patrimoine commun de l'humanité".
Haute mer (Art.86)	Elle débute au-delà de la limite extérieure de la ZEE et représente 64 % de la surface des océans.	Il y a une liberté de navigation, de survol, de la pêche, de la recherche scientifique, de poser des câbles et des pipelines, de construire des îles artificielles. L'ordre juridique qui s'y applique est fondé sur la nationalité des navires qui y circulent : c'est celui des autorités de l'État dont le navire bat le pavillon. Les États côtiers disposent seulement d'un droit de poursuite en haute mer, lorsque la poursuite a commencé dans une zone relevant de la juridiction de l'État poursuivant.
Zone internationale des fonds marins (la zone)	Elle débute où prennent fin les marges continentales.	La Zone échappe à toute appropriation et doit être uniquement utilisée "à des fins exclusivement pacifiques" et exploitée "dans l'intérêt de l'humanité tout entière". Si l'appropriation nationale des ressources de la Zone est interdite, la Convention instaure un régime d'appropriation collective à travers l'Autorité internationale des fonds marins qui agit pour le compte de l'humanité tout entière, par l'intermédiaire d'un organe spécifique, l'Entreprise.

Il va sans dire que l'espace marin et la richesse de ces ressources sont d'une importance fondamentale. Preuves à cet effet sont les nombreuses conventions internationales qui se sont multipliées pour réglementer la pêche en haute mer et pour la protection de la biodiversité marine plus particulièrement. Malgré cette tendance à une meilleure protection, la communauté internationale se rajoute à la lourdeur et à la complexité du cadre juridique qui encadre le milieu marin par l'entremise d'un nombre plutôt important d'outils supplémentaires.

2.1.1. Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Il est reconnu que la mer représente un atout stratégique à différents points de vue, c'est-à-dire politique, militaire, économique ainsi qu'un espace d'exploitation des richesses halieutiques. Par conséquent, la communauté internationale a vite compris l'importance de réglementer ce vaste milieu tributaire d'un potentiel important. La *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* adoptée en 1982 à Montego Bay sert donc de base au cadre juridique adopté pour le milieu maritime qui est en constante mutation. Cette convention est composée de trois principes fondamentaux qui sont fondés sur les coutumes et le droit international. Tout d'abord, il est convenu que les États ont un certain droit souverain à une partie de la mer qui borde leur littoral (LeGresley, 1993). Le second principe limite donc le premier puisqu'il confirme que le fond de la mer et les grands fonds océaniques sont partagés à titre de patrimoine commun de l'humanité (*ibid.*). Le dernier principe oblige les gouvernements à préserver les mers et à considérer les besoins des autres pays (*ibid.*).

La convention tente de contrôler les droits des pays concernant l'utilisation des ressources marines ainsi que la préservation du milieu marin en général (Nations Unies, 2009). D'une part, le droit de la mer définit juridiquement les espaces maritimes (eaux intérieures, mer territoriale, zone contiguë, zone économique exclusive, *etc.*) ainsi que les droits des pays dans ces délimitations maritimes (navigation, exploitation des ressources et protection du milieu marin). Toutefois, même si la convention ne spécifie pas la création d'AMP plus précisément, les articles 197 à 201 encouragent d'autre part la coopération entre les gouvernements à élaborer des normes de protection du milieu marin, à exercer une surveillance et à évaluer scientifiquement les risques et les effets de la pollution marine (Amateurs de France, s.d.). Malgré le fait que cette convention renferme des principes

plutôt équitables pour assurer une répartition égale des richesses de la mer, ces principes ne représentent pas la réalité du marché mondial. Le partage et la considération des besoins des autres pays semblent souvent et plus que jamais être ignorés par de nombreux gouvernements industrialisés. Les divers règlements d'accès et de partage pour contrer la diminution des stocks de poisson exploitables ont fait émerger la définition des droits exclusifs et ainsi posent des limites aux communautés locales des pays en voie de développement plus particulièrement.

« Cela a ainsi permis la reconnaissance de droits acquis par les pêcheurs professionnels nationaux vis-à-vis des pêcheurs des pays tiers, mais également vis-à-vis des pêcheurs plaisanciers. Les premiers se sont vu exclure des zones de pêches alors que les seconds ont vu leur activité strictement limitée à la satisfaction de leur consommation familiale. » (Proutière-Maulion et Beurier, 2009, p. 34).

Cette dynamique doit être remplacée par un système de répartition des richesses et des profits de façon égale qui est fondamentalement essentiel à l'atteinte de l'équité dans le marché économique international. La CDB est potentiellement un autre outil permettant d'atteindre ce partage égal ainsi qu'une meilleure gestion de la biodiversité par l'entremise d'une protection plus adéquate pour assurer le bien-être humain.

2.1.2. Convention sur la diversité biologique

Du Sommet mondial sur le développement durable en 2002 à la Conférence de Nagoya en 2010, une constante pression a été appliquée pour augmenter la sauvegarde et la création accélérée d'AMP. Dans le cadre de la *Convention sur la diversité biologique*, le Mandat de Djakarta sur la diversité biologique de la mer et du littoral a été destiné à établir un agenda pour l'application de la CDB marine et côtière. Les principales dispositions de ce texte proposent l'implantation d'AMP (Proutière-Maulion et Beurier, 2009). L'entremise d'AMP est un moyen éprouvé pouvant apporter de nombreux bénéfices quant aux types de gestion de protection à mettre en place (Kenchington *et al.*, 2003). Cette démarche a eu comme résultat de les faire passer d'une superficie de 1,17 % des océans de la planète à un engagement actuel pour une cible de 10 % d'aires protégées par pays (Toropova *et al.*, 2010). Cette pression s'est montrée efficace puisqu'il peut être observé dans le tableau 2.2 une augmentation de 150 % depuis 2003 quant à l'établissement de nouvelles AMP. Par contre, la majorité des AMP ne se retrouvent pas en haute mer (0,9 %). Comme cela peut

être constaté dans le tableau, la majorité des AMP se retrouvent au niveau de zones économiques exclusives. La raison de cette constatation se trouve dans le fait que la création d'AMP dans les eaux internationales représente une difficulté juridique, tant au sein de l'autorité juridictionnelle que de la réglementation internationale.

Tableau 2.2. Augmentation d'AMP depuis 2003 (tiré de Toropova *et al.*, 2010)

	2003 ^a		2006 ^b		2008 ^c		2010 ^d	
Number of MPAs	4116		4435		5045		5850	
MPA area coverage statistics	million km ²	%						
Global total	1.64	0.45	2.35	0.65	2.59	0.72	4.21	1.17
Within EEZs	1.64	1.14	2.35	1.63	2.59	1.80	4.12	2.86
On continental shelf					1.20	4.09	1.27	4.32
Off-shelf					1.39	0.42	3.01	0.91

^aChape et al (2003) ^bWood et al (2008) ^cSpalding et al (2008) ^dThis study

Les AMP peuvent être situées à la fois dans les eaux territoriales et dans les 200 miles marins de la ZEE des pays maritimes. Présentement, seulement 12 des 190 pays qui sont bordés par le milieu marin ont atteint ou dépassé la cible de 10 % (Toropova *et al.*, 2010). De ce fait, 75 % des 190 pays ayant un territoire marin, ont moins de 1 % de la ZEE faisant partie d'une AMP et 63 % ayant moins de 0,5 % (*ibid.*). De plus, les AMP créées ne sont pas représentatives des divers écosystèmes ou écorégions qui doivent être protégés sur la planète. Par exemple, il a été observé que les récifs coralliens et les mangroves ont un niveau de protection au-dessus d'autres écosystèmes, comme les montagnes volcaniques retrouvées en mer. Conséquemment, la couverture d'AMP n'atteint pas les cibles désirées et se concentre plus au niveau terrestre qu'au niveau de la haute mer (*ibid.*). Il est d'une grande importance de créer des AMP au niveau de la haute mer, selon des endroits stratégiques et selon les différentes écorégions, afin de bien rejoindre tous les écosystèmes à protéger, et de plus, en s'assurant de préserver un plus grand nombre des biens et services nécessaires au bien-être humain.

D'autre part, la Conférence des Parties à la CDB lors de sa septième réunion en 2004 a adopté un programme de travail sur les aires protégées. Ce programme comprend la promotion de l'équité et du partage des avantages en augmentant les avantages offerts par les aires protégées au profit des communautés autochtones et locales tout en assurant la participation accrue des communautés autochtones et locales, et des parties prenantes

pertinentes (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2004a). Cette même conférence a donc mis l'accent sur l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance mettant en pratique les éléments qui suivent (Kothari, 2008) :

- Reconnaître les aires protégées sous différents types de gouvernance incluant les *Community Conserved Area* (CCA) et les *Private Protected Areas* (PPA).
- Utiliser les bénéfices découlant de la conservation pour réduire la pauvreté.
- Implanter des projets pour augmenter la participation des communautés à tous les niveaux de l'aire protégée ainsi qu'assurer de réduire les barrières pouvant nuire à la participation.
- Assurer le support législatif et politique pour les points précédents.
- Arrêter le déplacement des communautés sans leur consentement.

Par ailleurs, la CDB encourage fortement les diverses instances à conserver les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques pouvant être une source éventuelle de bénéfices pour les communautés. Le Protocole de Nagoya incite les gouvernements à protéger le droit d'accès des communautés locales et des autochtones ainsi que le partage équitable des profits (CDB, 2011). Malgré la présence de ces principes au sein du protocole, certaines critiques sur la portée des obligations de valorisation de ces savoirs sont définies comme étant très faibles, et ce, encore une fois pour accommoder les pays du Nord (Aubertin et Filoche, 2011).

« Logiquement, seuls les savoirs traditionnels associés à la biodiversité sont considérés, mais le Protocole évite soigneusement de les définir, ce qui aurait pu mettre en situation délicate certains pays comme la France pour qui, malgré quelques aménagements acrobatiques comme dans le cas des Amérindiens de Guyane, la reconnaissance des droits des communautés autochtones reste théoriquement anticonstitutionnelle. » (ibid., p. 9).

Nombreux sont les pays où la question des droits et savoirs traditionnels est gérée par le gouvernement national permettant ainsi au pays de déclarer que son droit l'emporte sur la convention internationale. Malgré les pressions internationales, certains gouvernements résistent et évitent toujours de changer leur politique nationale afin de respecter les conventions internationales. Une étude récente sur 36 aires protégées en Amérique latine, Afrique et Asie a exposé que les principes de gouvernance exposés à la septième Conférence n'ont pas encore été appliqués (Kothari, 2008). Ceci implique que dans

plusieurs pays, les déplacements forcés et l'exclusion continuent. Les populations des pays en voie de développement seront les premières à subir les plus sévères conséquences de la dégradation de l'environnement, mais éventuellement ce seront toutes les couches de la société qui en souffriront. Ainsi, les nouveaux principes d'équité, de partage du pouvoir, de la participation et de la répartition des bénéfices se retrouvent désormais dans de nombreux débats et sont tranquillement intégrés dans les politiques et les pratiques. De ce fait, l'émergence de nouveaux outils peut potentiellement réduire la pauvreté, encourager la protection de la biodiversité marine et atténuer les risques que coure l'humanité par la perte massive de biodiversité qui est de plus en plus probable. Cela dit, de nouvelles dynamiques quant aux droits concernant la propriété des ressources marines font émergence pour tenter de contrer l'épuisement des ressources et ainsi affecter également la mise en place des régimes de conservation et d'implantation d'AMP.

2.2. Régimes juridiques de propriétés sur les ressources marines

D'une part, certains experts parlent de développer et d'accentuer le droit de propriété sur les ressources marines. D'autre part, les écologistes craignent l'apparition de propriétés privées au sein du milieu aquatique avec des propriétaires motivés seulement par l'obtention de profits. Quelques éléments doivent être étudiés pour tenter de démêler et d'exposer le régime de propriété à favoriser en ce qui concerne les ressources marines tant dans la ZEE qu'en haute mer.

N'est-ce pas les effets pervers des droits terrestres des propriétés qui ont fait partiellement émerger une forme de discrimination et les disparités entre les pauvres et les riches? L'apparition de la propriété a bien été révolutionnaire pour le système économique présent, mais n'est-ce pas ce système fondamentalement non économique basé en partie sur la propriété privée qui doit être changé? Il faut sans doute promouvoir une importante réforme au sein du cadre juridique pour le milieu marin afin de conserver l'environnement. Par contre, il ne faut pas baser la réforme sur le modèle actuel pour le milieu terrestre, car il ne semble pas être une solution durable ou équitable pour le futur de la planète et de l'humain. Ainsi, la solution durable est-elle dans le privé, le public ou dans une combinaison des deux? Définir un cadre de protection et de conservation pour la biodiversité marine nécessite d'identifier clairement les droits et les obligations à imposer aux utilisateurs des

ressources offertes par la biodiversité marine. Un survol des différents régimes de propriété pouvant influencer l'implantation et la gestion d'AMP est nécessaire afin d'exposer les éléments indispensables pour maximiser la réussite de cette dernière.

2.2.1. État, libre accès, propriété privée ou commune

En référence au droit de la mer, la Convention des Nations Unies considère les fonds marins et les océans au-delà des limites de la juridiction internationale ainsi que ses ressources comme étant des éléments du patrimoine commun de l'humanité. Ce concept issu d'une autre époque est déjà problématique et non applicable aux conditions du XXI^e siècle.

« Aujourd'hui, la notion de patrimoine commun de l'humanité est considérée par les diplomates et les juristes comme une notion désuète qui n'a pas tenu ses promesses de gestion harmonieuse des grands domaines d'intérêt commun. »
(Smouts, 2004, p. 54).

D'autre part, l'espace défini comme « haute mer » est considéré par cette Convention comme lieu de libre accès, sans réglementation et donc soumis à la surexploitation des ressources halieutiques. Cette zone est donc assujettie à la « tragédie des biens communs ». C'est ici, en haute mer, que l'hypothèse de Hardin (1968) devient bien réelle. Cette théorie se base sur le fait que la « *rationalité économique doit à priori pousser des individus qui se partagent un bien en commun à le surexploiter* » (Chever, 2010). Hardin continue en démontrant que lorsqu'un individu augmente son utilisation du bien commun, il n'en retire que l'utilité, tandis que le coût de l'usure du bien est partagé par tous, ayant pour conséquence, une surexploitation (*ibid.*).

« Dans cette théorie, des pêcheurs qui se partagent un stock de poisson seraient incités à le surexploiter : chacun aurait intérêt à y augmenter son effort de pêche, puisque le stock ne lui appartient pas et que le coût lié à son usure est partagé avec tous les autres pêcheurs. » (*ibid.*).

Dans la zone de la mer territoriale, de la ZEE et de la plateforme continentale, l'État est souverain des ressources trouvées dans ses juridictions dont il a des droits de propriété et le devoir de réglementer l'usage et de le faire appliquer. Confrontés à la raréfaction des ressources marines dans la mer territoriale et la ZEE ainsi qu'à la pauvreté grandissante, certains économistes réagissent à ces phénomènes par crainte de retrouver la « tragédie des biens communs » dans les zones réglementées par l'État.

Ainsi, une privatisation des ressources marines est perçue comme étant une solution à long terme pouvant surmonter les pressions sur l'environnement marin causées par le développement économique (Falque, 2011). Les économistes perçoivent une solution dans la création de droits individuels de propriété (QIT) ou par une gestion des biens communs par la puissance publique (Chever, 2010). Max Falque, le directeur de l'*International Center for Research on Environmental Issues* (ICREI), voit un potentiel important dans le QIT, malgré le fait qu'il s'agit d'une réforme assez complexe. L'idée à la base est de donner aux pêcheurs un QIT, ce qui implique que le pêcheur aurait un droit de propriété lui permettant de pêcher de la façon dont il le désire et au moment opportun (Falque, 2011). Il pourrait également vendre des quotas aux autres pêcheurs. Kent Jeffreys est un autre auteur voyant les droits de propriété comme étant une solution potentielle à l'épuisement des ressources marines. Il explique que les premiers qui bénéficieraient de l'approche par la propriété privée sont les populations des régions côtières qui dépendent de la mer pour survivre (Jeffreys, 2000). Il continue en disant que les droits de propriété ne sont pas que d'ordre individuel, mais qu'ils peuvent aussi être sous le contrôle du clan ou de la tribu (*ibid.*). D'autre part, Thomas Malm, de l'Université de Lund en Suède, étudie en profondeur le régime de propriété coutumière du domaine marin. Il explique qu'une majorité d'Occidentaux manifestent une préférence pour les régimes de propriété privée ou celle de l'État ainsi assimilant la propriété collective à la liberté d'accès (Malm, 2002). Cette tendance a pour conséquence d'écarter la propriété commune comme étant un moyen de gérer les ressources naturelles. Il va jusqu'à démontrer que la propriété collective est celle qui offre la meilleure possibilité d'optimiser la conservation et la gestion (*ibid.*).

Parallèlement, Elinor Ostrom tente de démontrer avec sa recherche que ladite « tragédie des biens communs » ne peut pas être toujours appliquée (FISH, 2009). Elinor Ostrom s'efforce d'établir que des collectivités, tout comme une communauté de pêcheurs traditionnels, peuvent gérer économiquement, socialement, environnementalement et d'une façon optimale des biens communs avec la création d'arrangements institutionnels (Chever, 2010). Ainsi, les biens communs sont « *les biens sur lesquels aucune unité sociale (individu, famille, entreprise) ne dispose de droits exclusifs, qu'il s'agisse de droits de propriété ou de droits d'usage* » (Compagnon, 2011). Le principe fondamental d'une telle gouvernance implique que tout individu a le droit de participer comme partenaire égal dans

la gestion des ressources (Helfrich *et al.*, 2009). À l'opposé, le modèle de corporation omniprésent sur la planète renferme comme principe l'argent, l'influence et le profit. Elinor Ostrom a donc prouvé que de tels arrangements institutionnels à l'intérieur d'une communauté permettent la gestion collective de plusieurs écosystèmes sans les conduire à la dégradation (Chever, 2010).

Des exemples pertinents prouvant la théorie d'Elinor Ostrom sont des initiatives de communautés indigènes ou locales à travers le monde qui se nomment les *Indigenous and Community Conserved Areas* (ICCA). Une ICCA est un écosystème naturel offrant des services écologiques, une présence de biodiversité importante et une valeur culturelle qui sont volontairement conservés par la communauté locale à travers l'implantation de règles coutumières entre autres (IUCN, 2011). Pendant un certain temps, ces initiatives locales n'étaient pas officialisées par les gouvernements. Désormais, elles sont reconnues comme jouant un rôle important dans la conservation des aires protégées. Ces sites sont principalement caractérisés par une gestion communautaire fonctionnelle axée sur la conservation des écosystèmes présents. Bien que des accords avec des partenaires extérieurs puissent parfois être faits, la communauté reste le principal décideur et gestionnaire de l'aire (*ibid.*). Ces modèles démontrent que le sentiment d'appartenance d'un groupe envers un milieu naturel, ainsi que la compréhension de cette communauté de rôles et services irremplaçables des écosystèmes, peuvent remplacer les modèles qui mettent en péril l'environnement. Ces initiatives sont présentes depuis bien avant les modèles modernes de conservation.

Ces régimes de propriété ont donc une influence quant aux types de gestion possibles pour les AMP. Il n'est pas question de privatiser ou de rendre totalement public, mais de trouver des alternatives aux cadres antérieurs qui peuvent potentiellement être basées sur des modèles retrouvés dans des ICCA. Ainsi, ces éléments interviennent dans la gestion et doivent être considérés lors du développement d'une AMP, car ces régimes définissent le propriétaire et les personnes pouvant utiliser les ressources. Un dernier élément influençant l'accès aux ressources marines est donc le régime foncier incluant le « *sea tenure* » qui provoque actuellement de grands débats internationaux.

2.2.2. Régime foncier

Selon le FAO, le régime foncier se définit comme étant le rapport qui est établi par la loi ou la coutume existante entre des individus relativement aux terres, ce qui inclut les ressources naturelles (FAO, 2003). Il s'agit donc des règles qui déterminent la répartition des droits de propriété sur les terres, les modalités d'attribution des droits d'utilisation, de contrôle et de transfert des terres ainsi que les responsabilités et limitations correspondantes (*ibid.*). Les tableaux 2.3 et 2.4 exposent les types de régimes et les différents types de droits de propriété possibles qui sont applicables aux zones côtières. Par contre, il arrive, plus souvent dans les pays en voie de développement, qu'un territoire n'ait pas de titre de propriété. Avec aucun titre de propriété, il est donc possible que divers droits puissent s'exercer simultanément. Par conséquent, la terre est occupée en vertu de droits coutumiers qui sont parfois reconnus par le gouvernement. Sinon, les occupants ont un droit d'usage reconnu ou ils sont tout simplement présents de manière illicite.

Tableau 2.3. Types de régimes et leurs caractéristiques (modifié de FAO, 2003)

Types de régimes	Caractéristiques
Régime privé	L'attribution de droits à une partie privée pouvant être un particulier, un couple marié, un groupe d'individus ou une entité constituée, comme une société commerciale ou une organisation à but non lucratif.
Régime communautaire	Un droit communautaire peut exister au sein d'un groupe lorsque chaque membre de celui-ci a le droit d'utiliser de façon indépendante les biens détenus par la communauté.
Régime d'accès libre	Aucun droit spécifique n'est attribué à personne, et personne ne peut être exclu. Un exemple typique est celui des étendues marines, l'accès à la haute mer étant généralement libre à tous ainsi les ressources sont à la libre disposition de tous.
Régime public	Les droits de propriété sont attribués à une entité du secteur public. Par exemple, dans certains pays, les terres forestières peuvent être régies par l'État, qu'il s'agisse du gouvernement central ou d'un niveau décentralisé de celui-ci.

Tableau 2.4. Les droits de propriété et leurs caractéristiques (modifié de FAO, 2003)

Types de droits de propriété	Caractéristiques
Droit d'utilisation	Le droit d'utiliser le terrain pour la pâture, la production de cultures de subsistance, le ramassage de produits forestiers d'importance mineure, etc.
Droit de disposition	Le droit de décider comment un terrain doit être utilisé, notamment quant aux plantes pouvant y être cultivées, et de tirer un avantage financier de la vente de ces cultures, etc.
Droit de transfert	Le droit de vendre ou d'hypothéquer un terrain, de s'en défaire au profit de tiers dans le cadre d'une redistribution intra-communautaire, de le transmettre à des héritiers par voie de legs, et de modifier l'attribution des droits d'utilisation et de disposition.

En ce qui concerne le milieu marin plus précisément, il n'est pas possible d'appliquer les mêmes normes ou règles que le régime foncier terrestre. À l'opposé, le régime de propriété du domaine marin est caractérisé par le fait qu'il est impossible de délimiter des frontières

sur la mer (Falque, 2011). Alors, Aswani définit le concept de « *customary sea tenure* » dans lequel un groupe de personnes ont des droits formels ou informels sur l'accès et l'utilisation des ressources marines et côtières qui peuvent être transférés, renforcés ou exclusifs (Aswani, 2005). Connolly définit le régime marin comme étant un système de répartition des ressources marines entre les communautés de pêcheurs qui les utilisent (Connolly, 2002). De ce fait, selon ce même auteur, la répartition des ressources marines n'est possible que grâce à la conclusion d'accords internes et multilatéraux entre des collectivités socialement homogènes. Malgré le fait que le régime foncier ne soit pas applicable au milieu marin, il peut y avoir une incidence sur l'accès et l'utilisation de ce dernier. Des règles définies par une société déterminent le type de gestion des zones côtières qui sera appliqué (FAO, 2003). Ainsi, le besoin de conservation est urgent puisque le littoral est désormais devenu une zone d'intenses activités humaines pour le développement urbain, le tourisme et l'industrie. Il est démontré que le problème principal deviendra celui de la disponibilité des terrains à cause de la pression foncière (Prieur, 1998). Le régime juridique et l'accès aux ressources peuvent parfois être mal définis et mal gérés ainsi créant une facilité pour certaines personnes à exploiter de manière non durable les ressources naturelles, spécialement en ce qui concerne la haute mer.

2.3. Les aires marines protégées et leur gestion

Plusieurs facteurs doivent être considérés dans l'implantation d'une AMP, c'est-à-dire les droits locaux, les coutumes et traditions, l'économie, l'environnement, *etc.* Il est primordial d'identifier les conséquences d'une telle approche de conservation au niveau local plus précisément afin d'atténuer les effets pervers sur les communautés locales. Alors, sans tenir compte du type de gouvernance utilisé, il est absolument essentiel d'avoir l'implication des communautés locales dans la gestion (Ranaivoson, 2009). Cela dit, choisir la gestion à mettre en place pour une AMP n'est pas une simple tâche. Une fois l'aire protégée identifiée selon la définition de l'UICN ainsi que la gouvernance, la prochaine étape est de déterminer la catégorie (annexe 1) qui correspond le plus aux objectifs de l'aire protégée. Par contre, dans certains cas, il est plus délicat et complexe de choisir le type de gouvernance que la catégorie UICN, puisque l'un influence l'autre et qu'avec le temps, la gouvernance peut changer (Dudley, 2008). L'UICN fait la distinction entre quatre grandes branches de type de gouvernance pour les aires protégées. Par contre, selon Kothari, la

situation retrouvée sur le milieu même est très complexe. Il est possible de trouver une AMP sous une gestion gouvernementale dans laquelle certaines zones spécifiques sont gouvernées par la communauté locale ainsi ayant une ICCA à l'intérieur d'une aire protégée gouvernementale (Kothari, 2012). Le contraire peut également être observé en Australie par exemple. Il mentionne aussi qu'il n'est pas rare de retrouver plusieurs combinaisons de gestion à l'intérieur même d'une AMP.

2.3.1. Gestion gouvernementale

La gestion étatique ou gouvernementale est assurée par l'État ou elle est déléguée à des régions ou à un ministère (Ranaivoson, 2009). Il s'agit d'une structure qui a tendance à n'impliquer qu'une participation limitée des parties prenantes. De plus, l'autorité et la responsabilité d'une prise de décision reviennent plus souvent à une agence centrale ou à une administration publique (Clement *et al.*, 2010). Ainsi, l'entité a donc la responsabilité de faire la gestion et d'établir les objectifs de conservation qui détermineront éventuellement la catégorie (Dudley, 2008). Ce type de gestion n'est pas à favoriser selon une étude exhaustive faite sur la grandeur de la planète. Il a été démontré que l'État en général garantit la création de l'AMP, mais ne peut assurer une gestion efficace et ne tient souvent pas compte des besoins des communautés locales (Clement *et al.*, 2010).

2.3.2. Cogestion entre les utilisateurs

La cogestion, également connue sous le nom de gestion collaborative ou conjointe, implique le partage des responsabilités de la gestion entre les utilisateurs locaux et les gouvernements par exemple (Tyler, 2006). Elle consiste donc en un partage de l'autorité et de la responsabilité entre le gestionnaire et les parties prenantes locales (Clement *et al.*, 2010). Une distinction peut être faite entre la gestion collaborative et conjointe. La première implique que l'autorité responsable de la gestion doit informer ou consulter les parties prenantes avant de prendre des décisions (Dudley, 2008). En ce qui concerne la conjointe, plusieurs acteurs se retrouvent dans le processus décisionnel et ils sont donc responsables de la gestion à tous les niveaux. De plus, les décisions ne nécessitent pas nécessairement le consensus. Ce type de gestion semble parfois le plus efficace considérant la lourdeur qui accompagne la création d'une AMP. Alors, la responsabilité de gestion est dans les mains du gouvernement ou d'un établissement public tel une organisation non

gouvernementale (ONG) qui vient appuyer les communautés locales dans tous les processus. Par contre, ce type de gestion peut s'avérer très coûteux à cause de la nécessité de définir et vulgariser clairement les champs de compétences de toutes les parties prenantes (Clement *et al.*, 2010).

2.3.3. Gestion privée

La gestion privée implique que l'aire protégée est sous la gestion, le contrôle ou la possession d'un individu, d'une coopérative ou d'une ONG avec ou sans profit (Dudley, 2008). Un exemple d'une gestion privée est l'acquisition d'une aire par une ONG pour la conservation. Il est possible d'observer de plus en plus de propriétaires privés qui désirent conserver officiellement certaines parcelles de leur territoire. À priori, l'autorité qui gouverne l'aire protégée détermine les objectifs de conservation, développe et applique le plan de gestion (*ibid.*).

2.3.4. Gestion communautaire

La gestion communautaire implique une gestion des ressources naturelles dans des villages côtiers (Ranaivoson, 2009). Cette gestion est plus souvent retrouvée sous les modèles de ICCA. Il s'agit de modèles de gouvernance remarquables qui protègent depuis bien avant les modèles modernes de conservation des écosystèmes offrant plusieurs biens et services. Les trois éléments qui suivent caractérisent ce type de gouvernance (Dudley, 2008) :

- Certaines communautés indigènes ou locales sont étroitement concernées par les écosystèmes présents qui sont souvent culturellement importants, jouant un rôle de lieux sacrés par exemple. Ces milieux naturels peuvent également jouer un rôle essentiel à leur subsistance ou ils sont des territoires ancestraux.
- Ces communautés locales ou indigènes sont les principaux joueurs dans tous les processus décisionnels concernant la gestion des écosystèmes en question. Ceci implique qu'ils ont l'autorité locale et la responsabilité d'appliquer et de renforcer les réglementations.
- Les décisions, la gestion et les efforts volontaires des communautés locales ou indigènes contribuent à la conservation des habitats, des espèces, des fonctions écologiques et des valeurs culturelles.

Une distinction fondamentale doit être faite entre la participation des communautés locales dans la gestion de l'AMP et la gestion communautaire décrite ci-haut. Il est possible de retrouver la participation locale à plusieurs degrés dans les autres types de gouvernance susmentionnés, mais elle n'aura pas de poids dans le pouvoir décisionnel. Par contre, la gestion communautaire implique une forte participation des parties prenantes locales puisque l'autorité et la responsabilité de la gestion se situent au niveau de la communauté (Clement *et al.*, 2010). La majorité de ces modèles de gouvernance d'ICCA ne sont pas encore reconnus par les gouvernements (Kothari, 2008). Par ailleurs, malgré le fait que la gestion communautaire semble favoriser autant le volet social qu'environnemental, de grandes contraintes doivent être considérées en ce qui concerne la gestion d'AMP en haute mer. Comme mentionné précédemment, un besoin criant de conservation en haute mer est nécessaire. L'implantation d'AMP en général et plus particulièrement en haute mer, jumelée à une gestion communautaire est potentiellement limitée par les types de ressources disponibles à cet effet. La communauté locale ne détenant pas nécessairement le matériel ou les ressources pour un tel mandat, il est donc difficile d'entreprendre une gestion communautaire d'AMP en haute mer. Ainsi, les conditions dans lesquelles une AMP est implantée et le type de gestion utilisé dicteront si des contradictions fondamentales émergeront d'une telle approche.

Somme toute, la présence d'un système juridique international développé il y a plusieurs années, donc non conforme aux réalités actuelles, semble freiner le développement de solutions innovatrices à la conservation de l'environnement et à la réduction de la pauvreté. La création d'AMP est définitivement à envisager comme moyen de gestion de l'environnement et de réduction de la pauvreté. Justement, une étude comparative approfondie d'études de cas des différentes régions de la planète a été réalisée afin d'identifier les éléments-clés à considérer dans la création d'AMP pour assurer un succès économique, social et environnemental.

3. ANALYSE COMPARATIVE D'ÉTUDES DE CAS SUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

Afin d'élucider les liens entre le type de gestion des AMP et la réduction de la pauvreté, un choix approprié d'études de cas sur les AMP a été défini afin d'assurer une analyse pertinente et de qualité. Avec l'établissement de critères spécifiques, quatre études de cas sur des aires marines protégées différentes ont été choisies pour l'analyse. Un lien avec l'élimination de la pauvreté et la protection de la biodiversité marine a été favorisé, venant de cas provenant de plusieurs régions du monde. Ce chapitre présente un bref historique des conditions juridiques, sociales, politiques, économiques, environnementales, foncières ainsi que les parties prenantes pouvant influencer les conditions de vie des populations et la gestion dans le pays ou la région à l'étude. L'analyse expose les éléments nécessaires aux niveaux environnemental, social, économique et de la gouvernance pour atteindre un succès de conservation comprenant de plus une réduction de la pauvreté.

3.1. Critères de sélection et de choix d'études de cas

Afin d'exposer les études de cas nécessaires pour l'analyse et pouvant répondre adéquatement aux besoins de ce rapport, neuf études de cas parmi 25 ont été choisies et étudiées rigoureusement. Au commencement, le choix des études de cas se portait sur différents cas d'AMP ayant mis en place une gouvernance axée sur la gestion communautaire. Le peu d'études couvrant une gestion communautaire d'une AMP a donc influencé l'orientation de la sélection. Les sortes de gestion les plus retrouvées sont la cogestion, la gestion gouvernementale et celle par le secteur privé. Par conséquent, l'important était d'avoir différentes gestions pour procéder à une sélection représentative de chacune et ainsi effectuer une comparaison.

L'analyse préliminaire des neuf études de cas a été très importante dans la sélection des quatre études de cas finales utilisées pour l'analyse du rapport. Une grille de pondération détaillée à l'annexe 3 a été développée afin de favoriser une sélection pertinente. Jointes à cette grille sont les définitions et les justifications des critères accompagnées de leur pondération qui ont permis la sélection des études de cas finales. Bien que certaines études soient mises de côté pour cette analyse, il est important de constater que plusieurs éléments et conclusions retrouvés dans ces études viennent bonifier l'analyse de ce rapport. Les

études ayant obtenu les résultats finaux les plus élevés ont été retenues et ont permis de confirmer les bases d'un succès social, environnemental et économique d'une conservation marine et côtière.

3.2. Caractérisation des études de cas retenues

La compréhension approfondie des études de cas venant de l'Asie, de l'Amérique latine et de l'Afrique est tout d'abord introduite par les réalités juridiques, sociales, politiques, économiques et environnementales des régions concernées. L'unicité des cas ainsi que les parties prenantes sont présentées afin de mieux saisir les gestions mises en place accompagnées des problématiques et des réussites retrouvées dans la réduction de la pauvreté tout en conservant l'environnement.

3.2.1. Aire marine protégée de l'île Apo – Philippines

Deux études sur cette AMP ont été utilisées pour l'analyse. La première s'intitule : « *Community participation in the planning and management of marine protected areas : a study of Kenya and the Philippines* » de MoiYoi Loimann publiée en 2003. La deuxième publiée en 2007 a pour titre : « *Case study 4: Apo Island (Philippines) : The Role of Marine Protected Areas in Reducing Poverty* » de Beukering Pieter et autres. Cette seconde étude complète la première avec des données supplémentaires.

Importance de la biodiversité et les menaces

L'île Apo est caractérisée par la présence de 74 hectares de roches volcaniques et est habitée par deux principaux villages (MoiYoi, 2003). La présence d'eau fraîche y est quasi inexistante. L'île Apo est entourée de récifs coralliens où l'on retrouve une grande biodiversité marine. Il y a également une présence importante de mangroves sur l'île. Les Philippines, reconnaissant la richesse de leurs milieux naturels, ont été un des premiers pays à adopter l'Agenda 21 en développant leur propre agenda en 1996 (World Bank, 2011).

Contrairement à la protection terrestre où environ 5 % est sous une forme de protection, la conservation au niveau marin aux Philippines est considérée par la communauté internationale comme étant exemplaire (Butler, 2006). Ainsi, grâce aux vœux du gouvernement, de l'aide internationale, des universités, des ONG, les Philippines ont réussi

à établir au-dessus de 400 AMP sur le territoire (Pollnac et Crawford, 2001). Nonobstant cette abondance d'AMP, certaines difficultés s'imposent quant à leur succès. Il est estimé que seulement 25 % des 400 AMP sont réellement efficaces (*ibid.*). Malgré toutes les bonnes intentions, l'urbanisation et l'industrialisation accompagnées de l'accroissement de la population ont engendré de nombreuses pressions sur l'environnement provoquant plusieurs dégradations du milieu naturel.

Population locale, la pêche artisanale et autres activités

Il est constaté qu'il y a cinq générations depuis les premiers habitants sur Apo. Il est dit que le chef actuel du gouvernement local est un descendant des premiers colons. Il y a au-delà de 700 personnes qui habitent l'île et qui vivent principalement de la pêche artisanale et du tourisme (Apo Island, 2012). La pêche est caractérisée par les pratiques traditionnelles de la région en utilisant principalement des canots, des lignes de pêches individuelles et quelques filets ou des nasses (MoiYoi, 2003). L'industrie du tourisme se développant rapidement dans la région a pour conséquence l'émergence d'hôtels, de transports locaux pour les touristes, de boutiques de souvenirs et d'écoles de plongée sous-marine.

Au commencement, les habitants de l'île employaient des méthodes de pêche extrêmement néfastes pour les coraux par l'utilisation de cyanure et de dynamite pour attraper les poissons (Shedd, 2006). Par conséquent, les effets catastrophiques de ces méthodes se répandaient jusqu'à compromettre la pérennité de l'écosystème marin entourant l'île. Les habitants devaient donc se déplacer plus loin pour subvenir à leurs besoins puisque les poissons migraient à cause de leurs habitats complètement détruits. La disparition rapide des coraux et des poissons a fait réagir un scientifique, Angel Alcala de l'Université Silliman, qui a aidé à développer un programme de conservation en 1976 (MoiYoi, 2003).

La date de création de l'AMP et les parties prenantes

Plus précisément, il s'agit de l'AMP instaurée en 1982 de l'île Apo située au sud des Philippines dans la mer Visaya, entre Mindanao et Negros, à environ sept kilomètres du continent (MoiYoi, 2003). Les parties prenantes concernées par cette conservation sont exposées dans le tableau 3.1.

Tableau 3.1. Les parties prenantes et leurs rôles aux Philippines (inspiré de MoiYoi, 2003)

Parties prenantes		Responsabilités
Gouvernement	<i>Department of Natural Resources (DENR) et Protected Area Management Board (PAMB)</i>	Ils sont responsables de la gestion de l'AMP grâce à un comité qui consiste en un directeur régional du DENR, d'un inspecteur en développement provincial de Negros Oriental, un représentant municipal, un représentant de Barangay et au moins trois représentants d'une ONG locale et des organisations communautaires.
	Barangay : Gouvernement local	Un représentant de l'unité gouvernementale locale fait partie de la gestion de l'AMP.
	Bantay Dagat	Ils sont responsables du renforcement des règles de l'AMP. Ils sont tous de l'île Apo et ils proviennent principalement du domaine de la pêche.
ONG	<i>Coastal Resource Management Project</i>	Il s'agit d'une ONG qui fait énormément de travaux et de recherches biologiques et sociales au sein de l'île.
Communauté	<i>Apo Weavers Association</i>	Il s'agit d'une organisation de femmes vendant des souvenirs.
	<i>Malatapay/Apo Island Pump Boat Operators Association</i>	Ils sont quinze membres et ils fournissent des services de transport maritime pour les touristes et les locaux. Ils ont un système de rotation afin de faire bénéficier tous les membres.
	Les habitants (homme/femme)	Chaque habitant participe dans le maintien de l'AMP.
Autres	Université Silliman (Laboratoire marin)	Ils jouent un rôle crucial dans le maintien de l'AMP à travers le soutien scientifique et l'expertise offerte.
	Les touristes	Ils alimentent l'industrie du tourisme et ils doivent participer à la conservation du milieu naturel.
	Les hôtels	Le service hôtelier procure des emplois au sein de la communauté. Les hôtels ont tous de très bonnes relations avec la communauté.

Type de gestion et les objectifs de l'AMP

L'AMP d'Apo est considérée comme étant un grand succès national et international en ayant réussi la mise en place en 1985 d'une gestion communautaire qui, en 1994, a été changée puisque l'endroit était désormais déclaré comme une aire marine protégée (Beukering, *et al.*, 2007a). Ce changement a donc modifié la gestion communautaire en place pour une cogestion. Malgré ce changement, la participation locale reste présente même si le gouvernement national a maintenant le contrôle. L'AMP de l'île Apo est une aire protégée de catégorie V selon l'UICN et l'annexe 1 présente les spécificités d'une telle catégorie. Il s'agissait tout d'abord de conserver les habitats critiques incluant les endroits de fraysère et les coraux entre autres, en plus de promouvoir le tourisme et l'éducation.

3.2.2. Aire marine protégée de Watamu – Kenya

L'étude en question publiée en 2003 s'intitule : « *Community participation in the planning and management of marine protected areas: a study of Kenya and the Philippines* » de MoiYoi Loimann.

Importance de la biodiversité et les menaces

L'unicité de l'écosystème dans la région de Watamu est considérée comme étant exceptionnelle vu sa biodiversité impressionnante. La présence de récifs coralliens et de mangroves permet d'abriter un nombre important d'espèces marines et terrestres. Les Nations Unies ont reconnu les ressources naturelles de Watamu et ont déclaré la région comme Réserve Biosphère en 1979 (Watamu, 2005). Malgré la présence de milieu naturel unique, le Kenya est confronté à de multiples problèmes environnementaux allant de la foresterie à la gestion de l'eau. À vrai dire, le pays a de grandes difficultés dans la création de politiques efficaces en ce qui concerne l'environnement (Faulkner, 2009).

Le Kenya a plusieurs politiques environnementales non pertinentes qui s'entrecroisent, provoquant des conflits de gestion principalement dans le domaine des aires marines et côtières. De plus, l'omniprésence de la pauvreté jumelée à l'accroissement de la population provoque de nombreuses pressions et une surexploitation des ressources naturelles (Kut, 2006). Malgré tout, plusieurs initiatives de conservation se développent pour atténuer la dégradation environnementale et restaurer les milieux naturels. En effet, le pays renferme neuf parcs et réserves marines établis entre les années 1960 et 1990 (Rocliffe, 2011).

Population locale, la pêche artisanale et autres activités

L'histoire de Watamu débute dans les années 1100 avec l'arrivée des marins de l'Arabie de l'Ouest. Au commencement, plusieurs échanges de biens et de cultures s'établissent pour la région de Watamu (MagicalKenya, 2011). Watamu est désormais un petit village côtier du Kenya et la grande ville la plus proche est Malindi. Au début des années 1990, la région de Watamu a été confrontée à un boom touristique vu l'unicité des sites de plongée offerts dans la région (Watamu, 2005).

En l'absence de données récentes, la région de Watamu comptait en 1999 plus de 16 500 habitants (MoiYoi, 2003). La pêche artisanale caractérise les pratiques halieutiques de Watamu, et en 2001, il est estimé que 150 pêcheurs artisanaux sont basés au village de Watamu. Ils subviennent à leurs besoins quotidiens de nourriture et ils vendent les surplus au marché local (*ibid.*). L'utilisation de canots et de la voile est dominante pour ces

pêcheurs artisanaux. L'industrie du tourisme est prédominante dans la région et offre à la population un grand nombre d'emplois variés.

La date de création de l'AMP et les parties prenantes

Même avant la reconnaissance des Nations Unies, le gouvernement du Kenya a reconnu le potentiel environnemental de son milieu marin. En 1968, le gouvernement a déclaré que la région côtière allant de la ville de Malindi jusqu'au village de Watamu, devenait une aire marine protégée créant ainsi la première AMP de l'Afrique (MoiYoi, 2003). Un survol des parties prenantes est présenté au tableau 3.2.

Tableau 3.2. Les parties prenantes et leurs rôles au Kenya (inspiré de MoiYoi, 2003 et Rocliffe, 2011)

Parties prenantes		Responsabilités
Gouvernement	<i>Fisheries Department</i>	Le manque de ressources pour ce département au niveau gouvernemental affecte leurs mandats, dont la collecte de données et l'organisation des politiques de pêche du pays ainsi bouleversant la pêche locale.
	<i>Kenya Wildlife Service (KWS)</i>	Ils sont mandatés pour gérer toutes les AMP du pays. L'organisme a donc pour mission de procéder aux embauches pour pourvoir les postes allant de gardes aux administrateurs de l'AMP.
ONG	<i>Watamu Turtle Watch (WTW)</i>	Ils sont tous actifs dans la communauté, par contre le WTW est le plus important. Malgré le fait qu'ils sont plus concernés par la conservation des tortues de mer, ils s'occupent également de la collecte de données pour le KWS, la promotion d'une pêche durable et l'éducation.
	<i>Arocha-Kenya</i>	
	<i>Kipepeo Butterfly Project</i>	
Communauté	<i>The Watamu Association of Boat Operators (WABO)</i>	Le KWS a aidé dans l'établissement de ce groupe. Il s'agit principalement d'un groupe d'opérateurs de bateaux pour le transport des touristes.
	<i>Fishermen's associations</i>	Ces associations vivent de grandes difficultés administratives et financières. Néanmoins, elles permettent parfois l'organisation d'activités environnementales.
	<i>Umoja Beach Operators</i>	Ces groupes sont composés de personnes s'occupant principalement de la vente de souvenirs. Ils n'ont pas de bons liens avec les hôtels.
	<i>Watamu Beach Group</i>	
Autre	<i>Watamu Association</i>	Ce groupe s'occupe du développement de la communauté. Il offre également des ressources pour le KWS.
	<i>Watamu Conservation Group</i>	Ce groupe est composé de représentants du KWS, des hôtels, des ONG qui se rencontrent chaque semaine pour discuter des problèmes de la région.
	Les touristes	Ils alimentent l'industrie du tourisme et ils doivent participer à la conservation du milieu naturel.
	Les hôtels	Les hôtels sont pour la plupart la propriété d'étrangers. Ces propriétaires font des pressions au niveau politique principalement à cause de leur soutien économique. Certains hôtels ont des programmes de développement communautaire tandis que d'autres n'ont aucune interaction.
	<i>International Coral Reef Action Network (ICRAN) et WWF</i>	Ils sont donateurs de fonds ainsi finançant une partie de l'AMP.

Type de gestion et les objectifs de l'AMP

Malgré les efforts récents d'impliquer les communautés locales, la gestion gouvernementale en place implique peu ces communautés dans la création des réglementations et de la gestion. L'AMP de Watamu est une aire protégée de catégorie II selon l'UICN et l'annexe 1 présente les spécificités d'une telle catégorie. De ce fait, l'AMP Watamu avait comme but de créer des zones tampons entre les endroits d'exploitation non contrôlés et les zones de coraux protégées. Les objectifs principaux de Watamu sont de promouvoir la conservation, l'écotourisme et la durabilité.

3.2.3. Aire marine protégée de Nguna-Pele – Vanuatu

L'étude publiée en 2010 s'intitule : « *Case Study: Nguna-Pele Marine Protected Area in Vanuatu* » de Corcoran Joseph. Il s'agit d'une étude de cas faisant partie d'une étude exhaustive pour la CDB.

Importance de la biodiversité et les menaces

Vanuatu est un archipel constitué de plus de 80 îles s'étalant sur 1 300 kilomètres qui est situé dans le sud-ouest du Pacifique (Environment Vanuatu, 2002). La diversité biologique présente sur ces îles est reconnue mondialement et c'est pourquoi le gouvernement a adopté la première stratégie nationale de conservation en 1993 en priorisant l'éducation environnementale, le renforcement de la législation, la préservation des ressources naturelles et l'utilisation durable de ces dernières (Asian Development Bank, 2007). La stratégie désormais développée par le gouvernement implique la reconnaissance des côtes internationales pour les espèces rares ou en danger d'extinction. Un élément plutôt particulier et important pour le pays est la reconnaissance de la signification que la biodiversité peut représenter pour une communauté locale due au fait qu'elle contribue à la subsistance et au bien-être de ces personnes (Environment Vanuatu, 2002).

Cependant, les menaces provoquent certaines craintes quant à la pérennité de ces écosystèmes précieux à la population locale. Il s'agit de pressions et de dégradation environnementale causée par l'augmentation de la population principalement observée dans les milieux urbains. Le système sanitaire inadéquatement installé pour répondre aux besoins actuels provoque une pollution des eaux importante. Par conséquent, les récifs coralliens

qui abritent la biodiversité comme le crocodile estuarien et la tortue caret sont menacés par la pollution en plus des pratiques de pêches destructives (Encyclopedia of the Nations, 2012).

Population locale et la pêche artisanale

Les premiers colons de Vanuatu venant de la Nouvelle-Guinée et des îles Salomon semblent s'être installés il y a 3 500 ans (Infoplease, 2009). Il est estimé que la population a passé d'un million d'habitants en 1800 à 45 000 en 1935, suite à la colonisation anglaise et française (*ibid.*). La population de Vanuatu a finalement reçu son indépendance en 1980 à la suite d'une rébellion. Désormais, il est estimé que 94 % de la population de Vanuatu est indigène mélanésien et rejoint les 200 000 habitants (Raunbani, 2006).

Deux grands secteurs d'activités sont présents dans le pays soit le secteur de l'agriculture qui inclut la pêche et le secteur des services et du tourisme. Selon l'ONU, il y a présence de pêche de subsistance ou artisanale dans les îles de Vanuatu qui sont pratiquées quotidiennement par une majorité des villages côtiers des îles (*ibid.*). Il s'agit parfois des seuls moyens de revenus possibles considérant les choix limités d'activités dans certaines régions. Cela dit, les pratiques impliquent l'utilisation de filets et de lignes de pêche opérés manuellement, de trappes et même de flèches. Les canots ou les petites embarcations légères sont les principaux moyens de transport pour ces pratiques de pêches (*ibid.*).

La date de création de l'AMP et les parties prenantes

L'initiative a débuté en 2002 et est composée d'une organisation non gouvernementale locale et indigène qui est désormais constituée de seize communautés sur deux îles. Certaines particularités s'appliquent à cette AMP. Plusieurs parties prenantes influencent et sont influencées par cette gouvernance présentée dans le tableau 3.3.

Tableau 3.3. Les parties prenantes et leurs rôles au Vanuatu (inspiré de Corcoran, 2010 et Bartlett, 2009)

Parties prenantes		Responsabilités
Gouvernement	<i>The Fisheries Department</i>	Il fournit continuellement de l'aide technique et un support important pour l'AMP comme l'exemption de certains frais pour la recherche et le suivi. Il organise aussi des rencontres et des formations.
	<i>The Department of Environment and Conservation</i>	Il a enregistré officiellement l'initiative locale de l'aire protégée et continue d'offrir de l'aide technique ainsi que des conseils.
	<i>The Department of Lands</i>	Il offre des conseils, du support ainsi qu'un service de médiation quant aux disputes foncières entre l'AMP et certaines communautés.
ONG	<i>Peace Corps Vanuatu</i>	Ils fournissent des bénévoles qui ont vécu dans les diverses communautés afin d'assister dans la planification, l'éducation, la coordination et l'aide technique.
	<i>Wan Smolbag</i> (local)	Ils font partie des acteurs principaux au cœur de la gestion de l'AMP. Il s'agit de personnes élues localement et expertes quant à l'AMP dans leur communauté. Il s'agit souvent du représentant de la communauté.
	<i>FSP Vanuatu</i>	Ils fournissent de l'assistance technique ainsi que du matériel nécessaire pour des projets communautaires par exemple qui impliquent des jardins de coraux.
Communauté	16 communautés de l'AMP	Elles représentent les communautés officiellement représentées dans le réseau pour la gestion de l'AMP. Ces communautés ont le pouvoir de décision sur la gestion de l'AMP.
	Le comité exécutif	Il est composé de représentants de chaque village impliqué dans la gestion. Ils sont le lien entre les demandes des communautés et le gouvernement.
	Les communautés en général	Elles désirent conserver leurs droits d'accès aux ressources ainsi qu'assurer une protection adéquate.
	Les pêcheurs artisanaux	Ils désirent assurer leurs moyens de subsistance en conservant leurs droits de pêche et ils assurent le respect des règles et la protection.
Autres	<i>James Cook University</i>	Ils fournissent de l'aide scientifique et ils entreprennent des projets de recherche.
	Les touristes	Ils alimentent l'économie de la région et ils doivent respecter les règles de l'AMP.
	Les donateurs	Ils donnent des fonds et supportent le réseau de villages ainsi que les mesures de durabilité.

Type de gestion et les objectifs de l'AMP

La gouvernance en place à Nguna-Pele est la gestion communautaire. Il s'agit d'une ICCA telle que décrite au chapitre 2. L'AMP ne réfère pas aux mêmes catégories retrouvées à l'annexe 1. Dans ce cas, elle représente le réseau établi entre les communautés participantes sur Nguna et Pele. Cet endroit est considéré comme étant une aire de conservation (Corcoran, 2010). Les objectifs principaux de cette aire sont l'utilisation durable des ressources marines et terrestres, et de préserver leur existence à long terme (Corcoran, 2010). Il s'agit d'une initiative locale qui cherche à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie de la population tout en protégeant les biens et services que les écosystèmes fournissent (Marine Protected Area, 2011).

3.2.4. Aire marine protégée Cayos Cochinos – Honduras

L'étude en question pour la région de l'Amérique latine se trouve au Honduras. L'étude se situe plus précisément à Cayos Cochinos. L'étude de Jimenez-Castro Claudia publiée en 2008 s'intitule : « *Management of a Marine Protected Area by a local NGO in Honduras: its implications for local communities* ».

Importance de la biodiversité et les menaces

La région de Cayos Cochinos est composée de deux îles qui sont Cayo Menor et Cayo Grande et de treize petits îlots pour la plupart vierges (Lonely Planet, 2012). En fait, les îles font partie des Bay Islands et sont sous la juridiction municipale de Roatan. Les Cayos Cochinos sont entourés de la deuxième plus grande barrière de coraux au monde après l'Australie ainsi abritant une biodiversité et des écosystèmes de toutes les sortes. Il s'agit de la barrière de coraux méso-amérique s'étalant sur 1 000 kilomètres de la péninsule du Yucatan au Mexique jusqu'aux Bay Islands du Honduras (*ibid.*). En 2008, le gouvernement confirmait avoir 95 aires protégées terrestres et marines sur son territoire (Jimenez-Castro, 2008). Le pays est désormais considéré par *The Nature Conservancy* (TNC) comme étant un leader dans la gestion et la conservation des ressources naturelles en Amérique centrale et plus particulièrement, l'AMP de Cayos Cochinos comme étant une des plateformes exemplaires de la région méso-américaine (Bown, 2010). Par contre, la pêche industrielle dans la région a réduit le revenu des pêcheurs à petite échelle en ciblant les mêmes poissons et en utilisant des méthodes qui détruisent le milieu marin (Jimenez-Castro, 2008). Cette dynamique est source de nombreux conflits concernant les droits des communautés à subvenir à leurs besoins malgré l'implantation de certaines règles.

Population locale, la pêche artisanale et autres activités

Une particularité pour le Honduras est la présence de plusieurs groupes ethniques très différents à l'intérieur des aires protégées. Cinq des neuf groupes indigènes de la région se retrouvent dans les aires protégées, dont les Xicaques, les Pechs, les Tawakas, les Garifunas et les Miskitos (Jimenez-Castro, 2008). Le groupe des Garifunas est plus particulièrement concerné par l'AMP de Cayos Cochinos. Ce groupe indigène est composé de pêcheurs artisanaux et les Garifunas sont les principaux utilisateurs de l'AMP concernant les ressources. Ils sont des descendants d'Africains et d'Amérindiens qui se sont installés sur

les côtes de l'Amérique centrale à la fin des années 1790 (Bown, 2010). Il est estimé que la population est au-delà de 100 habitants sur Cayos Cochinos, en plus des 5 600 habitants dans la région utilisant l'archipel comme source pour leurs moyens de subsistance (Jimenez-Castro, 2008). Depuis longtemps et même présentement, les Garifunas sont constamment blâmés pour la dégradation environnementale même si la communauté reconnaît la pratique de la pêche industrielle dans la région. En fait, pour plusieurs Garifunas, la pêche artisanale a toujours été utilisée comme étant le moyen d'assurer une sécurité alimentaire et un revenu.

La date de création de l'AMP et les parties prenantes

L'importance de ce milieu marin a été reconnue par le gouvernement du Honduras en 2003 en créant une AMP. Vu la grandeur de ce vaste écosystème et de son importance internationale, nombreuses sont les parties prenantes entourant cette conservation.

Tableau 3.4. Les parties prenantes et leurs rôles au Honduras (inspiré de Bown, 2010 et Jimenez-Castro, 2008)

	Parties prenantes	Responsabilités
Gouvernement	<i>The Honduran Corporation for Forest Development (COHDEFOR)</i>	Ce groupe s'occupait de la gestion des ressources naturelles en général et de la foresterie au milieu marin.
	<i>Department of Protected Areas and Wildlife (DAVPS)</i>	Il s'agit d'une branche du COHDEFOR créée pour aider dans la gestion des aires protégées.
	<i>Secretary of State for Natural Resources and Environment (SERNA)</i>	Il s'agit d'une sous-division de COHDEFOR. Cet organisme évalue la performance de la gestion de l'AMP.
ONG	HCRF	Cette organisation a été établie pour assurer la gestion et l'administration de l'AMP.
	WWF	Le WWF a été actif dans l'élaboration d'un plan de gestion avec le HCRF et la communauté locale.
	TNC	Le TNC a élaboré et aidé à l'implantation d'un plan de gestion incorporant de manière omniprésente les communautés locales.
Communauté	<i>Black Fraternal Organization of Honduras</i>	Il s'agit d'une organisation nationale des Garifunas œuvrant dans le domaine des droits ancestraux et des droits à la pêche.
	<i>Honduran Institute of Tourism (IHT)</i>	Il contribue aux finances de l'AMP par le marketing touristique.
	Les pêcheurs artisanaux	Ils désirent assurer leurs moyens de subsistance en conservant leurs droits de pêche et ils assurent le respect des règles.
Autres	Les touristes	Ils alimentent l'économie de la région et ils doivent respecter les règles de l'AMP.
	Les hôtels	Ils fournissent des emplois aux communautés et ils participent parfois à l'implantation de projets bénéficiant aux communautés.

Type de gestion et les objectifs de l'AMP

Le Honduras a récemment fait de grands efforts dans la décentralisation de la gestion des ressources naturelles (Bown, 2010). Considérant les objectifs de la création de l'AMP, il s'agit d'une gestion privée. Cayos Cochinos était une initiative privée d'hommes d'affaires qui désiraient acquérir plusieurs îles dans la région. Ce groupe finance également la *Honduran Coral Reef Foundation* (HCRF). Le but était de gérer une station scientifique et de développer des moyens de conservation et de gestion pour les aires protégées. L'AMP de Cayos Cochinos est une aire protégée de catégorie V selon l'UICN et l'annexe 1 présente les spécificités d'une telle catégorie.

3.3. Analyse de la performance des aires marines protégées

Afin d'assurer la qualité de la lecture, les références répétitives pour chaque pays, dont le Kenya et les Philippines de MoiYoi, le Vanuatu de Corcoran et le Honduras de Jimenez-Castro ont été omises. S'il s'agit d'informations tirées d'autres sources, la référence est présente à la fin de la phrase. En ce cas-ci, une brève description des quatre AMP est présentée, suivie d'un regard scrupuleux posé sur chaque étude de cas. Une grille d'analyse tenant compte des quatre sphères du développement durable (l'environnement, le social, la gouvernance et l'économique), accompagnée des sous-critères, a été développée afin de dégager et de décortiquer les éléments-clés quant à la gestion mise en place des ressources marines dans chaque étude de cas. Ensuite, selon les types de gestion, un récapitulatif des points négatifs et des points positifs pour chaque AMP est présenté pour clore ce chapitre.

3.3.1. Grille d'analyse des résultats de projets

L'analyse et la comparaison des quatre types de gestion des AMP ont été réalisées à l'aide d'un tableau multicritère. Cette méthode a été utilisée afin d'être le plus objectif possible dans l'analyse de la performance et de l'efficacité des AMP en général afin d'identifier, plus particulièrement, s'il y a la présence d'une réduction de la pauvreté et dans quelles conditions tout en mettant en place une conservation de la biodiversité. Ainsi, des sous-critères ont été choisis basés sur les trois catégories générales du développement durable, soit l'économie, le social et l'environnement. Le volet de gouvernance est représenté par le type de gestion en place, soit gouvernemental, privé, cogestion ou communautaire.

Chaque catégorie est donc subdivisée en plusieurs sous-critères et une pondération différente leur a été attribuée. L'attribution d'un poids à chaque critère a été évaluée et ainsi accordant au critère le moins important le poids minimal et au critère le plus important le poids maximal. Une pondération de chaque critère a été effectuée allant de 0 à 100. La pondération pour chaque sous-critère se voit attribuer un chiffre de 1 à 4, le chiffre 1 étant un sous-critère moins comblé comparativement à 4. Le total des sous-critères est additionné et une moyenne en est ressortie pour chaque critère. Ceci permet d'établir le pourcentage obtenu du critère en question. Finalement, un total global pour chaque pays a été calculé en additionnant tous les totaux partiels présents au tableau 3.5. Le pays ayant eu le total global le plus haut représente la méthode de gestion qui répond le mieux à un succès de conservation basé sur l'amélioration du bien-être humain. Ceci permet d'exposer chaque critère en soi et ensuite chaque pays en relation avec la gestion mise en place.

Explication des critères et de leurs poids

Tout d'abord, la gouvernance sert de base à la comparaison. Ainsi, la gestion n'est pas accompagnée d'une pondération. Un rappel des objectifs de ce rapport est nécessaire afin de comprendre l'attribution des poids à chaque critère. L'objectif général est de déterminer les éléments-clés et les conditions-cadres pour une gestion durable des aires marines protégées qui contribuent à la réduction de la pauvreté et à la protection des écosystèmes marins. La comparaison des types de gestion permet à la fois d'exposer le type de gestion à favoriser en plus des éléments à éviter ou à encourager à l'intérieur de la gestion. Considérant que chaque AMP a ses particularités sociales, environnementales et économiques, cette comparaison permet de faire ressortir le plus d'éléments afin d'en tirer tous les avantages.

Cette analyse permet aussi de porter un regard sur l'efficacité et la performance de l'AMP en place grâce à la division des critères et sous-critères. Un guide développé par l'UICN en 2006 intitulé « *Evaluating Effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas* » a également servi à l'analyse de cette efficacité. Ainsi, l'aspect social se voit attribuer un poids de 40 %, le plus important critère parmi les trois. L'aspect environnemental se voit attribuer un poids de 35 %. En lien avec les objectifs, l'aspect environnemental représente un second objectif à ce rapport. L'implantation de

l'AMP pour chaque pays doit démontrer une protection et une régénérescence des écosystèmes présents, en particulier à travers la participation locale ainsi référant à l'aspect social utilisé dans la gestion. Ces deux aspects sont donc extrêmement importants et se voient attribuer le plus haut poids. Enfin, l'aspect économique a reçu le poids de 25 %, étant considéré comme étant le moins important. En effet, l'interprétation de chaque critère est plutôt subjective et les sous-critères permettent de catégoriser l'interprétation du développement durable dans l'analyse. Ce rapport ne nie pas l'importance de l'aspect économique dans le développement des communautés.

Explications des sous-critères et de la pondération

La pondération se situe entre 1 et 4. La signification de la pondération est comme suit :

- L'attribution d'un 1 représente « peu ». Il s'agit donc d'un sous-critère qui remplit son critère respectif de 0 à 25 %.
- L'attribution d'un 2 représente « moyen ». Il s'agit donc d'un sous-critère qui remplit son critère respectif de 26 % à 50 %.
- L'attribution d'un 3 représente « élevé ». Il s'agit donc d'un sous-critère qui remplit son critère respectif de 51 % à 75 %.
- L'attribution d'un 4 représente « très élevé ». Il s'agit donc d'un sous-critère qui remplit son critère respectif de 76 % à 100 %.

Ainsi, l'analyse est présente dans le tableau 3.5 suivie d'une élaboration quant aux résultats obtenus grâce à la pondération décrite.

Tableau 3.5. Grille d'analyse des conditions environnementales, sociales, économiques et de la gouvernance des études de cas

			Gouvernance/type de gestion aires protégées				
			Aires protégées marines				
			Cogestion	Gouvernemental	Communautaire (ICCA)	Privée	
		Critères	Pondération	Île Apo	Watamu	Nguna-Pele	Cayos Cochinos
Environnement 35 %		Espèces menacées d'extinctions		3	3	4	3
		Espèces endémiques		4	3	4	4
		Écosystème menacé		4	4	3	3
		Représentativité		4	4	4	4
		Populations viables d'espèces-clés		4	4	4	4
		Pression sur les ressources naturelles		3	3	3	3
		Totaux partiels	/24	22 / 3,67	21 / 3,5	22 / 3,67	21 / 3,5
Social 40 %		Respect des droits autochtones		3	2	4	2
		Participation des femmes		4	2	4	3
		Renforcement des capacités		4	2	4	3
		Respect des droits fonciers et accès aux ressources		3	2	3	2
		Amélioration des conditions de vie des populations locales		3	1	4	3
		Respect des savoirs traditionnels		3	2	4	2
		Totaux partiels	/24	20 / 3,33	11 / 1,83	23 / 3,83	15 / 2,5
Économie 25 %		Créations d'emplois		3	3	3	2
		Répartition équitable des bénéfices		3	2	4	3
		Renforcement de la viabilité économique des communautés locales		3	2	4	3
		Rentabilité		3	2	3	2
		Subventions internationales		3	2	4	2
		Totaux partiels	/20	15 / 3,0	11 / 2,2	18 / 3,6	12 / 2,4
TOTAL			/68	57 / 3,35	43 / 2,53	63 / 3,70	48 / 2,82

3.3.2. Analyse et discussion

Avant même d'exposer les résultats du tableau, un bref rappel concernant la définition du concept de développement doit être présenté. Le système économique dicte en quelque sorte le modèle de développement à suivre pour les pays en émergence et ainsi influençant le type de projet à implanter allant jusqu'à la conservation à mettre en place. Il est cependant primordial de considérer le développement désiré comme un processus qui vise à supprimer les principaux facteurs qui limitent la liberté de tous les individus. C'est pourquoi l'orientation du concept de développement doit se diriger vers l'amélioration du bien-être, l'épanouissement des potentialités humaines et l'autonomisation de l'être humain. Au fait, la performance et l'efficacité de l'AMP se basent sur ce modèle de développement mentionné précédemment. De plus, la figure 3.1 qui suit expose bien les avantages découlant de la présence d'une AMP. Le revenu, l'amélioration des capacités, la prise de poisson et plus semblent avoir connu une amélioration avec la présence de l'AMP. Ceci démontre donc qu'en mettant en place une protection de l'environnement par l'entremise d'une AMP orientée également vers le bien-être humain, il est possible de réellement améliorer les conditions de vie de la population locale.

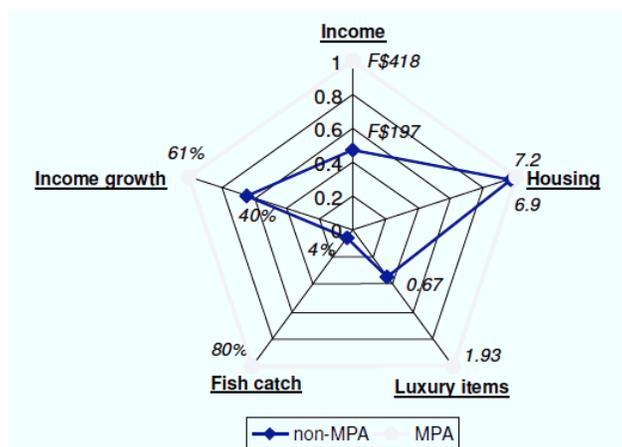


Figure 3.1. Les indicateurs de bien-être entre les communautés de l'AMP de Navakavu aux Fidji et les communautés d'aires marines non protégées (tirée de Beukering *et al.*, 2007b, p.39)

Un regard général a été posé sur le tableau afin d'exposer de manière plus vaste les conclusions ressorties de cette grille d'analyse. La variété des types de gestion dans les études de cas ajoute un aspect fort intéressant à l'analyse. En fait, les types de gestion vont

de la gestion gouvernementale (*top-down*) à la gestion communautaire (*bottom-up*). Les totaux généraux de chaque pays déterminent le Vanuatu (3,70) comme ayant le plus haut pointage, et ce, avec une gestion communautaire en place. Ainsi, l'AMP de Nguna-Pele semble être la plus performante dans toutes les sphères du développement durable. Le succès de la cogestion des Philippines (3,35) peut être expliqué par le fait qu'elle a été fondée sur une gestion communautaire. Elle est suivie d'une gestion privée du Honduras (2,82), pour terminer avec la gestion gouvernementale du Kenya (2,53).

Une corrélation doit être faite entre les résultats du tableau et le guide de l'UICN sur l'efficacité d'une AMP. L'estimation de l'efficacité de la gestion en place d'une AMP est atteinte si la gestion protège les valeurs présentes en plus d'atteindre les objectifs et les buts ciblés lors de la création de l'AMP (Hockings *et al.*, 2006). En fait, un retour sur les objectifs des AMP est nécessaire. Tout d'abord, l'AMP de Nguna-Pele ayant comme objectif de respecter les droits d'accès aux ressources tout en mettant en place une conservation adéquate semble clairement atteindre le succès dans toutes les sphères de la durabilité. En ce qui concerne la cogestion, en observant les résultats, les endroits de frayère et les coraux sont en bonne santé puisqu'il y a débordement de poissons. Le débordement est expliqué par le fait que les poissons se régénèrent et migrent vers des zones qui ne sont pas protégées, processus profitable pour les pêcheurs locaux. De plus, la promotion du tourisme porte fruit à la communauté et les programmes d'éducation ont démontré un succès. L'efficacité de cette gestion semble plutôt positive et se révèle dans le tableau comme étant une des plus performante dans toutes les sphères du développement durable. Pour ce qui est de la gestion gouvernementale, la création de zones tampons présente encore aujourd'hui plusieurs limites à cause de la menace sur les écosystèmes de la région. Bien que l'écotourisme soit développé, la conservation et la durabilité de la région n'ont pas atteint une performance optimale. D'autre part, la gestion privée de Cayos Cochinos avait des objectifs passablement scientifiques et plus axés vers la recherche. Il est possible qu'à ce niveau l'AMP soit efficace et performante, par contre de nombreux effets pervers sont apparus lorsque la population locale n'a pas été considérée. Il a été démontré que l'implication des populations locales dans les processus décisionnels à tous les niveaux favorise l'amélioration des conditions de vie. Cette analyse est suivie d'une attention plus particulière de chaque critère en comparant les AMP en question dans ce rapport.

Volet environnemental

Les études de cas choisies ayant été orientées vers des recherches plutôt sociales et économiques n'offrent pas beaucoup de données quant à la biodiversité plus spécifiquement. Il a donc été nécessaire de faire des recherches plus approfondies sur le volet environnemental afin d'appuyer les données du tableau 3.5. L'annexe 4 expose les données sur la biodiversité des quatre AMP étudiées. Selon l'Organisation de coopération et de développement (OCDE), les problèmes de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement sont étroitement liés en s'affectant mutuellement (OCDE, 2001). Le critère de l'environnement est celui ayant obtenu le moins de différence entre les quatre cas. Cela est dû au fait qu'il s'agit de différents endroits où il y a la présence d'écosystèmes et qui font partie de grands biomes et même de *hotspots* majeurs internationaux de biodiversités influençant le reste des espèces marines. Comme mentionné au chapitre 1, le rôle des coraux pour la santé et la biodiversité marine est incontournable et primordial.

Le peu de variation entre les cas à l'étude se retrouve dans le fait qu'il s'agit de nombreux milieux où il y a la présence d'espèces menacées et endémiques. La variation est dans les pressions sur les écosystèmes présents et la présence d'écosystèmes menacés. Les pressions sur les écosystèmes viennent entre autres de la pêche industrielle, de la pollution et du tourisme retrouvés dans les environs de l'AMP. En plus des pressions exercées sur le milieu marin même, les milieux côtiers où les forêts de mangroves existent, ceux-ci sont confrontés aux activités humaines ainsi mettant l'habitat et les espèces en péril. Cette dynamique côtière est retrouvée à Watamu et à l'île Apo. Cayos Cochinos est un exemple de cette dynamique principalement causée par la pêche industrielle qui influence plus particulièrement les moyens de subsistance des pêcheurs locaux.

« However, the industrial fleet not only reduced the income of small-scale fishers by targeting the same species, but damaged the coastal environment, threatening the sustainability of small-scale fishing livelihoods. » (Bown, 2010, p. 106).

D'après Bown, la reconnaissance par les gouvernements des dommages écologiques causés par la pêche industrielle, qui elle, est gouvernée par les forces du marché, a engendré l'implantation d'AMP par l'entremise d'une gestion gouvernementale (Bown, 2010). Cette dynamique peut être observée par les pressions environnementales et l'implantation de

l'AMP de Watamu. Malgré le fait que les gouvernements reconnaissent que les pratiques de la pêche industrielle représentent un risque environnemental important, l'implantation d'AMP et de nouvelles réglementations semblent affecter constamment les pêcheurs artisanaux au premier plan, surtout lorsqu'il est question d'une implantation *top-down*. Les Philippines ont développé une AMP avec un certain succès environnemental. Les principales pressions exercées par le tourisme, causées par la plongée sous-marine et la pollution, sont effectuées par plusieurs personnes qui agissent sans réflexion aux conséquences et qui ne veulent pas reconnaître les dommages générés. En fait, l'écosystème protégé par l'AMP est en meilleure santé et se confirme par un débordement de biodiversité vers d'autres endroits non protégés, ce qui avantage la communauté de l'île Apo.

Quant à l'AMP Nguna-Pele, les améliorations au niveau de la biodiversité sont impressionnantes. De nombreux avantages découlent de la protection mise en place par la communauté comme l'abondance de la biomasse et des invertébrés marins dans les zones sous gestion. Les coraux ont grandement bénéficié de la réserve marine grâce à la protection contre les pratiques de pêches destructives (*United Nations Development Programme* (UNDP) Equator Initiative, 2008). Ainsi, les coraux vivants et en bonne santé offrent des milieux essentiels à la vie marine. Il a donc été observé que les espèces marines, dans les zones sous gestion, migrent vers les zones où la pêche est permise. Alors, un progrès en termes de qualité et de quantité de la biodiversité marine dans les zones sous gestion a été observé avec cette ICCA.

Volet économique

Selon une étude faite sur Apo, 47 % des programmes implantés dans la communauté ont permis une diversification dans les activités (Beukering *et al.*, 2007a). Il s'agit d'activités regroupant l'aquaculture, la manufacture de poisson et le tourisme. Par contre, les chercheurs ajoutent que la viabilité de ces activités est pour la majorité à court et moyen terme (*ibid.*). La figure 3.1 qui suit expose la dynamique des coûts et bénéfiques pour l'AMP d'Apo ainsi démontrant que les avantages liés aux activités de l'aire sont nettement profitables à la communauté.

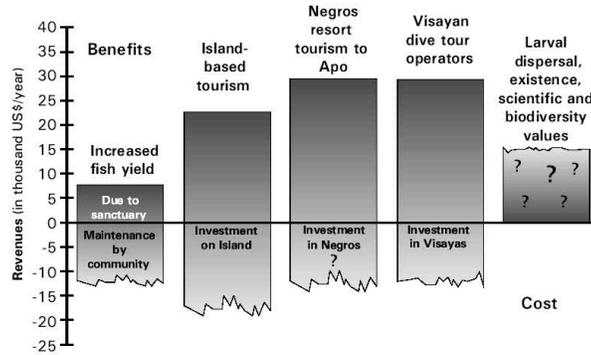


Fig. 4. Annual gross revenues derived from the existence of the Apo Island marine reserve.

Figure 3.2. Relation entre les coûts et bénéfices pour l'AMP d'Apo (tirée de Biña-de Guzman, 2010, p. 50)

La communauté d'Apo a également certains mécontentements concernant la gestion de l'AMP, puisque le bureau national semble retarder le retour des revenus engendrés par l'aire protégée qui appartiennent légalement aux gens de la communauté. Cependant, une augmentation dans la quantité des poissons a été enregistrée dans la région de l'île Apo tout comme celle de Nguna-Pele ainsi bénéficiant aux pêcheurs. L'AMP d'Apo représente donc un progrès économique. La citation qui suit présente l'augmentation des revenus des pêcheurs dans la région.

« Finally, according to Alcalá, because fish catch has gone up due to spillover, so have fishermen's incomes: "an estimate of [an additional] \$500/hectare/year of income from the fish coming from the 106-hectare coral reef". » (MoiYoi, 2003, p. 49).

Quant à l'AMP de Nguna-Pele, il a été enregistré qu'en moyenne, le revenu a doublé dans les cinq dernières années tout en développant l'écotourisme comme autre source de revenus. Malgré le fait que le nombre de visiteurs augmente significativement chaque année, allant de 200 en 2003 à 1 600 en 2009, il ne s'agit pas encore de la source majeure de revenus pour les communautés (*The Locally-Managed Marine Area Network (LMMA) Network*, 2009). Cependant, le renforcement économique des communautés a provoqué des changements dans le niveau de vie des villageois. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le revenu de la communauté a doublé dans les cinq dernières années et le développement de projets communautaires a triplé depuis le début de l'AMP (UNDP Equator Initiative, 2008). Un autre aspect plutôt important ayant contribué

au succès économique de l'AMP est dans l'aide technique et financière reçue. Les partenariats et les collaborations provinciale, nationale et internationale facilitent l'atteinte des objectifs établis par la communauté (Marine Protected Area, 2011). Enfin, Cayos Cochinos semble avoir des éléments freinant le succès économique de l'AMP. Des observations externes de donneurs de fonds ont mis en évidence que la plus grande partie du travail fait par le HCRF a été environnemental en négligeant le développement de la communauté. Ce n'est que dans les dernières années, avec les contributions financières et techniques d'ONG comme TNC, que des projets visant le développement communautaire semblent être priorisés puisque « *The role of the HCRF is conservation, not community development or social support.* » (Jimenez-Castro, 2008, p. 77).

Volet social

Une attention particulière est mise sur la participation des femmes et l'équité. Selon de nombreux organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement (OCDE) et la Banque Mondiale, les femmes jouent un rôle primordial dans le succès du développement d'un monde durable (OCDE, 2001 et *World Bank*, 2012). L'OCDE ajoute que l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'autonomisation des femmes ont des effets positifs sur plusieurs éléments importants du développement, tels la santé et l'éducation (OCDE, 2001). Malgré ces faits, les femmes font partie des personnes les plus pauvres de la planète. C'est pourquoi ces sous-critères sont importants et sont des facteurs cruciaux à la réussite de l'AMP. Ils peuvent aussi être très limitatifs à cette réussite par le biais de la présence d'une discrimination envers les femmes. Le cas de Cayos Cochinos semble similaire aux Philippines. Pour leur part, il ne semble y avoir aucune différence dans les pouvoirs entre les hommes et les femmes. Toute personne a accès à un rôle de leader. En ce qui concerne les Philippines, il semble y avoir une présence d'équité au sein de la population. L'implantation de l'AMP a permis la diversification des activités et des tâches des femmes dans la communauté (Beukering *et al.*, 2007a). Pendant que les hommes vont à la pêche, les femmes surveillent la réserve et s'impliquent dans d'autres activités comme la marchandisation de poissons.

« *The conservation program and the success of the marine sanctuary on the island have improved the condition of women in terms of social, economic and perhaps political aspects.* » (*ibid*, p. 14).

Quant à l'AMP au Kenya, la participation des femmes ne paraît pas être prioritaire. De plus, il semble y avoir une discrimination de la part des employeurs de la région. Ainsi, les hommes et les femmes ne pratiquent pas les mêmes emplois ou rôles créant encore une plus grande division. Les opportunités ne sont pas les mêmes. Les hommes se retrouvent davantage dans l'industrie du tourisme tandis que les femmes occupent plus des postes d'entretien ménager dans les hôtels. Cette dynamique peut représenter un frein quant à la réussite de l'AMP. Un rapport d'interdépendance doit être fait entre l'amélioration des conditions de vie et la participation des communautés locales. Le contraire est observé au Kenya avec une participation quasi minimale de la population locale ainsi affectant la pérennité de l'AMP et la protection de leurs droits fondamentaux assurant leurs moyens de subsistance à travers la pêche.

« Fishers and communities adjacent to marine parks, which tourists are allowed to use but fishers are not, fear that government management of reef resources by the KWS is only a step towards total control by the government and prohibition of fishing to service the wealthy tourist and “conservation” industries. » (MoiYoi, 2003, p. 44).

En ignorant la participation locale, il est fort difficile de respecter les savoirs locaux. Les savoirs traditionnels de la région appliquaient déjà des techniques pour limiter les méthodes de la pêche destructive en plus d'alterner les lieux de pêche. Les pêcheurs plus âgés étaient responsables des règlements et ils éduquaient les plus jeunes sur les techniques durables pour assurer une pêche durable. Par contre, ces pratiques traditionnelles ne semblent pas avoir été considérées dans l'implantation de l'AMP.

Le niveau du pouvoir décisionnel détermine en quelque sorte le respect des droits des personnes de la communauté. Le lien de dépendance et d'influence entre l'accès aux ressources, le respect des droits et l'amélioration des conditions de vie ne peut être négligé. Le cas de Nguna-Pele expose cette interrelation. Le respect des droits est à la base de la conservation en place et assure que les villageois ont accès aux ressources pour leur subsistance. En fait, tous les villageois ont les mêmes droits d'accès aux ressources sans discrimination. Malgré le fait que certains se plaignent que leur zone de pêche soit réduite, ils confirment que les débordements les avantagent dans la pêche. Cette dynamique peut être expliquée par le fait que le pouvoir décisionnel appartient aux communautés qui ont finalement entre les mains la gestion de l'aire et peut assurer leurs besoins avant tout.

Désormais, l'AMP d'Apo est en partie sous la gestion du département d'énergie et des ressources naturelles par l'entremise du *Protected Areas Management Board* (PAMB). L'implantation d'un tarif pour les visiteurs a été la première modification de ce changement dans la gestion. La seconde a été d'accorder la permission au groupe local *Bantay Dagat* de servir comme renforcement officiel des règlements pour assurer le bien-être de l'AMP. Finalement, le revenu généré par les frais d'entrée est divisé de telle sorte qu'un pourcentage de 75 % est dirigé vers des projets de développement communautaire et 25 % est retourné au gouvernement. Le PAMB choisit les projets où le financement est octroyé, laissant beaucoup moins de place à la communauté dans le pouvoir décisionnel. Cependant, il a été démontré que l'argent généré par le tourisme est investi dans des programmes de santé pour la communauté. De plus, depuis la création de l'AMP, les personnes de la communauté bénéficient d'une sécurité alimentaire grâce au débordement et au volume de poissons attrapés. Alors, l'argent accumulé par la vente du surplus de poissons leur permet d'acheter du riz, des légumes et fruits ainsi avantageant une meilleure nutrition et une meilleure santé générale (Beukering *et al.*, 2007a).

La participation dans tout processus décisionnel invoque un sentiment d'appartenance envers l'AMP puisque la communauté contribue à la gestion. L'exemple des Philippines démontre qu'impliquer la communauté dès le début porte fruit. L'éducation, précédant l'implantation de l'AMP sur l'écosystème de la région, a permis d'entreprendre le processus de la création de l'AMP. À travers la démonstration de ce qu'est l'écosystème présent et ses fonctions, les communautés locales ont compris l'importance de les conserver et d'utiliser des pratiques durables de la pêche. Malgré le fait qu'il s'agit d'un long processus en soi, l'éducation et la participation sont des éléments-clés pour la réussite d'une AMP. Cet aspect est également une composante-clé aux renforcements des capacités de la communauté. Alors, la création de l'AMP a définitivement amélioré le niveau d'éducation à travers la communauté (Beukering *et al.*, 2007a). La création officielle de l'AMP a été possible seulement au moment où la majorité de la communauté était en faveur. Pendant de nombreuses années, la communauté était le principal gestionnaire de l'aire avec l'aide de l'Université Silliman. L'AMP de Vanuatu semble également accorder de l'importance à l'éducation. Ils ont mis en place de nombreux programmes éducatifs permettant aussi de créer une cohésion sociale dans les communautés (Marine Protected Area, 2011).

L'AMP de Cayos Cochinos est désormais considérée comme ayant une bonne gestion en place dans une évaluation de sa performance à travers une étude faite en 2010 par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Elle a reçu 80 % respectivement pour les indicateurs socioéconomiques et de gouvernance (Clement *et al.*, 2010). Il faut toutefois considérer l'énorme mutation de gestion que l'aire a vécue. Les conditions dans lesquelles le plan initial de conservation a été implanté allaient complètement à l'encontre de la participation de la communauté locale et de la reconnaissance de ses droits. Ce n'est qu'après de longues discussions pour conserver leurs droits fonciers et de pêche, avec l'aide d'ONG comme WWF et TNC, que la gestion a impliqué la communauté en représentant la population locale dans le comité de gestion. Au contraire, la gestion en place pour l'AMP de Watamu semble discriminer la population locale. Selon l'étude en question, les besoins des étrangers paraissent être en avant-plan au détriment de ceux des résidents locaux. Cette dynamique se fait ressentir dans la communauté et alimente les mécontentements.

« This discontent is caused primarily by existing management structures that leave them out of decision-making processes, as well as a lack of perceived benefits derived from the MPA. » (MoiYoi, 2003, p. 83).

Plusieurs éléments sociaux ne sont pas considérés dans la gestion de l'AMP, par exemple l'accroissement de la population. Les limites durables d'extraction des poissons ont déjà été atteintes ainsi ajoutant différentes pressions sur la biodiversité et l'AMP. Malheureusement, le Kenya n'a pas permis de créer des programmes éducatifs et incitatifs pour une pêche durable. Ces éléments provoquent des précarités et la sécurité alimentaire de la population locale ne peut être garantie ainsi influençant leur santé générale puisque la malnutrition est omniprésente.

Enfin, ce chapitre d'analyse a permis d'extraire plusieurs éléments importants grâce à la comparaison de ces quatre cas d'AMP retrouvés dans quatre pays différents. Bien que les réalités coutumières, économiques, politiques et environnementales de chaque pays soient différentes, la gestion mise en place peut grandement déterminer la réalisation des objectifs d'une AMP. Le tableau 3.6 qui suit finalise et récapitule ce chapitre en exposant les points négatifs et positifs pour chaque étude des cas dans l'analyse selon la gestion mise en place. Cette étape fait ressortir les éléments à éviter dans l'implantation d'une AMP et ceux à avantager.

Tableau 3.6. Tableau récapitulatif des points positifs et négatifs pour chaque type de gestion d'une AMP

Gestion (pays)	Points positifs	Points négatifs
Cogestion (Philippines)	Participation de la communauté dans la gestion	Pas assez de développement de projets alternatifs pour diminuer la vulnérabilité économique
	Le support externe de l'Université Silliman	Processus de création plus long même avant l'implantation
	Fondé sur la gestion communautaire	Présence d'un plus grand nombre de parties prenantes
	Accroissement du tourisme	Définition plus complexe de la répartition des rôles
	Accroissement de la richesse de la communauté et profits retournés dans la communauté	La communauté n'a pas assez d'influence sur la dépense des profits engendrés par l'AMP
	Accroissement des revenus	La pollution causée par le tourisme
	Débordement de la biodiversité qui engendre une meilleure pêche pour les locaux	La destruction des fonds marins causée par le tourisme
	Éducation	Manque de réglementation pour contrôler le nombre de touristes
	Implication de la communauté dès le début	Manque de surveillance
	Développement d'une petite communauté harmonieuse	La gestion communautaire affaiblie quand elle est passée à la cogestion
Gouvernementale (Kenya)	Watamu Turtle Watch éduque la communauté sur les bénéfices de l'AMP	Structure de gestion laissant les communautés locales à l'extérieur du processus
	Programme incitatif offrant un bénéfice monétaire lorsqu'un individu conserve un nid de tortue	Accroissement de la population
	Rencontre hebdomadaire des gestionnaires	Absence de sentiment d'appartenance envers l'AMP
		Atteinte des limites d'extraction des poissons
		Présence de discrimination
		Quasi-absence de la participation de la communauté dans la gestion
		Absence de projet de développement pour la communauté
		Gestion gouvernementale
	Bénéfices non retournés à la communauté	
Communautaire/CCA (Vanuatu)	Respect des droits	Participation faible des villageois dans les activités
	Équité	Présence de certaines perceptions fautives
	Éducation	Sens du bénévolat affaibli
	Participation équitable de tous les villages	Alternative de revenu limitée
	Aide financière, et techniques locales et internationales	Dispute interne du zonage et d'accès
	Contrôle des suivis des règlements de l'AMP	Moyen de communication à améliorer
	Pouvoir décisionnel entre les mains des communautés	
	Débordement des poissons	
	Gestion adaptative	
Partenariat		
Privée (Honduras)	Volonté des suivis de la pêche	Manque de ressources humaines et de financement
	Volonté d'une meilleure gestion des ressources terrestres	Non-application du programme d'éducation environnemental
	Implication d'ONG comme TNC et WWF	Le zonage non logique puisque l'aspect social non considéré
	Développement de projets communautaires	Conservation axée que sur l'environnement pour longtemps
	Tourisme bien implanté	L'exclusion de communautés locales dans les processus décisionnels.
	Création de zone de réserve	

4. CONDITIONS MINIMALES POUR UNE GESTION DURABLE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

Ce chapitre expose à la fois les principaux obstacles auxquels fait face la gestion des AMP et les éléments qui peuvent assurer le respect des droits ancestraux des populations de pêcheurs. L'identification des limites socioculturelles, juridiques, politiques, économiques et institutionnelles qui peuvent freiner l'atteinte des objectifs de gestion des AMP et garantir en même temps une amélioration des conditions des populations permettra d'élucider les conditions-cadres pour améliorer la gestion des AMP.

4.1. Obstacles socioculturels, institutionnels, juridiques, économiques et politiques

Un bref survol des nombreuses limites permet d'approfondir les dynamiques des diverses influences sur les systèmes de gouvernance des AMP en place en ce qui a trait aux ressources halieutiques et aux aires protégées. Ainsi, l'identification de ces limites permet une réflexion sur les alternatives potentielles à mettre en place pour arriver à une gestion durable des ressources naturelles et plus particulièrement des ressources marines, et contribuer à la réduction de la pauvreté.

4.1.1. Obstacles socioculturels

La pauvreté représente un obstacle majeur à la gestion durable des ressources naturelles et plus précisément des AMP. La définition trop longtemps utilisée pour la pauvreté se fonde sur une vision plutôt étroite de cette réalité et renforce principalement l'accent sur l'aspect monétaire. Tout cet aspect a influencé et orienté les projets de plusieurs développements. Plus récemment, cette vision de la pauvreté a été reconnue comme étant fautive et l'aspect multidimensionnel a finalement été accepté par la communauté internationale. Ainsi, l'OCDE reconnaît qu'il y a cinq dimensions majeures à la pauvreté (Roe et Elliott, 2005) :

- Économique (revenu et travail)
- Humaine (santé et éducation)
- Politique (droit et autonomisation)
- Socioculturelle (statut et dignité)
- Protectrice (insécurité, risque et vulnérabilité).

Ces dimensions ne montrent qu'un minime volet de la complexité de la notion de pauvreté. Selon certains chercheurs, la pauvreté est considérée comme étant une des sources majeures de la dégradation environnementale. « *Due to the lack of sufficient income people start to use and overuse every resource available to them when their survival is at stake.* » (Nangammbi, 2007). Bien que cette citation évoque la réalité pour certaines communautés, le contraire est observé dans d'autres cas comme l'AMP de Vanuatu. En examinant l'histoire de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles, ce sont les communautés locales ou indigènes qui depuis fort longtemps et bien avant l'apparition des aires protégées officielles, ont instauré des systèmes de conservation propres à leurs milieux et à leurs besoins particuliers (IUCN, 2011). Malheureusement, ces modèles, tels les ICCA, ont souvent été négligés, et ce n'est que dans les dernières années qu'ils ont finalement eu de plus en plus de reconnaissance (Kothari, 2008).

Les femmes ont longtemps été marginalisées dans les processus de développement malgré l'énorme bagage de leurs connaissances et de leurs rôles démontrés dans la gestion traditionnelle des ressources naturelles (*Environment Information System (Envis) Centre*, 2012). Une discrimination importante envers les femmes au niveau international est courante en ce qui concerne les droits d'accès aux ressources. Il s'agit donc d'un autre obstacle social qui rejoint également la pauvreté, mais qui implique le statut de la femme. L'inégalité des chances, la prédominance des femmes dans la pauvreté et la discrimination sont des phénomènes qui freinent l'avancée d'une gestion durable des ressources naturelles. Une interdépendance doit être reconnue entre le rôle des femmes et la conservation de l'environnement (*ibid.*). La citation qui suit expose l'urgence d'augmenter les projets orientés vers l'égalité des sexes et l'équité pour finalement arriver à une utilisation durable des ressources.

« This implies that gender equality and equity are not only a question of fundamental human rights and social justice, but are also instrumental, and a precondition, for environmental conservation, sustainable development and human security. » (United Nations Environment Programme (UNEP), 2005, p. 11).

4.1.2. Obstacles politiques et institutionnels

Une nouvelle vision de conservation doit être adoptée par la communauté internationale et elle doit s'exprimer par un changement politique entraînant la décentralisation de la gestion

des AMP, donc par un transfert de pouvoirs de l'État aux communautés. Depuis trop longtemps, les aires protégées ne sont perçues que pour les écosystèmes présents. Toutefois, ces sites riches en biodiversité se définissent également comme des régions riches de multiples cultures et avec un bagage historique d'une grande importance. Les divers mouvements internationaux pour la protection des écosystèmes ont réussi à empêcher certaines communautés d'exploiter des ressources marines essentielles à leurs moyens de subsistance. Considérant que la grande majorité des AMP est située dans des zones côtières et non en haute mer, les AMP interviennent assurément sur les lieux des pêches artisanales (FAO, 2009). Ainsi, le simple fait de percevoir différemment l'élément de base à conserver peut brimer la chance d'une gestion durable. Le tableau 4.1 démontre l'énorme contraste des perceptions de la biodiversité et de sa conservation.

Tableau 4.1. Contraste entre les perceptions internationales et locales sur la conservation de la biodiversité (modifié de Roe et Elliott, 2005)

Perceptions internationales	Perceptions locales
Les principaux soucis sont l'utilisation indirecte des services environnementaux et la valeur du non-usage. Ceci reflète les dangers envers les espèces comme les tigres, les pandas et les rhinocéros.	L'utilisation directe de toutes les catégories de services écologiques est plus importante que l'utilisation indirecte. De plus, les bénéfices de l'utilisation indirecte sont orientés autour des provisions des services des écosystèmes locaux.
La conservation est l'idéal, avec ou sans utilisation durable. La biodiversité est souvent associée à la notion de sauvage.	La biodiversité est idéale pour une utilisation durable avec ou sans les bénéfices d'une conservation.
Les bénéfices et les priorités de gestion pour la biodiversité sont généralement partagés par tous les humains.	Les valeurs de la biodiversité ont des liens directs avec les identités culturelles des populations, et chacun des groupes a des spécificités, des besoins et des priorités différents.
Les espèces endémiques et les espèces rares sont les plus valorisées.	Les espèces en danger ne sont pas nécessairement plus importantes que les autres espèces.
Regard sur l'information génétique principalement.	Regard sur l'information visuelle et sur les qualités observables de la biodiversité.
La diversité sauvage et celle retrouvée en agriculture sont traitées différemment et séparément.	Il n'y a pas de limite entre la biodiversité sauvage et celle retrouvée dans l'agriculture.
Regard de la biodiversité sur les aires protégées et le milieu sauvage naturel.	Regard sur la biodiversité en général et sur des territoires à usages variés.

Par ailleurs, l'approche sectorielle traditionnelle à la réduction de la pauvreté représente un modèle périmé qui n'est aucunement efficace et doit être remplacé par une approche écosystémique, un modèle où l'interrelation de tous les volets est reconnue. Malgré le fait

que ces deux défis, soit la pauvreté et l'environnement, ont beaucoup d'aspects communs, ils sont souvent traités séparément (Shah, 2005).

Les spécificités qui caractérisent les différentes aires protégées présentées à l'annexe 1 démontrent que des compensations doivent être faites au sein des populations locales si elles sont désavantagées par une telle implantation. L'UICN propose d'offrir à la population locale des avantages compatibles avec les objectifs de gestion de l'aire protégée. Toutefois, en pratique, le contraire est observé. De ce fait, dévastateurs sont les désavantages pour les populations locales si la création d'une aire protégée n'est pas implantée de manière durable. La citation qui suit expose certaines réalités de la création d'une aire protégée pour les populations locales.

« It has also been increasingly realized that conventional PA practices have not only violated human rights, but often backfired on conservation itself. Retaliatory action by disempowered communities, conflicts with PA managers, inability to use the knowledge and practices of local people, and many other factors have contributed to this. » (Kothari, 2008, p. 25).

Un exemple de cette dynamique de conservation est une étude faite au Congo en Afrique qui a conclu que la création d'un parc de conservation avait déplacé et malheureusement appauvri jusqu'à 150 000 personnes (Cernea et Schmidt-Soltau, 2006). L'approche du gouvernement quant à l'implantation d'une réserve a au contraire davantage compromis la conservation de la biodiversité en plus d'appauvrir plusieurs milliers de personnes. Alors, lorsqu'une aire est imposée, la vraisemblance que les compensations répondent réellement aux besoins est très minime puisque les populations locales ne sont pas consultées. Ainsi, certaines communautés de pêcheurs artisanaux ont déjà perdu peu à peu l'accès à leurs propres ressources puisque de nouvelles restrictions d'utilisation avaient été imposées (Toropova *et al.*, 2010). Conséquemment, il y a une perte d'accès, une perte de revenus et une augmentation des infractions puisqu'un changement de l'activité est nécessaire pour répondre aux restrictions. Selon des études effectuées en Afrique du Sud observant les conséquences sociales de l'établissement d'une aire protégée, l'implantation d'AMP est devenue un moyen de gestion qui empêche ou contrôle les activités humaines rattachées aux biens de subsistance présents depuis bien avant l'établissement de cette aire à travers l'implantation de règles ainsi affectant leurs droits fondamentaux (Sunde, 2008). Les communautés Role et Ndengane en Afrique du Sud qui sont à l'étude ont émis certaines

inquiétudes quant à l'implantation d'une AMP, soulignant précisément le manque de coordination entre les différents départements au sein du gouvernement. La bureaucratie, à haute instance, représente un alourdissement dans l'implantation d'une AMP. Par conséquent, le manque de coordination provoque une confusion quant aux rôles et responsabilités de chacun dans la gestion de l'aire concernée. L'absence flagrante de consultation au sein de toutes les parties prenantes dans l'implantation de nouvelles régulations engendre de nombreuses frustrations et beaucoup de confusion au sein des populations locales. Alors, la participation des communautés locales à toutes les étapes du processus décisionnel en ce qui concerne la désignation, l'établissement et la gestion d'une AMP ainsi que l'implantation d'une zone de réserve est donc essentielle et permet à la fois d'assurer les droits d'accès ancestraux et de conserver les ressources halieutiques.

4.1.3. Obstacles juridiques

Une contradiction fondamentale freine la gestion durable de la biodiversité marine. Il s'agit d'une part, d'une gestion selon la logique des délimitations juridiques et politiques des espaces maritimes et d'autre part, des nécessités de l'application d'une approche écosystémique (Vidal, 2012). Cette complexité juridique, accompagnée des obstacles en ce qui concerne l'aspect physique du milieu marin, provoque un énorme frein dans l'utilisation durable des ressources marines et ainsi affectant la pérennité des écosystèmes et des services qu'ils fournissent (Guilloux et Zakovska, 2004).

« Mers et océans sont aujourd'hui divisés en différentes zones au sein desquelles les États ont des droits et des obligations variables, allant de la quasi-souveraineté des États côtiers dans les zones les plus proches de leur territoire terrestre jusqu'à la quasi-liberté de tous en haute mer. » (ibid. p. 5).

Malgré l'abondance et la créativité des outils développés pour contrer la disparition des ressources halieutiques et réduire la pauvreté, le défi à relever semble souvent de plus en plus difficile à surmonter. Le problème majeur est que ce cadre juridique est basé sur des concepts antérieurs ayant comme principe fondamental que les ressources marines sont inépuisables. D'autre part, il n'est pas question d'un déficit de règles juridiques ou d'instruments supplémentaires, mais d'une énorme absence de coopération dans les applications (Proutière-Maulion et Beurrier, 2009).

« La chose n'est pas aisée, car le régime juridique actuel de la biodiversité marine est fondé sur un consensus idéologique mou et des concepts pluriséculaires inadaptés au monde moderne. Dans ces conditions, définir les nouvelles conditions destinées à permettre une utilisation durable des ressources marines impose aujourd'hui de rompre avec l'approche juridique traditionnelle qui consistait à lier statut des espaces et statut des ressources qu'ils contiennent. » (ibid., p.33).

D'autre part, la haute mer continue d'être un milieu où les océans sont arbitrairement contrôlés et où la « tragédie des communs » se manifeste dans toute son ampleur. Cette situation de flou juridique entourant les AMP en haute mer doit donc être résolue au plus vite pour ralentir la dégradation des écosystèmes marins et enfin contrôler la pêche industrielle pratiquée à cet endroit plus spécifiquement.

« Il faut absolument construire le droit de l'environnement marin de la haute mer. Pour l'instant, la CBD met la pression sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour qu'il s'empare de cette question afin de définir le droit de conservation sur la colonne d'eau. » (Cygler, 2011, p. 3).

Une des principales faiblesses du système juridique est qu'aucune sanction n'est ultérieurement imposée si les conventions ou les protocoles ne sont pas respectés. De plus, aucune récompense n'est automatiquement attribuée à l'intervenant qui respecte les conventions ou les protocoles. Certains pays du Sud dénoncent l'absence de mesures financières contraignantes (Aubertin et Filoche, 2011). Même si la CDB et la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* sont juridiquement contraignantes, aucune conséquence financière donc aucune amende n'est imposée lors d'un événement enfreignant les lois. Le cadre juridique doit être révisé et adapté à la situation actuelle concernant l'épuisement et la raréfaction des ressources. En parallèle, le phénomène de raréfaction des ressources que vivent les pays occidentaux dans leur propre ZEE provoque des effets pervers au sein des communautés de pêcheurs artisanaux dans les pays du Sud.

La citation qui suit expose ce phénomène :

« De nombreux États côtiers concourent à cette perte du droit traditionnel et coutumier des pêcheurs artisans sur leurs ressources naturelles, en privatisant les ressources halieutiques par le biais de quotas transférables, largement influencés par les consortiums industriels du secteur des pêches, comme Pescanova ou les consortiums nord-américains, chinois, japonais et encore coréens. » (Vuarin, 2007).

Dans de nombreux pays, les droits ancestraux et fonciers ainsi que les moyens de subsistance ne sont pas respectés lors de la création d'une aire protégée. Bien que les instances internationales, comme la Banque Mondiale, ne soient pas d'accords avec une telle approche dans le cas de la création d'une aire protégée, la communauté locale a accès à une aide technique et économique ainsi compensant pour les pertes d'un tel projet. Le contraire peut être observé par faute d'imposition de sanctions ou d'ajout d'incitatifs (Cernea et Schmidt-Soltau, 2006). En fait, le système juridique international n'est plus à jour, il n'y a aucune imposition de sanctions et aucun ajout d'incitatifs. De plus, l'insignifiance des protocoles et les lois du marché n'encouragent aucunement le développement d'un système juridique favorisant les droits des populations locales, la protection de l'environnement ou la réduction de la pauvreté.

4.1.4. Obstacles économiques

Tout d'abord, les dettes mondiales des pays en voie de développement représentent un grand frein à une gestion durable des ressources naturelles en général et plus particulièrement des espèces et des écosystèmes marins.

« En effet, deux causes essentielles mènent à la dégradation de l'environnement : au Nord, il s'agit du mode de développement basé sur l'accumulation des richesses qui épuise les ressources naturelles tout en entraînant à la fois surproduction et surconsommation; au Sud, c'est la pauvreté qui condamne les populations à céder leurs ressources au plus offrant. » (Berr, 2003, p. 11).

En fait, pour rembourser leurs emprunts, nombreux sont les pays du Sud qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leurs revenus nationaux venant très largement de leurs exportations des matières premières vers les pays industrialisés. Cette dynamique est en lien direct avec l'exportation de protéines identifiées au chapitre 1. Cette réalité et ce marché non durable favorisent plusieurs aspects dont la consommation excessive, les inégalités et la dégradation de l'environnement.

D'une part, les politiques nationales sur la pêche ne facilitent pas l'accès aux marchés et aux crédits des communautés de pêcheurs, puisque ces dernières encouragent la pêche industrielle. D'autre part, une caractéristique plutôt importante expliquant les tendances du marché se distingue par le fait que les produits de la pêche ne sont pas couverts par l'accord

sur l'agriculture et sont donc considérés comme des produits industriels (Vuarin, 2007). L'Organisation mondiale du commerce (OMC) tente à travers les négociations sur l'accès au marché pour les produits non agricoles (AMNA) de réduire et même d'éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires (*ibid.*). Il ne peut pas être ignoré que les gros forums mondiaux, accompagnés des grandes corporations et multinationales restent à l'écart des problématiques environnementales et sociales, tels que les droits humains (Kothari, 2008). Comme le mentionne Elinor Ostrom, ces entités sont motivées par l'argent (Helfrich *et al.*, 2009). En plus de nuire aux nombreux efforts entrepris aux niveaux locaux et régionaux pour conserver les pêcheries, la citation qui suit expose les effets pervers :

« Les dangers sont, en particulier, une intensification de l'exploitation des pêcheries dans les PED pour couvrir la demande à court terme des marchés financiers, une plus grande privatisation des ressources aux profits des consortiums de la pêche industrielle, une menace imminente sur le droit d'accès aux ressources de la pêche artisanale et des communautés de pêcheurs. » (Vuarin, 2007).

Par ailleurs, le poids politique et le pouvoir décisionnel accordés aux communautés locales indigènes sont parfois très faibles ainsi limitant leur apport et les rendant encore plus vulnérables aux changements négatifs imposés par les politiques internationales (Cernea et Schmidt-Soltau, 2006).

« In particular, even where conservation policy has become more progressive, it risks being undermined by international economic and political forces that foster unsustainable "development" processes, and cultural and economic homogenisation. » (Kothari, 2008, p. 33).

La souveraineté alimentaire dépend donc du marché international qui est régi par le profit. Ainsi, la libération commerciale des produits de la mer augmenterait le pouvoir de ces corporations en réduisant le pouvoir du droit de la mer et le rôle des gouvernements dans la gestion de leurs pêcheries.

4.2. Conditions-cadres pour une gestion durable des aires marines protégées

Cette partie expose les conditions-cadres qui permettent de mettre en pratique une gestion durable des AMP. À travers la lecture du rapport et de l'analyse, il est possible de conclure que plus les éléments d'une gestion communautaire sont présents, plus il y a une réduction de la pauvreté. Ainsi, cet essai met l'accent sur des conditions-cadres en lien avec la gestion communautaire puisqu'elle répond plus précisément à une gestion durable des AMP en

parvenant à une réduction de la pauvreté. Bien qu'il puisse y avoir plusieurs avantages aux autres gestions présentées dans ce rapport, ces dernières servent de comparaison et permettent d'exposer des éléments à totalement éviter lors de l'implantation d'une AMP.

4.2.1. Politique et gouvernance locales

Bien qu'une AMP soit un outil pour la protection et la conservation des écosystèmes et de sa biodiversité, le fait de reconnaître que la population locale est directement affectée par un tel outil de gestion des ressources marines est un premier pas vers une gestion durable de l'environnement (Charles et Wilson, 2009). Selon l'UICN, des objectifs humains comme la réduction de la pauvreté et l'équité devront faire partie intégrante du plan de gestion développé pour l'AMP (*ibid.*). De plus, la combinaison d'objectifs orientés vers l'amélioration écologique ainsi que le social permet dès le début de l'implantation d'AMP de préciser des objectifs plus humains et de considérer la communauté locale dans la gestion.

La participation des communautés locales

Tout d'abord, la participation locale au sein de la gestion doit être à la base de la création de l'AMP. Cet élément essentiel dictera le succès de l'AMP (Pollnac et Crawford, 2001). Dans l'analyse du chapitre précédent, une influence a été exposée entre la participation locale et l'amélioration des conditions de vie en ce qui concerne l'implantation d'aire protégée. La mise en place d'une participation locale assidue permet d'éviter plusieurs effets néfastes comme le non-respect des régulations et le manque de sentiment d'appartenance envers l'AMP (Guénette *et al.*, 2000). Les AMP sont situées dans des endroits uniques où la culture et les traditions influencent les dynamiques locales retrouvées. Ainsi, la relation entre l'humain et les écosystèmes présents influence l'AMP et doit être prise en compte dans la gestion (Pomeroy *et al.*, 2007). En fait, la participation locale implique beaucoup plus qu'une simple consultation auprès de la communauté.

Une étude basée en Chine, qui faisait partie d'une des neuf études de cas dans la sélection pour l'analyse du chapitre précédent, soutient le besoin de la participation des locaux. Cette étude suggère que pour assurer le succès d'une participation locale, certains éléments doivent être respectés dans le processus. Il s'agit de la mise en place d'une législation

adéquate, d'une très bonne communication et de compensations économiques (Liang *et al.*, 2011). Bien qu'au niveau international la législation soit présente en ce qui concerne la participation locale dans la gestion des aires protégées, elle n'est toutefois pas nécessairement présente et appliquée au niveau national.

Malgré le fait que favoriser la participation locale soit parfois coûteux et conflictuel, que les délais soient plus longs et rendent le processus décisionnel plus difficile, il s'agit d'un élément primordial à la réussite de l'AMP (Liang *et al.*, 2011; Guénette *et al.*, 2000). Liang ajoute que la promotion des bénéfices de l'AMP, accompagnée de la conscientisation des communautés locales, augmentent la participation locale dans le processus. Ainsi, l'AMP d'Apo, l'AMP de Nguna-Pele, l'AMP de Cayos Cochinos et l'étude en Chine ont exposé et appuyé l'interrelation entre la participation des communautés locales et la réussite de l'AMP. Les AMP démontrent donc un potentiel très intéressant pour préserver à la fois l'environnement et ces services écologiques afin d'assurer le bien-être humain. Toutefois, il est primordial de prendre en considération les communautés locales dans tous les processus décisionnels.

Pouvoir décisionnel

Les études des cas observées dans ce rapport ont clairement établi que le degré de pouvoir décisionnel a un impact significatif sur le bien-être des communautés locales (MoiYoi, 2003). En fait, le contraire trop longtemps observé où les communautés n'ont aucun pouvoir et que leurs opinions sont mises de côté par les autorités, démontre bien que cette dynamique n'est pas avantageuse pour le succès de l'AMP. Le cas de l'AMP de Watamu expose les conséquences d'une approche « *top-down* » où les personnes locales n'ont pas eu d'influence sur les décisions prises. Heureusement, cette approche négative est de plus en plus repoussée pour laisser place aux parties prenantes réellement affectées par une implantation d'AMP.

Le renforcement des capacités et du pouvoir décisionnel des communautés fait partie des éléments influençant la réduction de la pauvreté au niveau local. Selon Beukering, inclure la communauté dans la gestion et le processus décisionnel de l'AMP donne à cette dernière une cohésion et une voix bien homogènes et permet de réduire des conflits potentiels entre

les personnes des communautés impliquées (Beukering *et al.*, 2007b). Il a donc été démontré qu'augmenter le pouvoir décisionnel d'une communauté permet d'amplifier le niveau de compréhension des régulations, de réduire des conflits potentiels, d'assurer de meilleures décisions pour l'ensemble de la communauté et de reconnaître les connaissances locales (Liang *et al.*, 2011). De plus, il est essentiel d'intégrer les connaissances traditionnelles à l'intérieur du processus d'établissement de l'AMP (Charles et Wilson, 2009). Cette dynamique permet également d'accentuer le succès de cette dernière.

4.2.2. Reconnaissance de droits coutumiers et l'amélioration de l'accès aux ressources

Habituellement, lorsqu'il est question des droits, la dynamique observée sur le terrain se sépare en deux. D'un côté, les autorités accusent les communautés locales d'activités illégales qui mettent en péril les écosystèmes de l'AMP tandis que les communautés locales revendiquent leurs droits ancestraux et l'accès aux ressources (*ibid.*). Cette dynamique est souvent retrouvée lorsqu'il n'y a aucune implication de la population locale. Par contre, les droits des communautés locales sont désormais de plus en plus reconnus grâce à la pression internationale.

La reconnaissance des droits des différents usages, des moyens de subsistance ainsi que des droits coutumiers, représente une méthode essentielle au renforcement des capacités et à la réduction de la pauvreté (Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2008). Selon le PNUE, le développement durable basé sur une approche reconnaissant les droits permet non seulement d'assurer les besoins de l'humain, mais de garantir que les obligations sociétales doivent respecter les droits fondamentaux individuels. Cette approche renforce la capacité des personnes à demander justice ou de l'aide selon leur droit et non par charité (UNEP, 2005).

Par exemple, les éléments à considérer pour bien cerner la question des droits au niveau local sont les objectifs de la communauté par rapport à ceux de l'AMP, l'histoire et les traditions locales, les dynamiques sociales, culturelles et économiques, et le lien avec l'écosystème marin présent (Charles et Wilson, 2009). Liang établit que si les droits sont assurés, les communautés sont plus ouvertes à un dialogue et plus enclines à participer dans la gestion pour finalement en tirer des bénéfices (Liang *et al.*, 2011). De plus, il doit être

souligné que la reconnaissance de leurs droits a un lien direct avec la pratique de la pêche artisanale.

Comme cela a été vu au chapitre 1, la pêche artisanale compte des pratiques beaucoup plus durables comparativement à la pêche industrielle. Ainsi, la reconnaissance et le respect des droits ancestraux doivent être à la base de l'implantation d'une AMP afin de ne pas créer un succès environnemental accompagné d'un échec social. Considérant que la relation avec la terre diffère beaucoup de région en région, lorsque cette dynamique est reconnue tant au niveau local que national, il est possible de mettre en place des mesures qui permettront de respecter la communauté présente et d'assurer leurs moyens de subsistance. Alors, le respect des droits fait partie intégrante d'une bonne gouvernance et doit absolument être appliqué (Dudley, 2008).

4.2.3. Renforcement des capacités en environnement

La mise en place de diverses formations et de programmes éducatifs au sein de la communauté permet à la fois de les impliquer, de créer un sentiment d'appartenance et de les éduquer sur les dynamiques écologiques présentes. L'exemple de l'île Apo expose la pertinence de l'éducation même avant l'introduction de l'AMP. Il est possible de prendre en exemple l'AMP de Nguna-Pele quant aux outils mis en place pour contribuer à l'éducation environnementale de la population locale. À l'intérieur du plan de gestion, les personnes-ressources ont intégré des programmes pour assurer le développement et la diffusion des connaissances environnementales. Il s'agit de conférences, de campagnes de sensibilisation concernant la récolte des déchets et l'implantation d'activités au niveau scolaire (Marine Protected Area, 2011).

En réalité, le développement du volet des communications entourant tous les aspects de l'AMP est primordial pour son succès. Par conséquent, une cohésion sociale se crée accompagnée d'un niveau des connaissances plus élevé grâce aux activités mises en place. Cet élément, encore une fois, contribue au renforcement des capacités des communautés locales qui peuvent avoir une influence sur la réduction de la pauvreté. L'éducation et le renforcement des capacités permettent également une meilleure compréhension de leurs droits et évitent une mauvaise répartition des bénéfices.

4.2.4. Durabilité financière

Le renforcement économique peut être favorisé par la mise en place de plusieurs moyens. L'analyse a permis d'exposer trois éléments distincts pouvant à la fois renforcer les capacités des communautés et réduire la pauvreté.

Partage équitable des coûts et bénéfices

Le partage équitable des coûts et bénéfices dans l'établissement et la gestion des aires protégées doit être appliqué avec un jugement impartial pour assurer un système juste et éviter des conflits (Dudley, 2008). L'identification des coûts et des bénéfices découlant de l'implantation et de la gestion d'une AMP fait partie des éléments de base pour contribuer à la réduction de la pauvreté. Bien discerner ces aspects d'une AMP permet à la fois de développer des moyens pour une répartition égale et d'établir une bonne planification d'une compensation pour les personnes qui seront affectées par de potentiels effets pervers.

Pour assurer une répartition égale des bénéfices, il est donc essentiel de dresser une liste des parties prenantes représentant toutes les personnes ayant une influence ou qui subira des incidences à cause de l'implantation de l'AMP. Charles et Wilson ont identifié sept catégories de bénéfices pouvant s'appliquer aux AMP (Charles et Wilson, 2009) :

- Les bénéfices de l'utilisation directe des ressources (meilleure pêche).
- Les bénéfices de l'utilisation non consommatrice (écotourisme).
- Les bénéfices venant de la diversification de l'économie locale côtière.
- Les bénéfices indirects du non-usage (l'augmentation de production d'oxygène dans l'océan).
- Présence d'une sécurité ajoutée (offre une protection contre les imprévus).
- La valeur d'existence (valeur sociétale ajoutée grâce à l'AMP).
- La valeur d'option (le maintien de l'écosystème marin pour les utilisations futures).

L'AMP d'Apo, en ce qui a trait à la répartition des bénéfices, peut servir d'exemple. Les frais d'entrée et d'accès à l'AMP permettent à la fois de financer la gestion et la maintenance de l'AMP, en plus de financer des projets pour des développements alternatifs générateurs de revenus (Beukering *et al.*, 2007a). Le développement de projets communautaires permet de renforcer les capacités des populations locales, les rendant

moins vulnérables grâce à la diversification des activités locales. Ces projets communautaires doivent être orientés vers la santé, l'éducation et l'automatisation des femmes par la construction d'hôpitaux et d'écoles. En fait, l'identification des parties prenantes et des bénéficiaires est la première étape à une répartition équitable des bénéfices. Une difficulté s'impose plus particulièrement dans le partage équitable. Selon la Banque Mondiale, la démonstration de la présence de bénéficiaires, accompagnée d'une répartition juste et équitable de ces derniers, représente un des facteurs qui peut influencer l'acceptabilité des communautés ainsi que le succès à long terme de l'AMP (Charles et Wilson, 2009).

Partenariat

Les partenariats représentent un autre élément primordial au succès d'une AMP. Il s'agit d'un moyen pouvant grandement profiter à la réussite d'une aire protégée. Selon le Secrétariat de la CDB, il est tout à fait essentiel d'établir et de renforcer les partenariats entre les secteurs. En fait, la complexité entourant le vouloir du bien-être humain et environnemental, nécessite des expertises dans plusieurs domaines comme la sociologie, l'économie, la conservation et le travail social (Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2008). Des aides techniques et scientifiques doivent donc être fournies par les divers partenariats mis en place. En réalité, ces partenariats permettent à la fois d'améliorer les connaissances sur la diversité biologique en plus d'assurer que les parties prenantes soient adéquatement concernées par la gestion (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2004a). Le partenariat au niveau local est également crucial à la cohésion sociale et au développement du sentiment d'appartenance envers l'AMP. L'AMP de Nguna-Pele est un exemple qui appuie l'importance de partenariats en place tant aux niveaux local, national et international.

Financement

D'un point de vue plus général, il doit être considéré que le financement contribuera nécessairement à la réussite d'une AMP (Charles et Wilson, 2009). Malheureusement, la CDB expose que le financement venant des gouvernements et d'investissements variés pour le développement et la réduction de la pauvreté en lien avec l'établissement d'une AMP n'est pas assez présent (Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2008).

En fait, il a été estimé que près de deux trillions de dollars américains de subventions versées à l'international en 2004 ont nui à l'environnement et à l'humain (Knirsch *et al.*, 2006). En parallèle la même année, seul un minime montant de 79,5 milliards a été versé à l'aide au développement (*ibid.*). Alors, il ne s'agit pas d'un manque de financement, mais encore d'un déficit dans la gestion et la dépense de cet argent. Ainsi, le financement aide au développement des projets communautaires et aux infrastructures nécessaires pour assurer un suivi adéquat de l'AMP. Par contre, il ne s'agit pas tout simplement d'obtenir le financement à l'extérieur de l'AMP. En fait, par des partenariats, il est possible d'attirer des projets pouvant générer des fonds qui vont directement au bon fonctionnement de l'AMP.

4.2.5. Mise en place d'une gestion adaptative

Assurer un suivi et un réajustement de la gestion en place est primordial à une gestion durable et à une réduction de la pauvreté. Plusieurs outils ont été développés par l'UICN ou le LMMA permettant la mise en place d'un programme de suivi des objectifs humains et écologiques déterminés lors de la création de l'AMP. En fait, l'efficacité et l'atteinte des objectifs de l'AMP dès son implantation, par l'entremise d'indicateurs spécifiques, sont définitivement un moyen d'effectuer un suivi adéquat et nécessaire à la réussite de l'AMP.

L'interrelation et la complexité entre ces conditions-cadres doivent être soulignées. Il est, sans contredit, qu'une participation locale plus grande influence le sentiment d'appartenance et la réussite de l'AMP. La méthode dans laquelle l'AMP est créée et gérée dictera son succès ou son échec concernant les conditions de vie accompagnées d'une protection environnementale.

5. RECOMMANDATIONS

Bien que l'augmentation du nombre d'AMP au niveau international soit favorable à l'environnement et aux communautés locales, si la gouvernance en place est orientée et basée sur les éléments de base présentés précédemment, plusieurs autres facteurs doivent être considérés pour réduire la pauvreté et réellement assurer la pérennité des milieux naturels marins. Ainsi, des pistes et des interventions à prioriser sont présentées pour faciliter la mise en place des conditions-cadres et des éléments-clés afin d'accroître l'efficacité des AMP tant au niveau de la protection de la biodiversité que dans la contribution à l'amélioration des conditions de vie des communautés côtières.

5.1. Reconnaître et appuyer les régimes des droits fonciers communautaires

Bien que le régime de propriété privée soit omniprésent, il fait ressortir les inégalités de manière importante. Il doit donc être envisagé une nouvelle orientation des régimes vers une vision du commun pour atténuer les effets du marché sur les pays en voie de développement qui sont plus particulièrement touchés. Il s'agit d'une énorme réforme à entreprendre du système économique mondial qui rejoint également la réforme nécessaire dans le secteur de la pêche. Une économie basée sur les biens communs représente une alternative très intéressante qui peut potentiellement rejoindre l'équilibre dont la planète a grandement besoin. En fait, des législations internationales et nationales concernant le droit foncier communautaire doivent être adoptées afin de légitimer les systèmes déjà implantés dans les localités de plusieurs pays. Une base juridique appuyant ces régimes offre aux communautés une protection concrète quant à leurs droits (Dalby et Sorensen, 2002).

À cela s'ajoute la question d'égalité qui doit être aussi soulevée. L'équité dans la distribution des bénéfices, des coûts et de la relation des pouvoirs doit être considérée par la communauté internationale. Selon Govan et Kothari, de nombreux efforts à ces niveaux doivent être faits. La nécessité d'accorder une plus grande place et d'attacher une plus grande importance aux revendications des communautés locales ou indigènes sur la scène internationale doit être priorisée. Il s'agit d'un premier pas vers l'attribution du pouvoir dans le processus des décisions, un élément grandement contributif à l'indépendance et au renforcement des capacités des communautés (Govan *et al.*, 2009). Encore une fois, ces éléments sont prioritaires pour le respect des droits ancestraux et de la réduction de la

pauvreté. Ainsi, l'appui des régimes communautaires permet de nourrir l'économie avec des partages et des échanges qui alimentent la participation, le partage et la cohésion sociale au lieu de la compétition et de l'accumulation de richesses individuelles (Helfrich *et al.*, 2009). L'émergence d'un réseautage international par la création d'une base de données qui indique la situation des droits coutumiers associés à la pêche artisanale et la gestion en place selon chaque AMP doit ainsi être favorisée.

5.2. Création de zones de réserve temporaires

Bien que la création d'une AMP soit un élément positif pour les ressources halieutiques, celle-ci peut grandement affecter les communautés locales. Une manière de réaliser le succès d'une gestion durable est de procéder à la création de zones de réserve temporaires au sein de l'AMP ainsi assurant son utilisation exclusive pour la pêche artisanale et aussi la préservation. Une zone de réserve peut être perçue comme l'équivalent de la ZUD présentée à la figure 1.7. Dans ce cas, il s'agit d'une zone qui sert à la pratique de la pêche artisanale en assurant aussi la préservation des droits d'accès et des droits ancestraux des populations locales (Vuarin, 2002).

Selon une étude faite à Nguna-Pele, une alternative ou bien un ajout à la zone de réserve se définit par la possibilité de récolter périodiquement dans les zones interdites à la pratique de la pêche. Il a été démontré qu'il est avantageux pour la protection des ressources halieutiques de ne pas imposer de barrières permanentes ainsi résultant en une meilleure conformité et acceptation de la part de la communauté locale (Bartlett, 2009). En fait, la mise en place d'un système de rotation d'une récolte périodique entre les zones fermées présente un moyen durable d'assurer le succès de l'AMP.

Qu'importe les conditions dans lesquelles une AMP est instaurée, une zone de réserve est créée pour assurer la subsistance des populations locales, un élément essentiel puisque des millions de personnes dépendent de cette pratique. Cette zone permet également d'atténuer les contradictions lors de l'imposition d'une AMP. En général, la gestion communautaire de cette zone spécifique est un moyen très pertinent d'offrir aux communautés locales un pouvoir décisionnel au niveau de la gestion de l'AMP.

5.3. Reconnaissance des ICCA

Une attention particulière doit être portée sur les définitions internationales de l'UICN des concepts développés en matière d'aire protégée. Comme présenté au chapitre 2, les zones grises et la grande variété de types de gouvernance rendent parfois difficiles de catégoriser chaque approche de gestion et il n'est finalement pas nécessaire de les modifier pour entrer dans ces modèles précis déjà définis (Govan *et al.*, 2009). Subséquemment, il est primordial de reconnaître et d'intégrer le savoir traditionnel et les droits ancestraux dans de nouveaux modèles modernes de conservation en y incluant les lignes directrices facultatives d'*Akwé :Kon* pour la conduite d'études d'impacts culturels, environnementaux et sociaux d'aménagements proposés ou susceptibles d'avoir une incidence sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2004b). Tout en adaptant les lignes d'*Akwé :Kon* selon les circonstances de chaque projet, ces lignes favorisent la considération des populations locales, ainsi assurant le respect des droits et atténuant les effets pervers accompagnant l'implantation d'une nouvelle AMP par exemple. Un autre outil facultatif à considérer, aussi connu sous *Tkarihwaïé :ri*, est le code de conduite éthique pour assurer le respect de l'héritage culturel et intellectuel des peuples autochtones et des communautés locales relativement à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2011). Le *Tkarihwaïé :ri* offre des modèles éthiques à mettre en place en ce qui concerne l'utilisation, l'accès, l'échange et la gestion des connaissances traditionnelles. Ces deux outils peuvent donc servir de lignes directrices lors de la création d'une AMP et même lors de l'évaluation de l'efficacité de cette dernière.

D'autre part, afin de maximiser les efforts pour la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement, il est avantageux de reconnaître les ICCA et les LMMA. Il s'agit de modèles de conservation qui respectent le plus adéquatement les droits ancestraux et les droits de subsistance encourageant la pêche artisanale. Le Programme de la CBD sur les Aires Protégées est un outil nécessaire et très utile à appliquer pour mettre en place un système de gestion d'aires protégées pouvant maximiser le développement d'une nouvelle vision et la reconnaissance des initiatives locales. Des principes favorisant des actions concrètes se trouvent dans ce programme et permettent ainsi d'appuyer la société civile

dans le repérage des ICCA et de contribuer à la base de données en construction. Toutefois, la reconnaissance des ICCA ne doit pas être suivie d'une réforme automatique de la gouvernance déjà en place (Govan *et al.*, 2009). Par l'entremise d'une réforme, les droits ancestraux peuvent être grandement abusés, et par conséquent la sécurité alimentaire et le bien-être des communautés locales peuvent être brimés par une réforme faite à l'aveuglette. Ceci peut également freiner la création d'un potentiel partenariat puisque les communautés locales sont réticentes à impliquer des instances qui leur retirent des droits acquis et menacent le système en place (Kothari, 2008). Ainsi, la reconnaissance de la variété des types d'une gouvernance communautaire comme étant un moyen de renforcer les capacités locales tout en réduisant la pauvreté est réellement un outil à utiliser au niveau international.

5.4. Élimination des subventions nuisibles à la biodiversité

La santé des océans et des écosystèmes côtiers ne peut pas être récupérée sans agir sur une des causes sous-jacentes qui entraînent la surexploitation des stocks de poissons, soit les subventions accordées à la pêche commerciale. En effet, les subventions pour la pêche industrielle ainsi que la libéralisation du marché des produits de la pêche provoquent des dynamiques de marché allant complètement à l'encontre de ce qui est urgemment nécessaire, soit une gestion durable des océans et des ressources halieutiques. En fait, ces pratiques alimentent le non-respect des droits ancestraux et ajoutent des difficultés quant à la pratique de la pêche artisanale dans les pays en voie de développement poussant les pêcheurs vers les pêches illégales pour contrer les pressions du marché (Vuarin, 2007). D'une part, les gouvernements doivent s'entendre sur la coupure des subventions pour limiter la surcapacité des bateaux de pêche industrielle (United Nations, 2011). D'autre part, des efforts quant à l'imposition de sanctions et l'ajout d'incitatifs doivent absolument apparaître sur la scène internationale.

L'engagement des pays à agir par rapport aux subventions nuisibles à la biodiversité et à la surexploitation a été entamé dans le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique dans lequel deux objectifs (objectifs d'Aichi) sont directement associés à ces deux forces motrices de dégradation (CDB, 2012):

- Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, seront éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables.
- Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques seront gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée.

Les Stratégies nationales pour la biodiversité de chaque pays du monde doivent donc définir de façon précise comment atteindre les objectifs 3 et 6 au niveau national au sein du secteur de la pêche commerciale. Les mesures mises en place pourront être suivies dans les prochains rapports nationaux présentés par chaque pays d'ici à 2020. Alors, le respect de leurs engagements déterminera la réussite du Plan stratégique. D'autre part, la base de données de la CDB, *Information Database on Incentive Measures*, devrait inclure des indicateurs liés à l'objectif sur l'élimination des subventions néfastes afin d'aider les populations côtières et les citoyens à suivre l'avancement ou non de l'atteinte de ces objectifs.

Les habitudes de consommation des pays du Nord et le modèle de développement non durable propagé par ces mêmes pays alimentent les inégalités et la dégradation de l'environnement (Kothari, 2008). Un travail colossal doit être fait envers les changements dans les habitudes de vie. Ces dynamiques influencées par le pouvoir des corporations et d'un marché motivé par le profit individuel ne font qu'augmenter la discrimination. Les gouvernements et la communauté internationale doivent réellement se détacher du système néolibéral en place qui vient dicter les choix d'investissements et de développement pour orienter la nouvelle vision vers un futur durable où le bon état de l'environnement et la survie de l'humain sont au premier plan. Ces changements vers des habitudes de vie durables sont inévitables et essentiels pour une éventuelle gestion durable et combien importante des ressources (Tilford, 2000). L'interconnexion de l'humain est désormais sans frontière grâce à l'échange de nombreuses informations ainsi posant moins de limites quant à la force du collectif à rediriger les efforts vers un développement durable de la planète. Il s'agit donc, sans contredit, d'un choix de société qui doit viser un monde où la pauvreté est chose du passé et où l'environnement est reconnu par sa juste valeur.

CONCLUSION

Les pressions et menaces sur les écosystèmes marins et côtiers infligées par des pratiques de pêche industrielle, qui tente de répondre aux demandes croissantes des pays du Nord, favorisent une dynamique de marché qui n'encourage pas la réduction de la pauvreté. Ainsi, l'urgence d'établir des systèmes de gestion des ressources marines améliorés a provoqué une hausse dans la création d'AMP au niveau international, et ce, particulièrement dans les ZEE où les communautés locales côtières sont les premières à subir l'implantation d'une AMP. Considérant que plus de 150 millions de personnes pauvres dans le monde dépendent de la pêche de subsistance ou artisanale, le besoin de conserver ces pratiques est primordial. Plus spécifiquement, la souveraineté alimentaire qui garantit le droit des peuples à accéder aux ressources naturelles est intimement liée à la pêche artisanale.

En fait, un système juridique complexe avec environ 400 traités encadre les droits et l'accès à la mer et aux océans ainsi qu'à leurs ressources. La réglementation est influencée principalement par la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, la CDB et les régimes de propriété qui ne sont pas conformes aux réalités actuelles de pénurie des ressources marines. À cela s'ajoute la complexité des types de gouvernance des AMP réellement trouvés sur le terrain. Toutefois, la création d'un traité qui régira la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale est en négociation pour Rio+20. Ce traité permettra de créer de nouvelles AMP dans les zones des eaux internationales et potentiellement améliorer la gestion des ressources halieutiques.

L'atteinte des objectifs de l'essai a été réalisée grâce à une analyse comparative de quatre études de cas différentes de pays en voie de développement. Cependant, certaines limites s'imposent à cette analyse et méritent d'être mentionnées. La limite de temps attribuée à la recherche et l'analyse peut influencer la subjectivité. Le choix des études de cas, n'ayant pas toujours les mêmes éléments de comparaison, a des effets limitatifs. Malgré le fait que les données quantitatives soient favorisées pour l'objectivité des résultats et des recommandations, des données qualitatives dans l'analyse ont été utilisées à certains moments par manque de données quantitatives adéquates. Il serait aussi profitable pour la recherche et pour renforcer les conclusions de cet essai, de procéder à une analyse plus

exhaustive d'au moins quatre études de cas par type de gestion pour corroborer ceux qui sont à favoriser davantage.

Bien que les différents types de gestion d'aires marines protégées contribuent d'une façon ou d'une autre à la protection de la biodiversité marine et côtière, il y a des différences significatives par rapport à l'amélioration des conditions de vie des populations selon le type de gestion. L'identification des conditions-cadres de la gouvernance d'AMP à favoriser pour une réduction de la pauvreté a été accentuée par le lien direct avec la présence d'une gestion communautaire. Les politiques et la gouvernance qui impliquent primordialement une grande participation des communautés locales et une relation de pouvoir sont des éléments absolument nécessaires pour améliorer les conditions de vie. De plus, la reconnaissance des droits coutumiers et l'amélioration de l'accès aux ressources par l'entremise d'une zone de réserve temporaire permettent à la fois d'assurer le respect des droits ancestraux et de contribuer à la sécurité alimentaire des populations locales. Le renforcement des capacités en environnement se fait à travers des programmes d'éducation et par le développement de projets communautaires. En ce qui concerne la durabilité financière, elle peut se développer par le partage équitable des coûts et bénéfices, le partenariat et le financement. Un suivi assidu de la gestion de l'AMP est d'une importance capitale. La mise en place d'une gestion adaptative permet de réajuster selon les besoins locaux. Toutefois, de nombreuses dynamiques internationales comme reconnaître et appuyer les régimes des droits fonciers communautaires, reconnaître les ICCA et éliminer les subventions nuisibles à la biodiversité doivent être considérées pour faciliter la réduction de la pauvreté. Des outils développés tels que les lignes directrices d'*Akwé :Kon* et le code *Tkarihwaié :ri* doivent être considérés dans les modèles de développement et de conservation pour assurer le respect des populations locales à tous les niveaux.

Enfin, de manière plus globale, un système commun de partage et de cohésion sociale doit voir le jour pour réellement contrer le système économique non durable qui alimente l'injustice et la discrimination. La mise en place des conditions-cadres et des éléments-clés permet d'accroître l'efficacité des AMP et contribue à une meilleure protection des écosystèmes tout en permettant l'accès à une amélioration des conditions de vie.

RÉFÉRENCES

- Amateurs de France (s.d.). La convention de Montego Bay en 50 leçons. *In* Amateurs de France. *Connaître le droit de la mer*, [En ligne].
http://www.armateursdefrance.org/05_carnet/04_publication/Montego_www.pdf (Page consultée le 23 novembre 2011).
- Angulo-Valdés, J.A. et Hatcher, B.G. (2010). *A new typology of benefits derived from marine protected areas*. *Marine Policy*, vol. 34, n° 3, p. 635-644.
- Apo Island (2012). About Apo Island. *In* Apo Island. *Apo Island*, [En ligne].
<http://www.aposhore.com/aboutaposhore.html> (Page consultée le 2 janvier 2012).
- Asian Development Bank (2007). Country Environmental Analysis – Vanuatu. *In* Asian Development Bank. *Fighting poverty in Asia and the Pacific*, [En ligne].
www.adb.org/...Environmental/VAN/Environment-Assessment.pdf (Page consultée le 13 mars 2012).
- Aswani, S. (2005). *Customary sea tenure in Oceania as a case of rights-based fishery management: Does it work?* University of California, vol. 15, p. 285–307.
- Aubertin, C. et Filoche, G. (2011). Le Protocole de Nagoya sur l'utilisation des ressources génétiques : un jeu à somme nulle entre Nord et Sud ?. *In* Mouvements. *Des idées et des luttes*, [En ligne]. <http://www.mouvements.info/Le-Protocole-de-Nagoya-sur-l.html> (Page consultée le 28 novembre 2011).
- Bartlett, C. (2009). Nguna-Pele Marine Protected Area – Vanuatu. *In* Equator Initiative. *A Partnership for Resilient Communities*, [En ligne].
http://www.equatorinitiative.org/index.php?option=com_content&view=article&id=533%3Aangunapele&catid=107%3Aequator-prize-winners-2008&Itemid=709 (Page consultée le 13 mars 2012).
- Beaugrand, G. et Goberville, E. (2010). Conséquences des changements climatiques en milieu océanique. *In* Vertigo. *La revue électronique en sciences de l'environnement*, [En ligne]. <http://vertigo.revues.org/10143> (Page consultée le 8 février 2012).
- Berr, E. (2003). La dette des pays en développement : bilan et perspectives. *In* Université Montesquieu-Bordeaux, *Université Montesquieu-Bordeaux*, [En ligne].
www.cadtm.org/IMG/pdf/Dt82.pdfSimilar (Page consultée le 19 février 2012).
- Beukering, P., Cacatian, J., Stellinga, J., Sultanian. et Leisher, C. (2007a). Case study 4: Apo Island (Philippines): The Role of Marine Protected Areas in Reducing Poverty. *In* Nature's Investment Bank. *Nature's Investment Bank*, [En ligne]. http://www.prem-online.org/archive/19/doc/Country%20Report%20Apo%20Island%20_Philippines.pdf (Page consultée le 6 mars 2012).

- Beukering, P., Cacatian, J., Stellinga, J., Sultanian. et Leisher, C. (2007b). MPA report: Nature's Investment Bank. How marine protected areas contribute to poverty reduction. [En ligne]. http://www.prem-online.org/archive/19/doc/Country%20Report%20Arnavons%20_Solomon%20Islands_.pdf (Page consultée le 2 mars 2012).
- Biña-de Guzman, A. (2010). *Marine Protected Areas in the Philippines: Enhancing Marine Biodiversity, Environmental Governance, and Community Participation in Integrated Coastal Management*, International Symposium on Integrated Coastal Management for Marine Biodiversity in Asia, Kyoto, Japan, pages 47-51.
- Bœuf, G. (2011). *Marine biodiversity characteristics*. Comptes Rendus Biologies, vol. 334, n° 5–6, p. 435-440.
- Bown, N. (2010). *Contested models of marine protected area (MPA) governance: A case study of the cayos cochinos, Honduras*. (Doctorat, Newcastle University).
- Brewer, E. et Peltzer, T. (2009). Limits to marine life. *Science*. vol 324, n° 5925. p. 1-3.
- Butler, R. (2006). Philippines. In Mongabay.com. *Tropical rainforests*, [En ligne]. <http://rainforests.mongabay.com/20philippines.htm> (Page consultée le 3 janvier 2012).
- Canberra (2012). Reef fish at risk as carbon dioxide levels build. In National. *National*, [En ligne]. <http://www.theage.com.au/national/reef-fish-at-risk-as-carbon-dioxide-levels-build-20120116-1q361.html> (Page consultée le 10 février 2012).
- CDB (2012). Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. In Convention sur la diversité biologique. *Convention*, [En ligne]. <http://www.cbd.int/sp/targets/> (Page consultée le 5 avril 2012).
- CDB (2011). Historique de la Convention. In Convention sur la diversité biologique. *Convention*, [En ligne]. <http://www.cbd.int/history/> (Page consultée le 22 novembre 2011).
- CEDRE (2007). Zones de surveillance et de protection écologique. In CEDRE. *CEDRE*, [En ligne]. <http://www.cedre.fr/fr/rejet/rejet-illicite/zone-maritime.php> (Page consultée le 4 décembre 2011).
- Cernea, M.M. et Schmidt-Soltau, K. (2006). *Poverty Risks and National Parks: Policy Issues in Conservation and Resettlement*. World Development, vol. 34, n° 10, p. 1808-1830.
- CFP Reform Watch (2011). « On ne peut pas surestimer le rôle des subventions dans la surpêche ». In CFP Reform Watch. *CFP Reform Watch*, [En ligne]. <http://www.cfp-reformwatch.eu/fr/2011/01/the-role-of-subsidies-in-overfishing-cannot-be-over-emphasized/> (Page consultée le 9 février 2012).

- Charles, A., et Wilson, L. (2009). *Human dimensions of Marine Protected Areas*. ICES Journal of Marine Science, vol. 66, pages 6-15.
- Chever, R-P. (2010). La prix Nobel d'économie 2009 plébiscite la pêche artisanale. In [En ligne]. In Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Finistère. *Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Finistère*, http://www.comitedespeches-guilvinec.fr/spip.php?page=imprimer_articulo&id_article=568 (Page consultée le 5 décembre 2011).
- Clement, T., Gabie, C., Mercier, J. et You, H. (2010). Création, Gestion et Gouvernance des AMP. In Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). *Aires marine protégées, capitalisation des expériences et cofinancées par le FFEM*, [En ligne]. <http://www.conservaionfinance.org/upload/library/arquivo20100531173505.pdf> (Page consultée le 23 novembre 2011).
- Commission européenne (2011). Pêcherie durable et réduction de la pauvreté. In Commission européenne. *Développement et Coopération*, [En ligne]. http://ec.europa.eu/europeaid/what/development-policies/intervention-areas/environment/fish_fr.htm (Page consultée le 12 août 2011).
- Compagnon, D. (2011). La biodiversité, entre appropriation privée, revendications de souveraineté et coopération internationale. In Développement durable et territoires. *Biens communs et propriété*, [En ligne], <http://developpementdurable.revues.org/5253> (Page consultée le 25 novembre 2011).
- Connolly, B. (2002). Recommandations relatives au choix d'un régime d'utilisation des espaces marins pour la gestion des ressources halieutiques, issues de l'étude intitulée "Connaissances et pratiques halieutiques traditionnelles au service de la gestion durable des ressources marines en Europe nord-occidentale : étude comparative menée en Irlande et aux Pays-Bas (1994-1997)". In Ressources marines et traditions. *Bulletin de la CPS*, [En ligne]. www.spc.int/DigitalLibrary/.../13/TRAD13VF.pdf (Page consultée le 12 décembre 2011).
- Corcoran, J. (2010). Case Study: Nguna-Pele Marine Protected Area in Vanuatu. In CDB. *CDB*, [En ligne]. <http://www.cbd.int/database/record.shtml?documentid=4084> (Page consultée le 14 mars 2012).
- Cygler, C. (2011). Aires marines protégées : la France, bonne élève. In Actu-Environnement. *L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement*, [En ligne]. <http://www.actu-environnement.com/ae/news/aires-marines-protgees-france-agence-gestion-identification-haute-mer-13837.php4> (Page consultée le 4 avril 2012).
- Dalby, J. et Sorensen, T. (2002). Coral Reef Resource Management in the Philippines – with focus on marine protected areas as a management tool. In University of Copenhagen. *University of Copenhagen*, [En ligne].

- www.oneocean.org/.../Coral_Reef_Resource_Management_in_the_PhilippinesMPAs.pdf (Page consultée le 8 avril 2012).
- De Poorter, M (2009). Marine Menace : Alien invasive species in the marine environment. *In* IUCN. *IUCN*, [En ligne]. www.cbd.int/invasive/doc/marine-menace-iucn-en.pdf (Page consultée le 17 novembre 2011).
- Dudley, N. (2008). Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées. *In* UICN. UICN, [En ligne]. www.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-016-Fr.pdf (Page consultée le 20 janvier 2012).
- EncycloEcolo (2011). Consommation de poisson. *In* EncycloEcolo. *L'écologie, c'est vous*, [En ligne]. http://www.encyclo-ecolo.com/Consommation_de_poisson (Page consultée le 13 janvier 2012).
- Encyclopedia of the Nations (2012). Vanuatu – Environment. *In* Encyclopedia of the Nations. *Encyclopedia of the Nations*, [En ligne], <http://www.nationsencyclopedia.com/Asia-and-Oceania/Vanuatu-ENVIRONMENT.html> (Page consultée le 14 mars 2012).
- Environment Vanuatu (2002). Vanuatu's Biodiversity. *In* Environment Vanuatu. *Vanuatu's Biodiversity*, [En ligne]. http://www.biodiversity.com.vu/vans_biod.htm (Page consultée le 13 mars 2012).
- Envis Centre (2012). *Role of women in conservation and protection of environment*. *In* *Women and Environment*. [En ligne]. www.hpenvis.nic.in/reports/women%20&env.pdf (Page consultée le 19 février 2012).
- Étienne, J (2008). Dans l'océan mondial, les zones mortes s'étendent étonnamment rapidement. *In* Futura Environnement. *Futura Environnement*, [En ligne]. http://www.futura-sciences.com/fr/news/t/oceanographie-1/d/dans-locean-mondial-les-zones-mortes-setendent-etonnamment-rapidement_16903/ (Page consultée le 27 août 2011).
- Falque, M. (2011). Property rights on the oceans: a prerequisite to humanity survival. *In* ICREI. *ICREI*, http://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:KX_3Dj7rlQUJ:www.icrei.org/data/document_collections/PDF_ENG/Library/Falque_Property_rights_on_the_oceans__pdf_August_2011.pdf+Property+rights+on+the+oceans+:+a+prerequisite+to+humanity+survival+Max+Falque&hl=en&gl=us&pid=bl&srcid=ADGEESgYC-TkX16PmuaKObdVln4voHA9w6bIHBg8pR7gRNRzwmkf1wFGmPWZjy3vik0BliawdzY_cqCDm7A3RT36RKtpTwtjseR3Hyj2EUTXCjuhC3BBV3IAPvNowkavIbLFcdT9Lrz&sig=AHIEtbSyPErGu0I4q-JbEZZyicZVI6RS2w (Page consultée le 26 novembre 2011).

- FAO (2010). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. In FAO. *Archives de documents de la FAO*, [En ligne]. <http://www.fao.org/docrep/013/i1820f/i1820f00.htm> (Page consultée le 7 octobre 2011).
- FAO (2009). *Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social*. Rome, FAO, 13 p.
- FAO (2003). Le régime foncier et le développement rural. In FAO. *Archives de documents de la FAO*, [En ligne]. <http://www.fao.org/DOCREP/005/Y4307f/y4307f05.htm> (Page consultée le 12 décembre 2011).
- FAO (1995). *Code de conduite pour une pêche responsable*. FAO, Rome, 46 p.
- FAOSTAT (2011). Livestock and Fish Primary Equivalent. In FAO. *FAOSTAT*, [En ligne]. <http://faostat.fao.org/site/610/default.aspx> (Page consultée le 8 octobre 2011).
- Faulkner, A. (2009). Kenya in Dire Need of a National Environmental Policy. In Kenya Environmental & Political News Weblog, *Kenya Environmental & Political News Weblog*, [En ligne]. <http://kenvironews.wordpress.com/2009/01/27/kenya-in-dire-need-of-a-national-environmental-policy/> (Page consultée le 5 janvier 2012).
- FISH (2009). Fisheries contributed to 2009 Nobel Prize. In FISH. *The Fisheries Secretariat*, [En ligne]. <http://www.fishsec.org/2009/10/15/fisheries-contributed-to-2009-nobel-prize/> (Page consultée le 11 février 2012).
- Fondation pour la nature et l'homme (2010). Océan et littoral. In Fondation pour la nature et l'homme. *Fondation pour la nature et l'homme*, [En ligne]. <http://www.fondation-nature-homme.org/actions/ocean-et-littoral/ocean-et-littoral/les-aires-marines-protegees> (Page consultée le 17 juillet 2011).
- Francoeur, L. (2011). Les océans : dans un état critique. In Le Devoir. *Le Devoir*, [En ligne]. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/325958/les-occeans-dans-un-etat-critique> (Page consultée le 21 juin 2011).
- Good Planet (2009). Les mangroves, une richesse trop longtemps ignorée. In Good Planet. Comprendre l'environnement et ses enjeux, [En ligne]. <http://www.goodplanet.info/Contenu/Focus/Les-mangroves-une-richeesse-trop-longtemps-ignoree> (Page consultée le 14 novembre 2011).
- Govan, H, Tawake, A., Tabunakawai, K., George, S., Alefaio, S., Troniak, S., Maltali, T., Tafea, H., Walton, H., Bartlett, C. et Jenkins, A. (2009). *Community Conserved Areas: A review of status & needs in Melanesia and Polynesia*. ICCA regional review, IUCN, 66 p.

- Greenpeace (2010). « *Global sushi* », documentaire sur la surpêche. In Greenpeace. *Greenpeace France*, [En ligne]. <http://oceans.greenpeace.fr/%C2%AB-global-sushi-%C2%BB-documentaire-sur-la-surpeche-sur-canal-plus-le-1er-fevrier> (Page consultée le 3 octobre 2011).
- Guénette, S., Chuenpagdee, R. et Jones, R. (2000). *Marine Protected Areas with an Emphasis on Local Communities and Indigenous Peoples: A Review*. Fisheries Centre Research Reports, Vol. 8 No. 1, 56 p.
- Guilloux, B. et Zakovska, K. (2004). Développements récents du droit international relatif à la biodiversité marine. In Vertigo. *La revue électronique en sciences de l'environnement*, [En ligne]. <http://vertigo.revues.org/3240> (Page consultée le 15 novembre 2011).
- Helfrich, S., Sachs, W. et Siefkes, C. (2009). The Commons- Prosperity by Sharing, [En ligne]. a0101029_commons_prosperity_by_sharing.pdf (Page consultée le 15 février 2012).
- Hickey, F.R. et Johannes, R.E. (2003). L'évolution récente de la gestion communautaire des ressources marines à Vanuatu. In Ressources marines et traditions. UNESCO, [En ligne]. www.spc.int/...VF/.../TRAD14VF_08_Hickey.pdf (Page consultée le 10 avril 2012).
- Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. et Courrau, J. (2006). *Evaluating Effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas*. 2^e édition. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Angleterre, 105 p.
- Hood, M. (2011). Oceans in Distress Foreshadow Mass Extinction. In Common Dreams. *Common Dreams*, [En ligne]. <http://www.commondreams.org/headline/2011/06/20-8> (Page consultée le 20 juin 2011).
- ICCA (2010). Apo Island, Philippines. In ICCA. *ICCA*, [En ligne]. <http://www.iccaregistry.org/en/sites/6> (Page consultée le 10 avril 2012).
- ICSF (2011). Les processus internationaux, les droits des pêcheurs et les questions de genre. In ICSF. *Journée nationale de concertation pour la mise en place d'une approche stratégique de développement de la pêche artisanale en Tunisie, Tunis*, [En ligne]. www.faocopemed.org/pdf/news/280611/ICSF.pdf (Page consultée le 5 octobre 2011).
- Infoplease (2009). Vanuatu. In Infoplease. *Infoplease*, [En ligne]. <http://www.infoplease.com/ipa/A0108132.html> (Page consultée le 17 mars 2012).
- IRD (2011). Surpêche : le point de vue de Daniel Pauly. In IRD. *IRD*, [En ligne]. <http://www.ird.fr/la-mediathèque/videos-en-ligne-canal-ird/surpeche-le-point-de-vue-de-daniel-pauly/surpeche-le-point-de-vue-de-daniel-pauly> (Page consultée le 10 octobre 2011).

- IUCN (2012). The IUCN Red List of Threatened Species. *In* IUCN. *Red List*, [En ligne]. <http://www.iucnredlist.org/> (Page consultée le 10 avril 2012).
- IUCN (2011). Indigenous and Community Conserved Areas: A Bold New Frontier for Conservation. *In* IUCN. *Commission on Environmental, Economic and Social Policy*, [En ligne]. <http://www.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/topics/governance/icca/> (Page consultée le 14 février 2012).
- IUCN (2008). Statut des espèces marines dans le monde. *In* IUCN. *Red List*, [En ligne]. http://cmsdata.iucn.org/downloads/status_of_the_world_s_marine_species_factsheet_fr.pdf (Page consultée le 4 octobre 2011).
- Jeffreys, K. (2000). Droits de propriété et gestion des ressources marines. *In* Competitive Center. *Competitive Center*, http://www.libres.org/francais/dossiers/environnement/environnement_jeffreys.htm (Page consultée le 28 novembre 2011).
- Jimenez-Castro, C. (2008). *Management of a marine protected area by a local NGO in Honduras: Its implications for local communities*. Master of Applied Science, Lincoln University, 183 p.
- Kenchington, R., Ward, T., Hegerl, E. (2003). The benefits of marine protected areas. *In* Reefbase. *A global information system for coral reefs*, [En ligne]. http://www.reefbase.org/resource_center/publication/pub_20943.aspx (Page consultée le 22 août 2011).
- Knirsch, J., Mittler, D., Kaiser, M., Sack, K., Thies, C. et Edwards, L. (2006). How government subsidies are destroying the oceans and forests and why the CBD rather than the WTO should stop this perverse use of public money. *In* Greenpeace. *Greenpeace*, [En ligne]. <http://www.greenpeace.org/international/en/publications/reports/deadly-subsidies/> (Page consultée le 19 avril 2012).
- Kothari, A. (9 mars 2012). *Informations sur les ICCA et la cogestion : Un échange de courriels avec un expert dans le domaine des aires marines protégées et leur gestion*, adresse destinataire : chikikothari@gmail.com.
- Kothari, A. (2008). Protected areas and people: the future of the past. *In* IUCN. *IUCN*, [En ligne]. <http://www.iucn.org/about/union/commissions/ceesp/topics/governance/icca/> (Page consultée le 18 février 2012).
- Kut, G. (2006). Poverty and Environment Initiative : Keny. *In* WWF. *WWF*, [En ligne]. <http://www.unpei.org/PDF/kenyaPEI-WWF-Bondo-Muranga-Meru.pdf> (Page consultée le 4 janvier 2012).

- Leciak, E (2011). Les écolabels ont le mal de mer. *In Alternatives Economiques. Alternatives Economiques*, [En ligne]. http://www.alternatives-economiques.fr/les-ecolabels-ont-le-mal-de-mer_fr_art_1097_54855.html (Page consultée le 25 août 2011).
- LeGresley, E. (1993). La Convention sur le droit de la mer. *In* Division du droit et du gouvernement. *Division du droit et du gouvernement*, [En ligne]. <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/BP/bp322-f.htm> (Page consultée le 25 novembre 2011).
- Le Monde (2010). Les subventions européennes aux pêcheurs favorisent la surpêche. *In* Le Monde. *Économie*, [En ligne]. http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/03/31/les-subventions-europeennes-aux-pecheurs-favorisent-la-surpeche_1326623_3234.html (Page consulté le 9 février 2012).
- Liang, Q., Wang, X.H. et Lees, B.G. (2011). *Community Participation in the Management of Marine Protected Areas in China*, School of Physical, Environmental Sciences, University of New South Wales, *Management in Development Journal*, 11 p.
- Limoges, B (2009). Biodiversité, services écologiques et bien-être humain. *In* Conservation. *Le naturaliste canadien*, [En ligne]. www.agrireseau.qc.ca/agroenvironnement/.../Services_ecologiques.pdf (Page consultée le 27 août 2011).
- LMMA (2009). The Locally-Managed Marine Area Network Improving the practice of marine conservation 2009 Annual Report: A new age of community-based adaptive management. *In* LMMA Network. LMMA Network 2009 Annual Report, [En ligne]. www.lmmanetwork.org/files/annual_reports/LMMA2009AR.pdf Annual Report. (Page consultée le 15 mars, 2012).
- Lonely Planet (2012). Les plus belles îles désertes. *In* Lonely Planet. Guide pour voyageur, [En ligne]. http://www.lonelyplanet.fr/_htm/conseils/index.php?mode=notice¶m1=conseils¶m2=iles_desertes (Page consultée le 4 janvier 2012).
- MagicalKenya (2011). Kenya's Exotic Coast. *In* Magical Kenya. *The official Kenya destination website*, [En ligne]. <http://www.tourism.go.ke/forms.nsf/contactus?openform&l=1> (Page consultée le 4 janvier 2012).
- Malm, T. (2002). La tragédie des simples usagers du domaine public : le déclin du régime de propriété coutumière du domaine marin aux Tonga. *In* Ressources marines et traditions. *Ressources marines et traditions*, [En ligne]. www.spc.int/DigitalLibrary/.../13/TRAD13VF.pdf (Page consultée le 12 décembre 2011).

- Malone, T. (2010). *Climate Change, Sustainable Development and Coastal Ocean Information Needs*. *Procedia Environmental Sciences*, vol. 1, n° 0, p. 324-341.
- Marine Protected Area (2011). The Nguna-Pele Marine Protected Area. *In* Marine Protected Area. *Marine Protected Area*, [En ligne]. <http://www.marineprotectedarea.com.vu/> (Page consultée le 17 mars 2012).
- Marinesque, S., Kaplan, D. et Rodwell, L. (2012). *Global implementation of marine protected areas: Is the developing world being left behind?* France, Marine Policy. No. 36, p. 727–737.
- McGoodwin, J. (2003). *Comprendre la culture des communautés de pêcheurs : élément fondamental pour la gestion des pêches et la sécurité alimentaire*. FAO Document technique sur les pêches. No. 401. Rome, FAO. 335 p.
- Millennium Ecosystem Assessment (2005). *Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity Synthesis*. World Resources Institute, Washington, DC. 100 p.
- Ming, P. (2006). Diversites. *In* Diversites. *Diversites*, [En ligne]. <http://www.peterming.com/divesites.html> (Page consultée le 4 janvier 2012).
- MoiYoi, L. (2003). Community participation in the planning and management of marine protected areas: A study of Kenya and the Philippines. Degree of Bachelor of Arts with Honors in International Relations, Brown University, New York. 113 p.
- Nangammbi, D. (2007). Poverty influences environmental degradation. *In* Conservation Biology. *Our future through science*, [En ligne]. <http://bcb706.blogspot.com/2007/03/poverty-influences-environmental.html> (Page consultée le 12 février 2012).
- Nations Unies (2009). Océans et le droit de la mer. *In* Nations Unis. *Nations Unis*, [En ligne]. <http://www.un.org/french/law/los/index.htm> (Page consultée le 23 novembre 2011).
- Nations Unies (2002). Les océans, source de vie. *In* Nations Unis. *Nations Unis*, [En ligne]. www.un.org/depts/los/.../oceanssourcdevie.pdf (Page consultée le 19 janvier 2012).
- Notre-planète.info (2006). 80% de la pollution marine est d'origine terrestre : état des lieux. *In* Notre-planète.info. *Notre-planète.info*, [En ligne]. http://www.notre-planete.info/actualites/actu_1036_80_pour_cent_pollution_marine_terrestre.php (Page consultée le 8 février 2012).
- Nuttall, N. (2011). La pêche excessive : une menace contre la diversité biologique des mers. *In* ONU. *ONU*, [En ligne]. <http://www.un.org/french/events/tenstories/story.asp?storyID=800> (Page consultée le 12 août 2011).

- OCDE (2001). Liens entre pauvreté, environnement et égalité homme-femme. *In* OCDE. *OCDE*, [En ligne]. www.oecd.org/dataoecd/47/45/1960498.pdf (Page consultée le 10 janvier 2012).
- Poisson sans frontière (2011). Vers l'interdiction des rejets en mer ! Mais comment ? *In* Blogger. *Regard sur la pêche et l'aquaculture*, [En ligne]. <http://aquaculture-aquablog.blogspot.com/2011/03/pcp-rejets-poissons-morts-europe.html> (Page consultée le 6 octobre 2011).
- Pollnac, R et Crawford, B. (2001). *Discovering factors that influence the success of community-based marine protected areas in the Visayas, Philippines*. *Ocean & Coastal Management*, 44 (11–12), pages 683-710.
- Pomeroy R. S, Parks, J. et Watson, L. (2007). *How is your MPA doing? A Guidebook of Natural and Social Indicators for Evaluating Marine Protected Area Management Effectiveness*, Suisse et Cambridge, Angleterre, IUCN, 216 p.
- Prieur, M. (1998). L'environnement marin et côtier. *In* FAO. *FAO*, [En ligne]. foad.refer.org/IMG/pdf/Module_9.pdf (Page consultée le 25 octobre 2011).
- Projet Global (2012). Species of concern. *In* Gordon and Betty Moore Foundation. *Global bycatch assesment of long lived-species*, [En ligne]. <http://bycatch.nicholas.duke.edu/> (Page consultée le 10 avril 2012).
- Proutière-Maulion, G. et Beurrier, J-P. (2009). Ressources marines : Un bien public mondial ? *In* Courrier de la planète. *Développement, environnement, les défis d'un monde solidaire*, [En ligne]. <http://www.courrierdelaplanete.org/86/article3.php> (Page consultée le 2 décembre 2011).
- Pujol, J-L., Chevassus-au-Louis, B. et Salles, J-M. (2010). Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. *In* La documentation Française. *La librairie du citoyen*, [En ligne]. www.iddri.org/...reguliers/100525_approche%20economique%20biodiversite_2.pdf (Page consultée le 24 août 2011).
- Ranaivoson, E. (2009). Document d'orientation pour la création et la gestion des aires marines protégées à Madagascar. Commission SAPM édition, Madagascar, Ministère de l'environnement, des eaux et forêts, 23 p.
- Raubani, J. (2006). Community fisheries management (CFM) : Future considerations for Vanuatu. *In* The University of United Nations. *Fisheries training programme*, [En ligne]. www.unuftp.is/static/fellows/document/jacob06prf.pdf (Page consultée le 18 mars 2012).
- Rocliffe, S. (2011). The role and feasibility of marine conservation agreements in the western indian ocean. Doctorat, University of York, England, 66 p.

- Roe, D. et Elliott, J (2005). Poverty-Conservation Linkages : A Conceptual Framework. *In* Poverty and Conservation Learning Group. *Poverty and Conservation Learning Group*, [En ligne]. www.danadeclaration.org/pdf/conceptualframework.pdf (Page consultée le 19 février 2012).
- Rogers, A.D. et Laffoley, D. (2011). *International Earth system expert workshop on ocean stresses and impacts*. IPSO edition, Oxford, Summary report, IPSO Oxford, 18p.
- Saint-Guily, J-X (2009). *La baie d'Ambodivahibe, un projet d'aire marine protégée dans le nord de Madagascar*. Mémoire de maîtrise en géographie, Université Montaigne, Bordeaux, 50 p.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2011). The Tkarihwaié:ri Code of Ethical Conduct to Ensure Respect for the Cultural and Intellectual Heritage of Indigenous and Local Communities Relevant to the Conservation and Sustainable Use of Biological Diversity. In CDB. *CDB*, [En ligne]. <http://www.cbd.int/traditional/code.shtml> (Page consultée le 20 avril 2012).
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2004a). Programme de Travail sur les Aires Protégées (Programmes de Travail de la CDB) Montréal, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 34 p.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2004b). *Lignes directrices facultatives Akwé: Kon pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales*. Montréal, 25 p.
- Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2008). *Protected Areas in Today's World: Their Values and Benefits for the Welfare of the Planet*. Montreal, Technical Series no. 36, vol. 1-7, 96 p.
- Shah, A. (2005). Introduction—Linking the Environment and Poverty. *In* Global Issues. *Social, Political, Economic and Environmental Issues That Affect Us All*, [En ligne]. <http://www.globalissues.org/article/425/poverty-and-the-environment> (Page consultée le 17 février 2012).
- Shedd (2006). Conservation in the Philippines : Apo Island. *In* Shedd. *The World's Aquarium*, [En ligne]. http://sea.sheddaquarium.org/sea/fact_sheets.asp?id=111 (Page consultée le 4 janvier 2012).
- Silverstone (2011). Silverstone School, Watamu, Kenya. *In* Silverstone School. *Silver Stone School Watamu*, [En ligne]. <http://www.silverstoneschoolwatamu.com/> (Page consultée le 2 janvier 2012).

- Smith, V.H. (2003). *Eutrophication of freshwater and coastal marine ecosystems: A global problem*. Environmental Science and Pollution Research, vol. 10, n° 2, 13 p.
- Smouts, M-C. (2004). Du patrimoine commun de l'humanité aux biens publics globaux. *In* Horizon. *Publications des scientifiques de l'IRD*, [En ligne]. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-07/010037531.pdf (Page consultée le 7 février 2012).
- Sunde, J. et Isaacs, M. (2008). *Marine Conservation and Coastal Communities: Who Carries the Costs? A Study of Marine Protected Areas and Their Impact on Traditional Small-scale Fishing Communities in South Africa*. In ICSF. *ICSF*, [En ligne]. www.icsf.net/SU/Mon/EN/93/ALL.pdf (Page consultée le 4 octobre 2011).
- Tabarly, S. (2006). Frontières, zonages et délimitations maritimes : les principes internationaux. *In* GéoConfluences. *La France : des territoires en mutation*, [En ligne]. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutDoc9.htm> (Page consultée le 2 décembre 2011).
- Taylor, C. (2011). *Christopher's Thoughts*. *In* Blogger. *The blog that won't get you fired from work*, [En ligne]. <http://christopherstuartheadseast.blogspot.com/2011/03/travel-update.html> (Page consultée le 5 janvier 2012).
- The Nature Conservancy (2012). MesoAmerican Reef. *In* The Nature Conservancy. *A reef resilience toolkit Module*, [En ligne]. http://www.reefresilience.org/Toolkit_Coral/C8_MAR.html (Page consultée le 10 avril 2012).
- Tilford, D. (2000). Why Consumption Matters. *In* Sierra Club. *Explore, enjoy and protect the planet*, [En ligne]. http://www.sierraclub.org/sustainable_consumption/tilford.asp (Page consultée le 19 février 2012).
- Toropova, C., Meliane, I., Laffoley, D., Matthews, E. and Spalding, M. (2010). *Global Ocean Protection : Present Status and Future Possibilities*. Brest, France : Agence des aires marines protégées, Gland, Switzerland, Washington, DC and New York, USA: IUCN WCPA, Cambridge, UK : UNEP-WCMC, Arlington, USA: TNC, Tokyo, Japan: UNU, New York, USA: WCS. 96 p.
- Tyler, S. (2006). *La cogestion des Ressources naturelles : Réduire la pauvreté par l'apprentissage local*. 1^e édition, CRDI, 100 p.
- UICN (2005). Aires marines protégées, les enseignements du premier congrès mondial pour la stratégie nationale, *In* UICN. *UICN*, [En ligne]. http://www.uicn.fr/IMG/pdf/UICN_France_-_enseignements_de_Geelong.pdf (Page consultée le 5 octobre 2011).

- UNDP (2012). *The Millennium Development Goals Eight Goals for 2015*. In UNDP. *UNDP*, [En ligne]. <http://www.beta.undp.org/content/undp/en/home/mdgoverview.html> (Page consultée le 16 février 2012).
- UNDP Equator Initiative (2008). *Local and Indigenous Communities: Innovation and Leadership in Biodiversity Conservation and Poverty Reduction*. In UNDP. *UNDP* [En ligne]. www.unep.org/iyb/.../LocalandIndigenousCommunitiesInnovation.pdf (Page consultée le 7 avril 2012).
- UNEP (2005). *Women and the environment*. In UNEP. *Environment for development*, [En ligne]. <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=468&ArticleID=4488&l=en> (Page consultée le 19 février 2012).
- United Nations (2011). *Iceland Nature Conservation Association*. In the United Nations. *Rio+20 United Nations Conference on Sustainable Development*, [En ligne]. <http://www.uncsd2012.org/rio20/index.php?page=view&type=510&nr=670&menu=20> (Page consultée le 18 mars 2012).
- Vedura (2010). Pollution de l'eau : eutrophisation des écosystèmes aquatiques. In Pollution et environnement. Encyclopédie développement durable, [En ligne]. <http://www.vedura.fr/environnement/pollution/eau-eutrophisation-ecosystemes-aquatiques> (Page consultée le 7 février 2012).
- Vidal, J. (2012). *Leaked document reveals Rio+20 sustainable development goals*. In the guardian. *Rio+20 Earth Summit*, [En ligne]. <http://www.guardian.co.uk/environment/2012/jan/10/leaked-document-rio-goals> (Page consultée le 19 février 2012).
- Vuarin, P (2007). La pêche artisanale et la libéralisation des échanges. In Agter. *Une association pour contribuer à améliorer la gouvernance de la terre, de l'Eau et des ressources naturelles*, [En ligne]. http://www.agter.asso.fr/article210_fr.html (Page consultée le 6 janvier 2012).
- Vuarin P. (2002). La pêche, un enjeu au niveau international peu considéré. In Anonyme. *La pêche, un enjeu au niveau international peu considéré. Synthèse du cahier de propositions "La pêche en eaux troubles"*, [En ligne]. docs.china-europa-forum.net/doc_14.pdf (Page consultée le 12 août 2011).
- Watamu (2005). *Exploring Watamu Village*. In Watamu.net. *Watamu, Kenya*, [En ligne]. <http://www.watamu.net/watamu-village.html> (Page consultée le 5 janvier 2012).
- World Bank (2012). *Gender*. In *The World Bank. Working for a world free of poverty*, [En ligne]. <http://data.worldbank.org/topic/gender> (Page consultée le 10 janvier 2012).

- World Bank (2011). *Philippines Environment*. In The World Bank. *Working for a world free of poverty*, [En ligne].
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/EASTASIAPACIFICEXT/EXTEAPREGTOPENVIRONMENT/0,,contentMDK:20266328~menuPK:3558267~pagePK:34004173~piPK:34003707~theSitePK:502886,00.html> (Page consultée le 2 janvier 2012).
- WWF (2011). *Problems: Ocean pollution*. In WWF. *WWF for a living planet*, [En ligne].
http://wwf.panda.org/about_our_earth/blue_planet/problems/pollution/ (Page consultée le 12 juin 2011).

BIBLIOGRAPHIE

- Ballet, J. (2007). La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique. *In Développement durable et territoires. Économie, Géographie, Politique, Droit, Sociologie*, [En ligne]. <http://developpementdurable.revues.org/3961> (Page consultée le 29 novembre 2011).
- Bailly, O. (2010). Surpêche, le Mal de mers Pêche responsable, le remède?. *In CTB. Trade for development*, [En ligne]. [Surpêche_Le mal des mers.pdf](http://www.ctb.int/Trade%20for%20development/Surpeche_Le%20mal%20des%20mers.pdf) (Page consultée le 4 décembre 2011).
- Becquet, J-C. (2012). Biens Communs - La Prospérité par le Partage. *In Apitux. Apitux*, [En ligne]. <http://www.apitux.org/index.php?2008/06/14/233-biens-communs-la-prosperite-par-le-partage> (Page consultée le 20 mars 2012).
- Boston University (2009). *Global Sushi: Soft Power and Hard Realities*. *In YouTube. Boston University*, [En ligne]. <http://www.youtube.com/watch?v=dkBHQUE-Czs> (Page consultée le 10 octobre 2011).
- Caddy, J.F. et Griffiths, R.C. (1996). *Les ressources marines vivantes et leur développement durable: quelques perspectives environnementales et institutionnelles*, FAO Document technique sur les pêches. No. 353. FAO, Rome. 174p.
- CDB (2012). Information Database on Incentive Measures. *In CDB. CDB*, [En ligne]. <http://www.cbd.int/incentives/case-studies.shtml> (Page consultée le 15 avril 2012).
- Chaboud, C. (2006). *Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté, Études rurales*, n° 178, p. 197-212.
- Crumley, B. (2010). Oceans: The Fish Story That Is Sweeping France. *In Time. Entertainment*, [En ligne]. <http://www.time.com/time/arts/article/0,8599,1957939,00.html> (Page consultée le 6 janvier 2012).
- Davis, C. (2007). Marine Summit Urges Greater Ocean Protection, *In World Resources Institute. Earth Trends*, [En ligne]. <http://earthtrends.wri.org/updates/node/185> (Page consultée le 20 août 2011).
- FAO (2007). *Report and documentation of the Expert Workshop on Marine Protected Areas and Fisheries Management: Review of Issues and Considerations*. Rome, 12-14, FAO Fisheries Report. No.825, Rome, 332 p.
- FAO (2006) *Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 10. Rome, FAO. 90 p.

- Fuys, A. (2008). Assurer des régimes de propriété commune dans un monde en globalisation. In Anonyme. *Coalition internationale pour l'accès à la terre*, [En ligne]. http://www.landcoalition.org/pdf/08_ILC%20Securing_Common_Property_Regimes_F.pdf (Page consultée le 12 août 2011).
- Gustavsson, J, Cederberg, C., Sonesson, U., Otterdijk, R. et Meybeck, A. (2011). Global food losses and food waste. In FAO. *FAO*, [En ligne]. [http://www.fao.org/ag/ags/ags-division/publications/publication/fr/?dyna_fef\[uid\]=74045](http://www.fao.org/ag/ags/ags-division/publications/publication/fr/?dyna_fef[uid]=74045) (Page consultée le 6 octobre 2011).
- Jones, P. (2009). Challenges in developing China's marine protected area system. In Academia. *Share Research*, [En ligne]. http://ucl.academia.edu/PeterJSJones/Papers/585795/Challenges_in_developing_China_s_marine_protected_area_system (Page consultée le 4 janvier 2012).
- Lainé-Penel, A. (2011). L'aire marine protégée communautaire du bamboung au Sénégal. In Oceanium. *Oceanium*, [En ligne]. www.terre-citoyenne.org/fr/des.../bamboung-senegal-fr.html (Page consultée le 4 janvier 2012).
- Lepage, H. (1995). Pourquoi la propriété. In Bibliothèque de la liberté. *Bibliothèque de la liberté*, [En ligne]. www.unmondelibre.org/files/Lepage_Pourquoi_la_propriete.pdf (Page consultée le 23 novembre 2011).
- Marine Stewardship Council (2011). À propos du MSC. In Marine Stewardship Council. *La pêche durable*, [En ligne]. <http://www.msc.org/a-propos-du-msc/a-propos-du-msc> (Page consultée le 4 décembre 2011).
- MPA Global (s.d). A database of the world's Marine Protected Areas. In MPA Global. *A database of the world's Marine Protected Area*, [En ligne]. <http://www.mpaglobal.org/index.php?action=aboutus> (Page consultée le 25 août 2011).
- UICN (2011). Union internationale pour la conservation de la nature, aide à trouver des solutions pratiques aux problèmes de l'environnement et du développement les plus pressants de l'heure. In UICN. *UICN*, [En ligne]. <http://www.iucn.org/fr/> (Page consultée le 24 août 2011).
- PNUE (2005). Explorer les interactions. In PNUE. *PNUE*, [En ligne]. www.unpei.org/.../Exploring_the_links_French.pdf (Page consultée le 3 octobre 2011).
- PNUE (2004). Protéger les mers et les océans. In UNEP. *Protéger les ressources de la planète*, [En ligne]. www.unep.org/AnnualReport/2004/french/11.pdf (Page consultée le 12 juin 2011).
- Pomeroy, R.S. et Goetze, T. (2003) *Belize case study : Marine protected areas co-managed by Friends of Nature*. Annex B (IV) of the Final Technical Report of project R8134. Barbados: Caribbean Conservation Association. 70 p.

- Rodríguez-Martínez, R. E. (2008). *Community involvement in marine protected areas: The case of puerto morelos reef, méxico*. *Journal of Environmental Management*, vol. 88, no. 4, p. 1151-1160.
- Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2009). *Scientific Synthesis of the Impacts of Ocean Acidification on Marine Biodiversity*. Montreal, Technical Series No. 46, 61 p.
- Tanga Coastal Zone Conservation and Development Programme (2005). Annual Progress Report. In Tanga Coastal Zone Conservation and Development Programme. *Tanga Coastal Zone Conservation and Development Programme*, [En ligne]. www.nemctan.org/downloads/eame-TCZCDP.doc (Page consultée le 2 janvier 2012).
- TED (2011). *Enric Sala : Marine ecologist*. In TED. *Ideas worth spreading*, [En ligne]. http://www.ted.com/speakers/enric_sala.html (Page consultée le 12 juin 2011).
- TED (2011). *John Kasaona: Conservationist*. In TED. *Ideas worth spreading*, [En ligne]. http://www.ted.com/speakers/john_kasaona.html (Page consultée le 12 juin 2011).
- Tobey, J., et Torell, E. (2006). *Coastal poverty and MPA management in mainland Tanzania and Zanzibar*. *Ocean and Coastal Management*, vol. 49, no.11, 30 p.
- Trading Economics (2012). *Marine protected areas (% of total surface area) in Tanzania*. In Trading Economics. *Trading Economics*, [En ligne]. <http://www.tradingeconomics.com/tanzania/marine-protected-areas-percent-of-total-surface-area-wb-data.html> (Page consultée le 2 janvier 2012).
- Vacanti Brondo, K. et Woods, L. (2007). *Garifuna Land Rights and Ecotourism as Economic Development in Honduras: Cayos Cochinos Marine Protected Area. Ecological and Environmental Anthropology*, Doctorat, University of Georgia, 22 p.
- World Database on Marine Protected Areas (2009). Explore the World Database on Marine Protected Areas. In World Database on Marine Protected Areas, *World Database on Marine Protected Areas*, [En ligne]. <http://www.wdpa-marine.org/#/countries/about> (Page consultée le 2 mars 2012).

ANNEXE 1

LES CATÉGORIES DES AIRES PROTÉGÉES ET LEURS SPÉCIFICITÉS

Inspiré de Dudley, 2008; Ranaivoson, 2009

Catégories		Définitions	Spécificités
Ia	Réserve naturelle intégrale gérée principalement à des fins scientifiques.	Espace terrestre ou marin comportant des écosystèmes, des caractéristiques géologiques ou physiologiques et/ou des espèces remarquables ou représentatives, géré principalement aux fins de recherche scientifique ou de surveillance continue de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • La propriété et l'administration de la réserve impliquent le gouvernement central ou local • La préservation des biotopes et des écosystèmes • Des conditions de protection peu perturbantes • Le maintien des processus écologiques établis • Étude scientifique, surveillance continue de l'environnement et éducation à l'environnement • Limiter l'accès au public • La dimension est déterminée par la superficie requise pour assurer l'intégrité des écosystèmes
Ib	Zone de nature sauvage gérée principalement aux fins de protection des ressources sauvages.	Vaste espace terrestre ou marin, intact ou peu modifié, ayant conservé son caractère et son influence naturels, dépourvu d'établissements permanents ou importants, protégé et géré aux fins de préserver son état naturel.	<ul style="list-style-type: none"> • La propriété et l'administration de la réserve impliquent le gouvernement central ou local • Conserver à long terme pour les générations présentes et futures Accès au public géré • Conserver le mode de vie des autochtones • L'aire a une valeur scientifique, éducative, panoramique ou historique • L'aire est suffisamment vaste pour qu'un usage durable soit possible
II	Parc national ou naturel géré pour protéger les écosystèmes ainsi que pour le domaine récréotouristique.	Zone naturelle, terrestre et/ou marine, désignée (a) pour protéger l'intégrité écologique dans un ou plusieurs écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures (b) pour exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation et (c) pour offrir des possibilités de visite, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> • La plus haute autorité compétente du pays exerce une juridiction sur l'aire dont il est propriétaire et responsable • L'aire contient un échantillon représentatif des régions • Importance particulière des points de vue spirituel, scientifique, éducatif, récréatif et touristique • L'aire est suffisamment vaste pour contenir un ou plusieurs écosystèmes entiers • Protection des régions naturelles et des paysages d'importance nationale et internationale • Limiter le nombre de visiteurs • Tenir compte des besoins des populations autochtones
III	Monument naturel géré dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques.	Aire contenant un ou plusieurs éléments naturels, ou naturels et culturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque.	<ul style="list-style-type: none"> • Ces sites doivent être la propriété du gouvernement central ou d'une instance à un niveau moins élevé • Prévenir toute forme d'exploitation ou d'occupation incompatible avec l'objectif de la désignation • Protéger ou préserver des éléments naturels particuliers • Offrir à la population résidente des avantages compatibles avec les autres objectifs de gestion • L'aire contient un ou plusieurs éléments naturels et/ou culturels d'une importance exceptionnelle.
IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces (Réserves Spéciales) gérée à des fins de conservation avec intervention au niveau de la gestion.	Aire terrestre et/ou marine faisant l'objet d'une intervention active au niveau de la gestion de façon à garantir le maintien des habitats ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières.	<ul style="list-style-type: none"> • L'aire est la propriété du gouvernement central ou d'autres instances à un niveau moins élevé • Garantir et maintenir les conditions d'habitat nécessaires à la préservation d'espèces • Privilégier les activités de recherche et de surveillance continue de l'environnement • Consacrer des secteurs limités à l'éducation du public afin de le sensibiliser • La conservation de ces habitats et espèces exige une intervention active de la part de l'organe de gestion • La superficie de l'aire dépend des exigences des espèces à protéger vis-à-vis du biotope
V	Paysages Harmonieux Protégés gérés afin d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives.	Zone terrestre, comprenant parfois le littoral et les eaux adjacentes, où l'interaction entre l'homme et la nature a, au fil du temps, modelé le paysage aux qualités esthétiques, écologiques ou culturelles particulières et exceptionnelles, et présentant souvent une grande diversité biologique.	<ul style="list-style-type: none"> • La propriété peut incomber à une autorité publique, mais, le plus souvent, l'aire est formée d'une mosaïque de propriétés publiques et privées soumises à différents régimes de gestion • L'aire comprend des paysages présentant des qualités esthétiques particulières • Possibilités de loisirs et de tourisme • Maintenir l'interaction harmonieuse de la nature et de la culture • Encourage les modes de vie et les activités économiques en harmonie avec la nature
VI	Réserves de Ressources Naturelles gérées pour l'utilisation durable des écosystèmes.	Aire contenant des systèmes naturels, en grande partie non modifiés, gérée aux fins d'assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté.	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion est assurée par des services publics dotés d'un mandat précis quant à la conservation de l'aire • L'aire est au moins aux deux tiers à l'état naturel • Les ressources naturelles peuvent être utilisées de manière durable • Promouvoir des pratiques rationnelles de gestion contribuant au développement régional et national • Protéger et maintenir à long terme la biodiversité

ANNEXE 2

**UN ÉCHANTILLON DES NOMBREUX TRAITÉS INTERNATIONAUX DE 1960 À
2008**

Modifié de Malone, 2010

Régions	Traités
<i>Global, Intergouvernemental et International</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Convention Ramsar • Convention sur la diversité biologique • Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction • Convention de l'ONU sur le droit de la mer • Convention sur les espèces migratoires • Accord sur la conservation et la gestion des stocks de poissons • Conférence sur l'environnement humain • Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques • La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement • Agenda 21 : Programme d'action pour le développement durable • Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable • Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires • Programme d'actions mondiales pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres • Code de bonne conduite pour une pêche responsable • Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin
<i>Régional Afrique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Processus africain du Développement et de Protection de l'Environnement marin et côtier en Afrique subsaharienne • Convention d'Abidjan • Convention de Nairobi pour la Protection, la Conservation et la Gestion de la Mer Régionale d'Afrique Orientale • Commission courante de Bengali sur les Grands Écosystèmes Marins • Communauté sud-africaine pour le développement et le Protocole des Pêches
<i>Régional Europe</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Convention pour la Protection du Milieu marin de l'Atlantique du Nord-est • La Commission d'Helsinki : La Commission pour la protection du milieu marin de la Baltique • Stratégie nationale pour la Mer au Portugal • Loi sur l'accès marin et côtier de l'Angleterre (Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation) • Stratégie de développement durable de l'Union européenne • Politique maritime • Directive Habitats • Politique commune de la pêche • Directive sur les eaux résiduaires urbaines et les nitrates
<i>National États-Unis</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les priorités océaniques de l'administration Obama • Empreinte océanique du 21^e siècle • Acte de l'eau propre • Acte pour la Conservation et l'Aménagement des Pêcheries • Les littoraux et la gestion intégrée des zones côtières • Loi sur les espèces menacées d'extinctions

ANNEXE 3

GRILLE D'ANALYSE POUR LA SÉLECTION DES ÉTUDES FINALES DE CAS

Critères	Région/ Type d'écosystème	Fiabilité de l'étude	Type de gestion de l'aire marine protégée	Données sur la biodiversité	Types de données disponibles Données primaires=3 Données secondaires=2	Méthodologie expliquée	Axes d'intervention/ stratégies	Date de parution	Pointage final
Pondération	2	2	3	2	2-3	4	3	1	20
Études de cas									
1. L'île Apo, Philippines (Beukering, <i>et al.</i>)	2	2	3	1	3	4	2	1	18
2. Mexico, Puerto Morelos reef (Rodriguez-Martinez, R.E.)	2	2	3	0	3	2	1	1	14
3. Cayos Cochinos, Honduras (Jimenez-Castro, C.)	2	2	3	1	3	3	2	1	17
4. The Bay Islands, Honduras (Luttinger, N.)	2	2	3	1	3	1	1	0	13
5. The Visayas, Philippines (Pollnac et Crawford)	1	2	3	1	3	3	2	0	15
6. Nguna-Pele, Vanuatu (Corcoran, J)	2	2	3	1	3	3	2	1	17
7. China (Liang, Q)	2	2	3	1	2	2	2	1	15
8. Belize (Pomeroy, R.S. et Goetze, T)	2	1	3	0	3	3	3	1	16
9. Philippines et Kenya (MoiYoi, L.)	2	1	3	1	3	4	3	1	18

Définitions et justifications des critères et de leur pondération

1. Région et type d'écosystème présent

Reconnaissant que l'objectif est d'exposer les éléments-clés pour une réduction de pauvreté, il est essentiel de représenter les pays en voie de développement. Ce critère maximise le choix d'étude venant de différentes régions, telles l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique. La pondération étant sur 2 et 2 représentant une région et un écosystème uniques.

2. Fiabilité de l'étude

La fiabilité de l'étude représente un aspect plutôt important. Il s'agit donc de vérifier le type de publication, et ce, favorisant des articles scientifiques. La pondération de ce critère est sur deux. Si l'étude de cas obtient deux, il s'agit d'une étude fiable et pertinente venant d'une université ou d'une revue scientifique.

3. Type de gestion de l'aire marine protégée

Le type de gestion des AMP représente un élément essentiel à l'analyse. C'est en comparant différents types de gestion qu'il est possible d'établir s'il y a un avantage par rapport à la réduction de la pauvreté tout en implantant une AMP. Les types de gouvernance retrouvés sont la gestion gouvernementale, communautaire, privée et la cogestion et ils ont tous la même pondération, soit trois.

4. Présence de données sur la biodiversité

Ce critère se voit attribuer une cote de deux. Il s'agit d'un élément important puisque la présence d'une AMP doit procurer des avantages environnementaux. S'il n'y a pas la présence de données, la cote est diminuée puisque cela engendre des recherches supplémentaires.

5. Types de données disponibles (primaires/secondaires)

L'étude de cas ayant des données primaires est évaluée avec une cote de trois. Il s'agit de données retrouvées directement sur le terrain, contrairement aux données secondaires ayant une cote de deux venant d'études antérieures. De plus, les données quantitatives sont favorisées lorsque disponibles puisqu'elles procurent moins de place à la subjectivité.

6. Méthodologie expliquée

Ce critère se voit attribuer une cote de quatre, le plus important critère pour cette sélection d'étude de cas. La présence d'une méthodologie bien décortiquée, justifiée et présentée, assure des conclusions plus approfondies et pertinentes.

7. Axes d'interventions/stratégies

Ce critère étant sur trois, il représente les stratégies ou les solutions mises en place au sein de l'étude de cas. Ainsi, plusieurs éléments peuvent être utilisés, comme la participation des populations locales au sein de la gestion ou l'introduction d'une nouvelle mesure incitative économique au sein de la communauté.

8. Date de parution

Une étude datant de plus de dix ans, se voit attribuer un zéro. Par exemple, la pertinence des données peut être complètement modifiée à cause des changements politiques, sociaux ou environnementaux.

ANNEXE 4

SOUS-CRITÈRES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ CONCERNANT LES ÉTUDES DE CAS

Inspiré de Bartlett, 2009; Clement *et al.*, 2010; Hickey et Johannes, 2003; ICCA, 2010; IUCN, 2012; Projet Global, 2012; Rocliffe, 2011 et The Nature Conservancy, 2012.

Biodiversité	Île Apo	Watamu	Nguna-Pele	Cayos Cochinos
Espèces menacées d'extinctions	<ul style="list-style-type: none"> Tortue imbriquée (Eretmochelys Imbricate) – (CR) Poisson-perroquet à bosse (Bolbometopon muricatum) – (EN) 	<ul style="list-style-type: none"> Tortue verte (Chelonia mydas) – (EN) Tortue olivâtre (Lepidochelys olivacea) – (EN) Tortue imbriquée Eretmochelys Imbricate) – (CR) 	<ul style="list-style-type: none"> Poisson perroquet à bosse (Bolbometopon muricatum) – (EN) Tortue verte (Chelonia mydas) – (EN) Tortue imbriquée (Eretmochelys Imbricate) – (CR) Tortue luth (Dermochelys coriacea) – (CR) Tortue caouanne (Caretta caretta) – (EN) Tortue olivâtre (Lepidochelys olivacea) – (EN) 	<ul style="list-style-type: none"> Escargot reigne (Strombus gigas) – (EN) Tortue imbriquées (Eretmochelys imbricata) – (CR)
Espèces endémiques	Variétés d'espèces endémiques dont 26 espèces d'algues marines et le pigeon Nicobar.	Poisson de coraux endémique de toute l'Afrique de l'Est (Pomacentrus baenschi)	7 espèces de poissons, 2 espèces de mollusques et le petrel de Vanuatu (Pterodroma occulta)	Reptiles endémiques (Phyllodactylus palmeus et Sphaerodactylus rosaurae)
Écosystème menacé	Blanchissement des récifs coralliens et stress sur les forêts de mangrove	Blanchissement des récifs coralliens et stress sur les forêts de mangrove	Blanchissement des récifs coralliens	Blanchissement des récifs coralliens
Représentativité	0,76 km ²	10 km ²	3 km ²	9 km ²
Populations viables d'espèces-clés	Les gros prédateurs (requins) ont augmenté et leur abondance a augmenté de 3 fois sur une période de 5 ans. Présence de 650 espèces de poissons et au-dessus de 400 espèces de coraux.	Richesse importante de coraux avec plus de 60 différents types et une grande diversité d'oiseaux (37 types d'oiseaux marins). Densité d'acanthuridés, de balistidés, de pomacanthidés et de scaridés plus élevées.	Présence importante de moules, d'escargots de mer et de concombre de mer important pour la viabilité économique.	226 espèces de poissons et 37 espèces de poissons commerciaux et l'hippocampus listé comme espèce de préoccupation par le Honduras.
Pression sur les ressources naturelles	Tourisme et pêche industrielle.	Tourisme et surpêche	Pollution, pêche industrielle, exploitation de pétrole et espèces invasives d'étoile de mer (Acanthaster Planci).	Pêche industrielle et surexploitation des ressources marines (langoustes, autres).

Légende : CR : Espèce en danger critique d'extinction ; EN : Espèce en danger ; VU : Espèce vulnérable ; NT : Espèce quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes